

# Page de Garde



# SOMMAIRE

## I CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

### II DIAGNOSTIC PARTAGE (ANNEXE 1)

- 1- Portrait de territoire CAF
- 2- Diagnostic territorial CCEPPG

### III LISTE DES EQUIPEMENTS ET SERVICES SOUTENUS PAR LA COLLECTIVITE LOCALE COMPETENTE (ANNEXE 2)

### IV PLAN D'ACTION DE LA CTG 2026 – 2030 (ANNEXE 3) : FICHES ACTIONS

- 1- Petite Enfance
- 2- Enfance / Jeunesse
- 3- Soutien à la parentalité
- 4- Accès aux droits / Inclusion numérique
- 5- Animation de la vie sociale
- 6- Logement – Cadre de vie
- 7- Enjeux transversaux

### V MODALITE DE PILOTAGE STRATEGIQUE ET OPERATIONNEL ET SUIVI DE LA CTG (ANNEXE 4)

- 1- Pilotage et Gouvernance
- 2- Note de cadrage fonction de Chargé(e) de Coopération Territoriale (Caf de Vaucluse)

### VI DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES CONSEILS MUNICIPAUX (ANNEXE 5)

# CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Entre :

- La **Caisse d'Allocations Familiales de Vaucluse**, représentée par le Président de son Conseil d'Administration, M. Etienne FERRACCI, et par son Directeur, M. Christian DELAFOSSE, dûment autorisés à signer la présente convention ;
- La **Caisse d'Allocations Familiales de la Drôme**, représentée par le Président de son Conseil d'Administration, M. Jean-Luc VINCENT, et par sa Directrice, Mme. Anne BERNIE, dûment autorisés à signer la présente convention ;

Ci-après dénommées « la Caf » ;

Et

- La **Mutualité Sociale Agricole Alpes-Vaucluse**, représentée par sa Présidente, Madame Marie-Claude SALIGNON, et par sa Directrice Générale, Madame Céline ARGENTI-DUBOURGET, dûment autorisées à signer la présente convention ;

Ci-après dénommée « la MSA » ;

Et

- La **Communauté de Communes Enclave des Papes-Pays de Grignan** représentée par son Président, Monsieur Pierre-André VALAYER, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son Conseil communautaire ;

Ci-après dénommée « la CCEPPG »

- Les communes de :

- Chamaret, représentée par son maire, M. BOISSOUT, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son Conseil municipal ;
- Chantemerle-les-Grignan, représentée par son maire, M. BODIN, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son Conseil municipal ;
- Colonzelle, représentée par son maire, MME. CHEYRON DESLYS, dûment autorisée à signer la présente convention par délibération de son Conseil municipal ;
- Grignan, représentée par son maire, M. DURIEUX, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son Conseil municipal ;
- Grillon, représentée par son maire, M. GROSSET, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son Conseil municipal ;
- Le Pègue, représentée par son maire, M. VIAL, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son Conseil municipal ;
- Montbrison-sur-Lez, représentée par son maire, M. MERY, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son Conseil municipal ;
- Montjoyer, représentée par son maire, M. GUY, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son Conseil municipal ;
- Montségur-sur-Lauzon, représentée par son maire, M. FEYDY, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son Conseil municipal ;

- Réauville, représentée par son maire, M. PERRIN, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son Conseil municipal ;
- Richerenches, représentée par son maire, M. VALAYER Pierre-André, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son Conseil municipal ;
- Roussas, représentée par son maire, MME. ROBERT, dûment autorisée à signer la présente convention par délibération de son Conseil municipal ;
- Rousset-les-Vignes, représentée par son maire, M. GIGONDAN, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son Conseil municipal ;
- Saint-Pantaléon-les-Vignes, représentée par son maire, MME. LASCOMBES, dûment autorisée à signer la présente convention par délibération de son Conseil municipal ;
- Salles-sous-Bois, représentée par son maire, M. DOUTRES, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son Conseil municipal ;
- Taulignan, représentée par son maire, M. MARTIN, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son Conseil municipal ;
- Valaurie, représentée par son maire, M. FAU, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son Conseil municipal ;
- Valréas, représentée par son maire, M. ADRIEN, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son Conseil municipal ;
- Visan, représentée par son maire, M. PHETISSON, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son Conseil municipal ;

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Vu les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action sociale des Caisses d'allocations familiales (Caf) ;

Vu la loi du 18 décembre 2023 pour le plein emploi

Vu le décret n°2021-1644 du 14 décembre 2021 relatif à la gouvernance des services aux familles et au métier d'assistant maternel

Vu le décret n° 2025-253 du 20 mars 2025 relatif au schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant prévu à l'article L. 214-1-3 du code de l'action sociale et des familles

Vu la Convention d'objectifs et de gestion (Cog) arrêtée entre l'État et la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) ;

Vu et conformément à la stratégie de déploiement des CTG présentée et validée par le Conseil d'Administration de la Caf de Vaucluse en séance du 26 septembre 2019 ;

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté de Communes Enclave des Papes-Pays de Grignan en date du 18/12/2025, ainsi que les délibérations des conseils municipaux des 19 communes, figurant en annexe 5 de la présente convention ;

#### PREAMBULE

Les Caf sont nées de la volonté d'apporter une aide à toutes les familles, dans leur diversité. Qu'il prenne la forme de prestations monétaires ou d'aides permettant de développer des services, l'investissement des Caf témoigne d'un engagement de la collectivité, dans une visée universelle, pour accompagner le développement de chaque personne, dès sa naissance, par une présence et un soutien dans son parcours de vie, accentuant, s'il le faut, son aide lorsque la famille est dans la difficulté.

La branche Famille est ainsi présente auprès de chacun tout au long de la vie, auprès de chaque parent, femme ou homme, en fonction de sa situation, en équité : conciliation vie familiale/vie professionnelle, accueil des enfants et des jeunes, lutte contre la pauvreté sont les domaines prioritaires de l'intervention des Caf, qui prend la forme d'une offre globale de service.

Dédiée initialement à la famille, la Branche s'est vue progressivement confier des missions pour le compte de l'Etat et des départements, qui représentent une part importante de son activité.

#### **Les missions emblématiques de la branche Famille sont fondatrices de son cœur de métier :**

- ▶ **développer des services attentionnés tout au long des parcours de vie de chacun ;**
- ▶ **garantir un accès efficace au juste droit en améliorant le modèle de délivrance des prestations ;**
- ▶ **mobiliser les leviers de performance et accompagner les transformations, grâce à une organisation territorialisée, départementale, solidaire et au plus proche des partenaires locaux.**

Ces missions passent par les objectifs suivants :

- ▶ Répondre aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles dans le cadre du service public de la petite enfance ;
- ▶ Réduire les inégalités d'accès des enfants et adolescents aux activités péri et extrascolaires pour favoriser la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle et l'épanouissement des enfants ;
- ▶ Favoriser l'autonomie et l'accès aux droits des adolescents et des jeunes adultes ;
- ▶ Soutenir les parents, en couple, seuls ou séparés, dans l'exercice de leur parentalité, de la naissance à l'adolescence ;
- ▶ Favoriser l'accès et le maintien dans le logement notamment des allocataires les plus fragiles ;
- ▶ Renforcer la solidarité par le soutien aux politiques d'insertion, d'autonomie et de handicap, en lien avec les partenaires ;
- ▶ Sécuriser et accompagner les habitants allocataires dans une relation de confiance centrée sur l'accès aux droits et aux services ;
- ▶ Renforcer les coopérations avec les partenaires locaux.

Pour accompagner le développement de celles-ci, les Caf collaborent depuis l'origine avec leurs partenaires de terrain, au premier rang desquels les collectivités locales. Les communes (et leur regroupement) sont en effet particulièrement investies dans le champ des politiques familiales et sociales, au titre de leur clause de compétence générale leur permettant de répondre aux besoins du quotidien des citoyens.

Les territoires se caractérisent par une grande diversité de situations d'habitants, et par de nombreuses évolutions qui modifient profondément la vie des familles. Leurs attentes évoluent, et la réponse à celles-ci passe par la volonté des acteurs locaux. A ce titre, la Caf entend poursuivre son soutien aux collectivités locales qui s'engagent dans un projet de territoire qui leur est destiné.

Dans ce cadre, la Convention territoriale globale (CTG) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

Véritable démarche d'investissement social et territorial, la Ctg favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

La Ctg peut couvrir, en fonction des résultats du diagnostic, les domaines d'intervention suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social.

Elle s'appuie sur les documents de diagnostic et de programmation que constituent les différents schémas départementaux : schéma départemental des services aux familles, schéma départemental de l'animation de la vie sociale, stratégie de lutte contre la pauvreté...

Son plan d'action s'inscrit en cohérence avec les orientations du schéma départemental des services aux familles, animé par le Comité Départemental des Services aux familles, dont la Caf assure le secrétariat général. Ce comité est présidé par le préfet de département et ses Vice-Présidences sont assurées par le président du Conseil Départemental ou un conseiller départemental, un maire ou président d'établissement public de coopération intercommunale du département, et le Président du conseil d'administration de la (CAF) ou un administrateur de ce conseil d'administration désigné par celui-ci.

La collectivité locale peut ainsi s'appuyer sur la CTG pour formaliser ses engagements d'autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant. Le volet petite enfance et parentalité de la CTG répond aux attendus du schéma d'Autorité Organisatrice et dispense la collectivité signataire de la CTG de réaliser un schéma dès lors que son contenu est ajusté aux attendus définis dans le cadre du décret n° 2025-253 du 20 mars 2025.

La CTG s'appuie également sur une concertation des partenaires et des usagers.

En mutualisant la connaissance des besoins des allocataires et de leur situation, les analyses partagées à l'échelon départemental permettent de situer le territoire de la façon suivante :

► Les caractéristiques territoriales suivantes :

Le territoire étant bi-départemental et bi-régional, cela ne facilite pas toujours les collaborations institutionnelles ainsi que la prise en compte, dans les projets à développer, de l'ensemble des communes, certains acteurs étant en effet « restreints » dans leur champ d'intervention géographique. Valréas, la ville centre, qui regroupe 41% des habitants du territoire, concentre également une grande partie des services à la population, le reste du territoire étant très rural, avec notamment des communes de 300 habitants.

Malgré, ou grâce à cela, la mise en place de la CTG a permis de créer une véritable dynamique de réseau, en développant certains comme la Petite Enfance ou en en créant d'autres comme l'Accès aux droits/inclusion numérique.

Concernant la population, son vieillissement se voit à travers les données statistiques\* mais également par la connaissance qu'ont les communes de leur population, le sujet ayant d'ailleurs été exprimé par les élu(e)s comme un nouvel enjeu à prendre en compte.

Cette tendance démographique se ressent également dans les demandes de places en accueil collectif ou individuel, à part sur la partie ouest du territoire, qui voit encore l'installation de jeunes familles et dont une des écoles a même bénéficié de travaux d'extension en 2025.

\*Avec un taux de natalité de 8,6% en 2022, la CCEPPG se situe en dessous des moyennes départementales (10,5 % pour la Drôme et 11,3 % pour le Vaucluse). Inversement, le taux de mortalité, avec 11,9 % en 2022, est lui au-dessus des moyennes (9,7 % pour la Drôme et 10,1 % pour le Vaucluse).

► L'offre de structures de proximité, d'équipements et de services aux familles suivantes :

L'offre d'accueil petite enfance reste en dessous des moyennes départementales, notamment pour la partie ouest du territoire, dont les crèches comptent encore de nombreuses familles en liste d'attente en 2025, ce qui est moins le cas dans les autres structures. La baisse du nombre d'assistantes maternelles en activité pèse également lourdement dans le taux de couverture.

La fermeture du centre social AGC à Valréas en mars 2024 a considérablement impacté l'animation de la vie sociale (Accès aux droits, lien social...) mais également le soutien à la parentalité et l'action en direction des jeunes, le territoire ne comptant plus en effet de structures d'accueil de type « Club jeunes ». Le projet phare sur les 5 prochaines années devrait être la création d'un Espace de Vie Sociale sur la commune de Valréas dans un premier temps, avec une réflexion sur un éventuel rayonnement intercommunal dans un second temps.

En termes de soutien à la parentalité, la nouvelle CTG va voir la concrétisation d'un projet élaboré dans la 1<sup>ère</sup> CTG, avec l'ouverture d'un Lieu d'Accueil Enfants Parents, dès fin janvier 2026 à Colonelle et en septembre à Valréas, en intégrant le Pôle Petite Enfance, actuellement en construction et qui regroupera le Relais Petite Enfance et la crèche associative « Lis Amourié ».

Pour l'accès aux droits/Inclusion numérique, l'offre proposée semble majoritairement répondre à la demande des habitants, de par le nombre et la variété des structures et professionnels présents sur le territoire. La question des financements des postes de conseillers numériques sera au cœur des prochains débats.

- ✓ Les territoires (bassins de vie) et les champs d'intervention prioritaires suivants :

Le maintien voire le développement de l'offre d'accueil « Petite Enfance » reste une priorité pour maintenir l'attractivité du territoire. Une réflexion sur l'offre d'accueil et d'accompagnement des jeunes va être portée dès le début d'année 2026, en lien notamment avec les actions du Campus Connecté. La thématique du « Logement », qui n'a pas donné lieu à de véritables actions lors de la première CTG, fait partie des champs d'intervention à développer, notamment sur la question du logement d'urgence et du logement pour les jeunes, et ce à l'échelle de l'ensemble du territoire.

Le « Bien vieillir sur le territoire » est également ressorti comme un nouvel enjeu sur lequel travailler.

- ✓ Les objectifs communs de développement et de coordination des actions concernent : l'accès aux droits et aux services, l'accueil des jeunes enfants, la jeunesse, le cadre de vie, l'accès et le maintien dans le logement, l'aide à domicile des familles, la médiation familiale, la lutte contre l'exclusion, l'accompagnement des familles en difficulté.
- ✓ Les degrés d'intervention de chaque partenaire signataire sur les champs d'intervention communs :

Les principaux champs d'intervention communs sont :

- L'enfance, à travers le co-financement des structures d'accueils de loisirs, à savoir la commune pour le mercredi/périscolaire et la communauté de communes pour les périodes de vacances. A ce titre sont concernées les communes de Valréas, Visan, Richerenches et Grillon
- La médiation numérique, à travers la gestion/financement des conseillers numériques. A ce titre sont concernées les communes de Valréas et de Montségur-sur-Lauzon

Dans le cadre de mise à disposition de locaux, pour certains accueils de loisirs, crèches, Relais Petite Enfance et futur LAEP, les communes suivantes interviennent également : Valréas, Grillon, Richerenches, Visan, Taulignan, Colonzelle et Roussas

Pour les enjeux ne relevant pas du champ des compétences de la communauté de communes, son rôle est avant tout d'assurer la mise en réseau et l'animation pour permettre à des projets de territoire d'émerger et de se développer.

C'est pourquoi, dans la perspective d'intervenir en cohérence avec les orientations générales déclinées dans le présent préambule, au plus près des besoins du territoire, la Caf de Vaucluse, la Caf de la Drôme, la MSA Alpes Vaucluse, la CCEPPG et les communes de Chamaret, Chantemerle-les-Grignan, Colonzelle, Grignan, Grillon, Le Pègue, Monbrison-sur-Lez, Montjoyer, Montségur-sur-Lauzon, Réauville, Richerenches, Roussas, Rousset-les-Vignes, Saint-Pantaléon-les-Vignes, Salles-sous-Bois, Taulignan, Valaurie, Valréas et Visan, souhaitent conclure une Convention territoriale globale (Ctg) pour renforcer leurs actions sur les champs d'intervention partagés.

#### **LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE EN MATIERE D'ACTION SANITAIRE ET SOCIALE**

La MSA Alpes-Vaucluse contribue au développement social des territoires ruraux en déployant des actions et services adaptés aux besoins des populations agricoles. Dans le respect des orientations nationales et de son Plan Local d'Action Sociale, elle agit en faveur des actifs fragilisés, des familles et des personnes âgées, à chaque étape de la vie, en encourageant l'innovation territoriale.

La MSA a défini un socle commun d'intervention sociale qui se décline en 3 modalités :

- ✓ La contribution à la mise en œuvre des politiques sociales et locales ;
- ✓ Les actions sociales en réponse aux besoins des populations sur les territoires ruraux ;

- ✓ L'accompagnement social individuel et collectif des adhérents en situation de fragilité dans le cadre d'un parcours personnalité.

#### ► **L'Action Sociale de la MSA : un accompagnement au plus près des actifs en difficulté**

Les travailleurs sociaux de la MSA interviennent prioritairement auprès des actifs fragilisés, selon **quatre axes majeurs d'accompagnement**, au croisement des enjeux professionnels, sociaux et de santé :

##### **1. Soutien face à l'épuisement professionnel et aux crises agricoles**

**Objectif** : prévenir ou traiter les situations d'épuisement en lien avec les crises agricoles (aléas climatiques, économiques, isolement...).

##### **2. Accompagnement des bénéficiaires du RSA parmi les non-salariés agricoles (NSA)**

**Objectif** : soutenir l'insertion socio-professionnelle de ces publics souvent isolés des dispositifs classiques.

##### **3. Maintien en emploi & santé : prévenir la désinsertion professionnelle**

**Objectif** : soutenir les parcours de soins et d'insertion pour prévenir la perte d'activité liée à la santé.

##### **4. Accompagnement face au mal-être agricole**

**Objectif** : prévenir et accompagner les situations de détresse psychologique chez les personnes du monde agricole.

#### ► **Des priorités transversales au service des territoires ruraux**

##### **Bien vieillir en milieu rural (BVMR)**

- ✓ déployer une offre « Bien Vieillir » adaptée aux besoins des personnes âgées sur les territoires, en lien avec les partenaires locaux.
- ✓ soutenir les aidants en leur proposant des dispositifs d'accompagnement, de répit et de formation, afin de prévenir l'épuisement et favoriser leur maintien dans leur rôle : séjours répit, instants aidants, Bulle d'air, écoute psychologique

##### **Ruralité**

- ✓ renforcer les liens sociaux et partenariaux dans les territoires ruraux prioritaires afin de favoriser le développement local
- ✓ développer la coopération avec les partenaires institutionnels présents sur les territoires ruraux pour améliorer la coordination des actions

##### **Sécurité sociale de l'alimentation (SSA)**

- ✓ renforcer le rôle de la MSA en tant qu'intermédiaire entre les producteurs et les consommateurs, afin de soutenir les circuits courts, valoriser les productions locales et favoriser l'ancrage territorial.
- ✓ lancer des expérimentations locales et un appel à manifestation d'intérêt à l'échelle nationale, en associant les partenaires concernés

##### **Emploi et saisonnalité**

- ✓ Affirmer le rôle de la MA en tant OPA (Organismes Professionnels Agricoles)
- ✓ Engager des démarches inclusives à destination des salariés et non-salariés
- ✓ Mettre en place des actions ciblées en direction des saisonniers

#### ► **Une démarche de développement social local**

La MSA déploie, sur les territoires ruraux et/ou fragiles, des programmes visant à améliorer le quotidien des habitants, soutenus par une dynamique partenariale. Ces démarches impliquent les habitants et les acteurs locaux, avec une attention portée aux situations de vulnérabilité pour renforcer le maillage territorial et réduire les inégalités d'accès aux services. (**Charte des solidarités avec les familles, Charte des aînés, Programme d'aide aux aidants ...**)

D'autres offres sont également mises en œuvre, notamment l'offre « **Grandir en Milieu Rural** » (GMR), déployée sur des territoires ruraux prioritaires.

Ce dispositif s'articule autour de cinq thématiques majeures à destination des familles et des jeunes : la petite enfance, la parentalité, les loisirs et vacances, la mobilité et le numérique.

Dans le cadre de cette CTG, l'offre GMR sera déclinée en fonction de l'enveloppe budgétaire allouée et dans le respect des critères d'éligibilité définis par la Caisse Centrale de la MSA.

Ainsi, l'implication de la MSA Alpes-Vaucluse dans cette Convention Territoriale Globale est en adéquation avec les objectifs de sa politique d'action sociale et son souhait de poursuivre le partenariat engagé aux côtés de la CAF de Vaucluse et des collectivités locales.

#### ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

La présente convention vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Ce projet est établi à partir d'un diagnostic partagé tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire.

Elle a pour objet :

- ▶ D'identifier, dans le cadre du diagnostic partagé, les besoins prioritaires et les besoins non satisfaits sur la Communauté de Communes Enclave des Papes-Pays de Grignan (Annexe 1) ;
- ▶ De définir un plan d'actions et une programmation permettant d'identifier les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin et de développer des actions nouvelles permettant de pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements (Annexes 2 et 3) ;
- ▶ De suivre la mise en œuvre du plan d'actions et de mesurer les impacts de la démarche (Annexe 4).

#### ARTICLE 2 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA CAF

Les interventions de la Caf, en matière d'optimisation de l'existant et de développement d'offres nouvelles, sur le territoire de la Communauté de Communes Enclave des Papes - Pays de Grignan, concernent :

✓ **Petite Enfance :**

- 5 Crèches
- 1 Micro-crèche PSU
- 2 MAM
- 2 Relais petite enfance (RPE) 1 en Vaucluse et 1 en Drôme

Soit 4 crèches en Vaucluse et 1 crèche, 1 Micro-crèche PSU et 2 MAM en Drôme.

- Création de 4 places dès 2026 (intégrées dans la CTG précédente)

✓ **Enfance / Jeunesse :**

- 5 Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) **extrascolaires** (dont 1 dans la Drôme)
- 4 Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) **périscolaires** (uniquement côté Vaucluse)

✓ **Parentalité**

- 2 Contrats Locaux d'Accompagnement Scolaire (CLAS) associatifs (en Vaucluse)
- Un LAEP dès 2026

► **Répondre aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles dans le cadre du service public de la petite enfance par :**

- ✓ un égal accès à l'information et une offre d'orientation et d'accompagnement ainsi qu'à l'accès réel de tous les enfants aux modes d'accueil ;
- ✓ à la pérennisation et au développement des places d'accueil individuel et collectif pour garantir aux familles une offre de qualité, conforme aux exigences de la Charte d'accueil du jeune enfant en tout point du territoire.

**La branche Famille s'est engagée à déployer une réponse diversifiée aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles dans le cadre du Service Public de la Petite Enfance. Véritable opportunité de vivifier le projet de territoire et d'accélérer les transformations à l'œuvre, le service public de la petite enfance (SPPE) participe pleinement à l'attractivité des services aux familles. Il se structure autour de trois priorités : lutte contre les inégalités sociales et de destin dès le plus jeune âge, lever tous les freins au développement de l'offre d'accueil et proposer des solutions d'accueil de qualité.**

► **Réduire les inégalités d'accès des enfants et adolescents aux activités péri et extrascolaires par :**

- ✓ le maintien et le développement des accueils péri et extra scolaires relevant des ACM, des accueils de jeunes et des départs en vacances des enfants en séjour collectif ;
- ✓ l'accessibilité financière des familles et l'inclusion des enfants en situation de handicap dans les accueils de loisirs ;

► **Favoriser l'autonomie et l'accès aux droits des adolescents et des jeunes adultes par :**

- ✓ le développement d'une information adaptée et d'un accompagnement à l'engagement et à la participation des jeunes ;
- ✓ l'autonomie des jeunes via le logement et l'engagement citoyen et l'accès aux droits et aux services des jeunes et de leur famille.

► **Soutenir les parents, en couple, seuls ou séparés, dans l'exercice de leur parentalité, de la naissance à l'adolescence par :**

- ✓ une action coordonnée avec le service public la petite enfance et la démarche « 1 000 premiers jours » dès l'arrivée de l'enfant ;
- ✓ l'accès des parents à une offre de soutien à la parentalité de proximité, diversifiée et innovante notamment pour les parents d'adolescents ;
- ✓ l'accompagnement de la séparation auprès des deux parents et la lutte contre la pauvreté des familles monoparentales.

- ▶ **Favoriser l'accès et le maintien dans le logement notamment des allocataires les plus fragiles par :**
  - ✓ l'évolution des aides personnelles au logement, le renforcement du partenariat avec les bailleurs sociaux et la prévention des expulsions et des impayés locatifs ;
  - ✓ la contribution à la lutte contre la non-décence des logements et le soutien au développement de solutions de logements innovants ou adaptés.
- ▶ **Renforcer la solidarité par le soutien aux politiques d'insertion, d'autonomie et de handicap par :**
  - ✓ La mise en œuvre des réformes relevant des politiques du handicap, de l'autonomie et de la solidarité ;
  - ✓ les interventions de travail social en direction des familles en situation de vulnérabilité.
- ▶ **Sécuriser et accompagner les habitants allocataires dans une relation de confiance centrée sur l'accès aux droits et aux services par :**
  - ✓ un niveau de service de base plus satisfaisant, s'appuyant sur ses partenaires, dans une démarche d'aller-vers et omnicanal ;
  - ✓ la détection automatisée des droits potentiels et la lutte contre les erreurs et la fraude afin de garantir le versement à bon droit des prestations légales et d'action sociale.
- ▶ **Renforcer les coopérations avec les partenaires locaux par :**
  - ✓ l'accompagnement des projets de territoires avec les partenaires et les élus ;
  - ✓ l'animation de la vie sociale des territoires ;
  - ✓ l'adaptation des politiques d'action sociale aux réalités locales et encourager les innovations de terrain.

### **ARTICLE 3 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ENCLAVE DES PAPES-PAYS DE GRIGNAN ET DES 19 COMMUNES**

*Les champs d'intervention de la Communauté de Communes Enclave des Papes Pays de Grignan sont définis par ses statuts validés par arrêté inter-préfectoral en date du 20 mars 2025, tels que détaillés ci-dessous. En application des principes de spécialité et d'exclusivité, tous les autres domaines d'intervention relèvent de la compétence des communes.*

#### **Aménagement de l'espace :**

- Animation et suivi du Plan Climat-Air-Energie Territorial défini à l'article L. 229-26 du code de l'environnement
- Conventionnement avec la Région SUD pour la compétence Mobilité : La Région, autorité organisatrice de la mobilité sur le territoire de la Communauté de Communes, pourra déléguer par convention des compétences en matière de mobilité sur le fondement des dispositions des articles L1231-4 et L.3111-9 du Code des Transports et articles L. 1111-8 et R. 1111-8 du CGCT.

#### **Action sociale d'intérêt communautaire :**

##### **Actions enfance et jeunesse :**

- *Elaboration, gestion et mise en œuvre des conventions avec les institutions partenaires (CAF et MSA notamment) sur le périmètre communautaire,*
- *Coordination, pilotage et mise en œuvre des politiques contractuelles d'intérêt communautaire en matière d'enfance, de petite enfance et de jeunesse,*

- *Etablissement d'un schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil jeune enfant,*
- *Sont reconnus d'intérêt communautaire, les équipements d'accueil petite enfance implantés sur le périmètre de la Communauté de Communes, et dont les usagers proviennent des communes la composant. Dans ce cadre, la compétence de la Communauté consistera, en fonction de la nature juridique du service, en une gestion du service, en une participation au financement des associations porteuses et en une prise en charge de l'entretien des locaux affectés à leur fonctionnement.*

*A ce titre, sont reconnus d'intérêt communautaire :*

- ↳ *Le multi accueil collectif « les Bout'chous » - 26230 GRIGNAN (gestion associative)*
- ↳ *Le multi accueil collectif « Pomme d'Api » - 84600 GRILLON (gestion associative)*
- ↳ *Le multi accueil collectif « Lis Amourié » - 84600 VALREAS (gestion associative)*
- ↳ *La crèche communautaire « le Bac à sable » - 84820 VISAN (gestion CCEPPG)*
- ↳ *La Micro-crèche les Petites Etoiles – 84600 VALREAS*
- ↳ *La Micro-crèche communautaire « Les P'tits Bouts » - 26230 ROUSSAS*

- *Conformément aux dispositions de l'article L. 214-1-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles, la Communauté de Communes, participe à l'amélioration de la qualité des structures et autres modes d'accueil,*
- *Création et gestion d'un lieu d'accueil Enfants Parents (LAEP) intercommunal*
- *Information et accueil des familles et des futurs parents : Création, gestion et actions menées dans le cadre des Relais Petite Enfance (RPE) communautaires*
- *Peuvent être reconnus d'intérêt communautaire, après débat en Conseil Communautaire, les projets innovants visant une amélioration de l'offre à destination des familles répondant, aux difficultés de garde identifiées dans le cadre d'un diagnostic de territoire.*
- *Sont d'intérêt communautaire la création, la gestion et l'animation de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) pendant les périodes de vacances scolaires. A ce titre, sont identifiés d'intérêt communautaire sur le territoire de la Communauté :*
  - ↳ *ALSH La Côte – 84600 VALREAS (gestion associative)*
  - ↳ *ALSH – 84600 GRILLON (gestion CCEPPG)*
  - ↳ *ALSH L'Oustaou d'Aqui – 84600 RICHERENCHES (gestion associative)*
  - ↳ *ALSH - 84820 VISAN (gestion associative)*
  - ↳ *ALSH du Pays de Grignan « la Boîte à malices » (gestion CCEPPG)*
- *Sont d'intérêt communautaire les accueils de loisirs collectifs sans hébergement extrascolaires déclarés auprès des services de l'Etat, dans le cadre des séjours organisés pendant les périodes de vacances scolaires*
- *Relève également de la compétence communautaire la mise en œuvre des transports des enfants aux accueils de loisirs.*
- *La Communauté de Communes peut également participer au financement de structures qui, par leur activité et leur rayonnement intercommunal, peuvent diversifier l'offre d'accueil de loisirs à l'échelle du territoire.*

***En dehors des accueils de loisirs extrascolaires, la jeunesse est une compétence exercée par les communes.***

***Le périscolaire, sur les jours d'école ou le mercredi, est une compétence exercée par les communes.***

**Actions solidarité :**

- *L'organisation et la gestion du service d'aide alimentaire via le versement d'une subvention à l'Epicerie Sociale située à Valréas et la prise en charge des bénéficiaires adressés à cette association directement par les centres médicaux sociaux du territoire.*

## Compétences supplémentaires non soumises à définition de l'intérêt communautaire

Accompagnement à la redynamisation du territoire par le portage d'un campus connecté permettant d'améliorer les conditions d'accès aux études supérieures et de garantir une meilleure adéquation de la formation aux besoins des employeurs locaux

En réponse aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles, les collectivités locales sont, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025, les autorités organisatrices d'accueil du jeune enfant<sup>1</sup> (AO) et contribuent ainsi à **la mise en place du service public de la petite enfance**. A ce titre, elles exercent quatre compétences en fonction du nombre des habitants de leurs territoires. La Communauté de communes Enclave des Papes-Pays de Grignan exerce la compétence petite enfance depuis 2015 et a intégré dans ses statuts, en 2024, les conséquences de la Loi pour le plein emploi, en tant qu'Autorité Organisatrice.

Quel que soit le nombre d'habitants de leur territoire, **toutes les communes ou EPCI** exerçant la compétence d'AO :

- ▶ **Recensent les besoins des enfants âgés de moins de trois ans et de leurs familles en matière de services aux familles ainsi que les modes d'accueil disponibles sur leur territoire** ; cette compétence vise à identifier les besoins des familles en matière de soutien à la parentalité et d'accueil du jeune enfant (nombre de places d'accueil requises, type d'accueil, accessibilité financière et géographique, etc.) et à recenser l'offre d'accueil, individuel (assistants maternels) ou collective (crèches) présente sur la commune ou l'intercommunalité ;
- ▶ **Informant et accompagnant les familles ayant un ou plusieurs enfants âgés de moins de trois ans ainsi que les futurs parents** ; cette compétence vise à garantir, à la hauteur de ses moyens et de manière adaptée aux besoins de son territoire, la bonne information des parents et des futurs parents sur l'offre d'accueil des jeunes enfants disponible dans la commune (publique et privée) et à organiser et structurer une offre d'accompagnement à la parentalité pour tous les parents
- ▶ **Les communes de plus de 3 500 habitants exerçant la compétence d'AO planifient, au vu du recensement des besoins, le développement des modes d'accueil du jeune enfant** ; cette compétence vise à fixer des objectifs de création de places d'accueil à court ou moyen terme, en identifiant les zones prioritaires à couvrir et les modalités d'accueil à favoriser au regard des besoins des familles ; cette planification tient compte des priorités partagées par les communes dans le cadre des travaux du comité départemental des services aux familles (Cdsf) et des ressources mobilisables dans le cadre du schéma départemental des services aux familles (Sdsf) ; **pour les communes ou les groupements compétents en cas de transfert de plus de 10 000 habitants, la mission de planification prend notamment la forme du schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant prévu à l'article L. 214-2 du Code de l'action sociale et des familles. Les communes (ou les groupements en cas de transfert de la compétence) qui ont conclu avec la Caf une convention territoriale globale (CTG), qui correspond aux attendus du schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil, sont dispensées de réaliser un nouveau schéma.**
- ▶ **Soutiennent la qualité des modes d'accueil** : cette compétence vise à œuvrer à la montée en qualité de tous les modes d'accueil, individuels et collectifs, publics et privés. Elles s'assurent que le référentiel de qualité d'accueil soit mis en œuvre par tous les professionnels, diffusent la compréhension des droits et des besoins de l'enfant, et cherchent à renforcer la cohésion de la communauté éducative au sein du territoire (entre les différents lieux d'accueil, et avec l'éducation nationale) ; **pour exercer cette compétence, les communes (ou leur groupement lorsque la compétence leur a été transférée) de plus de 10 000 habitants doivent se doter d'un relais petite enfance à compter du 1er janvier 2026.**

<sup>1</sup> Loi plein emploi du 18 décembre 2024.

La CTG constitue un cadre structurant sur lequel la commune et ou l'EPCI signataire peuvent s'appuyer pour exercer leurs compétences d'AO. La CTG assure une vision cohérente et opérationnelle de l'offre d'accueil et dispense la collectivité de réaliser un schéma d'AO dans la mesure où, sur le champ de la petite enfance en particulier, elle comporte :

- le diagnostic des besoins (Annexe 1) ;
- la liste des équipements et services soutenus chaque collectivité locale exerçant une compétence d'AO (Annexe 2) ;
- le plan d'actions de la CTG (Annexe 3) ;
- les modalités de concertation et les partenariats à développer et les ressources de coopération et d'ingénierie mobilisées (Annexe 4).
- les indicateurs de suivi et d'évaluation (article 9 de la présente convention).

#### **ARTICLE 4 - LES OBJECTIFS PARTAGES AU REGARD DES BESOINS**

Les principaux enjeux dégagés du diagnostic partagé (annexe 1) sont :

##### Petite enfance

Enjeu 1 : Structurer la politique petite enfance dans le cadre de la mise en place du Service Public Petite Enfance

Enjeu 2 : Développement du réseau des professionnels de la petite enfance

##### Enfance Jeunesse

Enjeu 1 : Mise en place de lieux d'écoute et d'accompagnement jeunes

Enjeu 2 : Amélioration de la participation des jeunes au territoire

Enjeu 3 : Pérennisation des évènements existants et création d'une dynamique structurante

Enjeu 4 : Réflexion sur une offre d'accueil le mercredi

##### Soutien à la parentalité

Enjeu 1 : Développement du réseau

Enjeu 2 : Création de lieux d'accompagnement à la parentalité

Enjeu 3 : Prise en compte des besoins spécifiques des parents d'adolescents

##### Accès aux droits/Inclusion numérique

Enjeu 1 : Politique territoriale à conforter

Enjeu 2 : Développement de la communication au public pour faciliter son parcours

##### Animation de la vie sociale

Enjeu 1 : Mise à disposition des habitants d'un lieu d'animation de la vie sociale

Enjeu 2 : Soutien aux structures d'animation de la vie locale

Enjeu 3 : Bien vieillir sur le territoire de la communauté de communes

##### Logements/Cadre de vie

Enjeu 1 : Réponse au besoin de logements sociaux et de logements d'urgence sur le territoire

Enjeu 2 : Développement des solutions de logements pour les jeunes travailleurs, apprentis ou saisonniers

Enjeu 3 : Accompagnement des propriétaires/locataires avec centralisation des informations concernant le logement public/privé et la rénovation énergétique

Enjeux transversaux :

Enjeu 1 : Accompagnement des familles et structures d'accueil dans le cadre de la prévention précoce/inclusion handicap

Enjeu 2 : Structuration du pilotage de la CTG

Les objectifs conjoints sont :

- ▶ En matière de réponse aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles dans le cadre du service public de la petite enfance :
  - Mise en place d'une commission d'étude des projets d'implantation privés/public
  - Analyse des besoins et des ressources
- ▶ En matière de réduction des inégalités d'accès des enfants et adolescents aux activités péri et extrascolaires :
  - Harmonisation des tarifs familles pour les accueils de loisirs
  - Inclusion handicap
  - Réflexion offre d'accueil le mercredi
- ▶ En matière de soutien à l'autonomie et à l'accès aux droits des adolescents et des jeunes adultes :
  - Actions de type « Bureau d'Information Jeunesse » par le Campus Connecté
- ▶ En matière de soutien des parents, en couple, seuls ou séparés, dans l'exercice de leur parentalité, de la naissance à l'adolescence :
  - Création d'un Lieu d'Accueil Enfants Parents
  - Réflexion sur la création d'une Maison de la Famille
- ▶ En matière d'accès et le maintien dans le logement notamment des allocataires les plus fragiles ;
  - Consolidation du réseau
  - Réflexion sur la création d'un Espace d'Information Logement
- ▶ En matière de solidarité par le soutien aux politiques d'insertion, d'autonomie et de handicap, en lien avec les partenaires :
  - Analyse des ressources et des besoins
  - Mise en place d'un réseau dédié
- ▶ En matière de sécurisation et d'accès aux droits et aux services :
  - Analyse de l'évolution des besoins en lien avec la pérennisation des actions de médiation numérique
- ▶ En matière de coopération avec les partenaires locaux :
  - Développement du travail de réseau
- ▶ Autres.

Les annexes 2 et 3 à la présente convention précisent les moyens mobilisés **par chacun des partenaires signataires** dans le cadre des champs d'intervention conjoint. Ces annexes font apparaître

le soutien des co-financeurs pour le maintien de l'offre existante et les axes de développement d'offres nouvelles.

#### ARTICLE 5 - ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES

La Caf de Vaucluse, la Caf de la Drôme, la MSA Alpes-Vaucluse, la Communauté de communes Enclave des Papes-Pays de Grignan et les communes de Chamaret, Chantemerle-les-Grignan, Colonzelle, Grignan, Grillon, Le Pègue, Montbrison-sur-Lez, Montjoyer, Montségur-sur-Lauzon, Réauville, Richerenches, Roussas, Rousset-les-Vignes, Saint-Pantaléon-les-Vignes, Salles-sous-Bois, Taulignan, Valaurie, Valréas et Visan, s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs qu'ils se sont assignés dans le plan d'actions de la présente convention.

La présente convention est conclue dans le cadre des orientations de la Convention d'objectifs et de gestion signée entre l'État et la Cnaf. Elle est mise en œuvre dans le respect des dispositifs et des outils relevant des compétences propres de chacune des parties, lesquelles restent libres de s'engager avec leurs partenaires habituels ou d'engager toute action ou toute intervention qu'elles jugeront nécessaire et utile.

La Ctg matérialise également l'engagement conjoint de la Caf, de la MSA et de la collectivité à poursuivre leur appui financier aux services aux familles du territoire.

La Caf s'engage à répartir des financements bonifiés directement entre les structures du territoire soutenues par la collectivité locale compétente, sous la forme de « bonus territoire Ctg » et du bonus trajectoire de développement.

De son côté, la collectivité s'engage à poursuivre son soutien financier en ajustant en conséquence la répartition de sa contribution pour les équipements et services listés en annexe 2.

**Lorsqu'il se matérialise par le versement d'une subvention, le soutien financier de la collectivité territoriale doit permettre d'équilibrer un coût de fonctionnement garantissant la qualité du service attendu.** Cet engagement pourra évoluer en fonction de l'évolution des compétences détenues.

Une clause de revoyure entre les parties est validée afin de clarifier et préciser les objectifs attendus dans le cadre de cette CTG.

#### ARTICLE 6 - MODALITES DE COLLABORATION

Les parties s'engagent à mobiliser des moyens humains (personnels qualifiés et en quantité) et matériels (données, statistiques, etc.) nécessaires à la réalisation des obligations définies dans la présente convention.

Pour mener à bien les objectifs précisés dans la présente convention, les parties décident de mettre en place un comité de pilotage.

Ce comité est composé, à parité, de représentants de la Caf de Vaucluse, de la Caf de la Drôme, de la MSA Alpes Vaucluse, de la Communauté de Communes Enclave des Papes-Pays de Grignan et des communes, en fonction des projets.

Les parties conviennent d'un commun accord que des personnes ressources en fonction des thématiques repérées pourront participer à ce comité de pilotage à titre consultatif.

Cette instance :

- ▶ Assure le suivi de la réalisation des objectifs et l'évaluation de la convention ;
- ▶ Contribue à renforcer la coordination entre les deux signataires, dans leurs interventions respectives et au sein des différents comités de pilotage thématiques existants ;
- ▶ Veille à la complémentarité des actions et des interventions de chacun des partenaires sur le territoire concerné ;
- ▶ Porte une attention particulière aux initiatives et aux actions innovantes du territoire.

Le comité de pilotage sera copiloté par la Caf de Vaucluse, la Caf de la Drôme, la CCEPPG et la MSA.

Le secrétariat permanent est assuré par la CCEPPG.

Les modalités de pilotage opérationnel et de collaboration technique, ainsi que le suivi de la mise en œuvre de la Ctg, fixés d'un commun accord entre les parties à la présente convention, figurent en annexe 4 de la présente convention.

Dans le cadre du Copil de la CTG, chaque collectivité locale exerçant la compétence de planification de l'offre en tant qu'Autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant établit et actualise périodiquement son schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant qu'elle transmet au comité départemental des services aux familles (CDSF). La CAF apporte son soutien à la collectivité locale dans la vérification de la compatibilité (contenu et durée) de son schéma avec le schéma départemental des services aux familles.

Avec l'accord express des collectivités locales, la Caf peut transmettre au CDSF les éléments de la CTG correspondant au schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant, ainsi que son bilan intermédiaire et final.

#### **ARTICLE 7 - ECHANGES DE DONNEES**

Les parties s'engagent réciproquement à se communiquer toutes les informations utiles dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

Toutefois, en cas de projet d'échanges de données à caractère personnel, les demandes par l'une des parties feront obligatoirement l'objet d'une étude d'opportunité, de faisabilité et de conformité au RGPD par l'autre partie, en la qualité de responsable de traitement de cette dernière. Ces demandes seront soumises pour étude et avis préalable au Délégué à la Protection des Données de la partie qui détient les données personnelles demandées. Le Délégué à la Protection des Données pourra être amené à formuler des recommandations spécifiques à chaque échange de données.

Si elles sont mises en œuvre, ces transmissions (ou mises à disposition) de données personnelles respecteront strictement le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi que les décisions, avis ou préconisations de la Commission nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). La présente convention ne se substitue en rien à la nécessité, pour les responsables de traitement concernés, d'ajouter le traitement de données personnelles ainsi créé à la liste des traitements qu'il doit tenir au titre de l'article 30 du Rgpd.

## ARTICLE 8 - COMMUNICATION

Les parties décident et réalisent, d'un commun accord, les actions de communication relatives à la présente convention.

Les supports communs font apparaître les logos de chacune des parties.

Dans le cadre des actions de communication respectives couvrant le champ de la présente convention, chaque partie s'engage à mentionner la coopération de l'autre partie et à valoriser ce partenariat.

## ARTICLE 9 – SUIVI, BILAN ET EVALUATION

Les signataires s'engagent à mettre en œuvre une démarche à visée évaluative structurée autour de deux dimensions complémentaires :

### **1. Le suivi continu du plan d'action**

Un tableau de suivi partagé est mis en place dès le démarrage de la CTG dans le but de :

- ▶ Actualiser régulièrement les informations (idéalement chaque trimestre) ;
- ▶ Suivre l'état d'avancement des actions ;
- ▶ Rendre compte des modalités de mise en œuvre, des avancements et des difficultés.

### **2. Le pilotage de la démarche évaluative avec la ou les collectivité(s) territoriale(s) en associant ses partenaires (associations, gestionnaires d'équipement, partenaires institutionnels, etc.)**

Le pilotage s'organise autour de trois temps complémentaires en comité de pilotage :

- ▶ Des points d'étape annuels pour présenter l'état d'avancement du plan d'action et procéder à des ajustements mineurs si nécessaire.
- ▶ Un échange plus approfondi avec la collectivité territoriale à mi-parcours permettant d'examiner les avancées et les difficultés, et de décider d'éventuels ajustements mineurs, ou plus significatifs qui pourraient nécessiter un avenant à la CTG. Cet échange se traduit par la formalisation d'un bilan intermédiaire.
- ▶ Un échange associant les partenaires de la collectivité territoriale en fin de période pour analyser les résultats obtenus, évaluer le fonctionnement de la démarche CTG et préparer le renouvellement. Cette réflexion permet de formaliser un bilan final.

Cette organisation permet de maintenir une dynamique partenariale tout au long de la CTG, avec une mobilisation renforcée sur des moments-clés.

Une attention particulière est progressivement portée à l'évaluation des changements engendrés, non pas par chaque dispositif ou action pris isolément, mais par les effets de l'ensemble de ces actions et dispositifs sur le territoire. Cette approche permet d'évaluer le maillage territorial, la réponse aux besoins des habitants et de valoriser la vision globale et territoriale spécifique à la CTG. Il est ainsi attendu que la démarche à visée évaluative rende compte non seulement des réalisations (ce qui a été fait) mais aussi des changements territoriaux (ce qui a évolué pour les habitants du territoire).

Sous la responsabilité du COPIL CTG et avec l'aide de la Caf si nécessaire, les chargés de coopération ou les personnes désignées pour suivre la CTG au sein de la collectivité, conduisent l'évaluation des politiques et des actions mises en œuvre en :

- ✓ développant des partenariats afin de collecter des données et de l'information
- ✓ concevant les indicateurs de suivi

- ✓ conduisant les analyses statistiques, cartographiques, quantitatives et qualitatives et des dispositifs d'évaluation
- ✓ exploitant et communiquant les résultats [en s'appuyant sur les chargés de coopération thématiques] avec l'aide de la Caf si nécessaire.

Lorsque la CTG tient lieu de schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant, ces bilans intermédiaire et final permettent de répondre aux exigences réglementaires prévues à l'article L. 214-2 du CASF. Ainsi, a minima les parties relatives au champ d'intervention « petite enfance » de ces bilans sont communiquées au CDSF. Ces bilans sont soit transmis par courrier ou mail par les signataires de la CTG au CDSF, soit la Caf les transmet au CDSF avec l'accord des signataires de la CTG.

Au fur et à mesure de la généralisation de l'outil « CTG dans ma poche »<sup>2</sup> les collectivités locales signataires mobiliseront l'outil pour suivre le bon déroulement du plan d'actions et des engagements qui le concernent. Ouvert aux chargés de coopération et aux personnes en charge des CTG au sein des collectivités locales, l'outil permet de favoriser le suivi de la programmation du plan d'actions de la CTG sous la responsabilité du comité de pilotage.

Chaque collectivité signataire de la CTG désignera la ou les personne(s) habilitée(s) à utiliser l'application pour suivre les engagements qui la concerne. Elle s'engagera à signer une convention spécifique pour la mise en œuvre de cet outil.

#### **ARTICLE 10 - DUREE DE LA CONVENTION**

La présente convention est conclue à compter du 01/01/2026 jusqu'au 31/12/2030.

La présente convention ne peut être reconduite que par expresse reconduction.

#### **ARTICLE 11 - EXECUTION FORMELLE DE LA CONVENTION**

Toute modification fera l'objet d'un avenant par les parties.

Cet avenant devra notamment préciser toutes les modifications apportées à la convention d'origine ainsi qu'à ses annexes.

Si l'une quelconque des stipulations de la présente convention est nulle, au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle sera réputée non écrite, mais les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

En cas de différences existantes entre l'un quelconque des titres des clauses et l'une quelconque des clauses, le contenu de la clause prévaudra sur le titre.

#### **ARTICLE 12 : LA FIN DE LA CONVENTION**

##### **Résiliation de plein droit avec mise en demeure**

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

<sup>2</sup> Nom susceptible d'évoluer prochainement

Les infractions par l'une ou l'autre des parties aux lois et règlements en vigueur entraîneront la résiliation de plein droit de la présente convention par la Caf, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations légales ou réglementaires en vigueur et restée infructueuse.

#### **Résiliation de plein droit sans mise en demeure**

La présente convention sera résiliée de plein droit par la Caf, sans qu'il soit besoin de procéder à une mise en demeure ou de remplir toutes formalités judiciaires, en cas de modification d'un des termes de la présente convention sans la signature d'un avenant.

#### **Résiliation par consentement mutuel**

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties moyennant un délai de prévenance de 6 mois.

#### **Effets de la résiliation**

La résiliation de la présente convention entraînera l'arrêt immédiat des engagements des parties. La résiliation interviendra sans préjudice de tous autres droits et de tous dommages et intérêts.

### **ARTICLE 13 : LES RECOURS**

#### **Recours contentieux**

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal administratif dont relève la Caf.

### **ARTICLE 14 : CONFIDENTIALITE**

Les parties sont tenues, ainsi que l'ensemble de leur personnel, au secret professionnel, à l'obligation de discrétion et à l'obligation de confidentialité pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont elles auront eu connaissance durant l'exécution de la présente convention et après son expiration.

Fait à Avignon, le 23 décembre 2025

En autant d'exemplaires originaux que de signataires.

**Pour la Caisse d'Allocations familiales de Vaucluse :**

Monsieur Etienne FERRACCI	Monsieur Christian DELAFOSSE
Président	Directeur

**Pour la Caisse d'Allocations familiales de la Drôme :**

Monsieur Jean-Luc VINCENT	Madame Anne BERNIE
---------------------------	--------------------

Président	Directrice
-----------	------------

**Pour la Mutualité Sociale Agricole Alpes Vaucluse :**

Madame Marie-Claude SALIGNON	Madame Céline ARGENTI-DUBOURGET
Présidente	Directrice Générale

**Pour la Communauté de Communes Enclave des Papes-Pays de Grignan :**

Monsieur Pierre-André VALAYER
Président

**Pour les communes de la Communauté de Communes Enclave des Papes-Pays de Grignan :**

Monsieur Maurice BOISSOUT  Maire de Chamaret	Monsieur Jean-Luc BODIN  Maire de Chantemerle-les-Grignan	Madame Carole CHEYRON-DESLYS  Maire de Colonzelle	Monsieur Bruno DURIEUX  Maire de Grignan
Monsieur Jean-Marie GROSSET  Maire de Le Pègue	Monsieur Guy VIAL  Maire de Le Pègue	Monsieur Patrice MERY	Monsieur Marc GUY  Maire de Montjoyer

Maire de Grillon		Maire de Montbrison-sur-Lez	
Monsieur Yves FEYDY	Monsieur Norbert PERRIN	Monsieur Pierre-André VALAYER	Madame Christiane ROBERT
Maire de Montségur-sur-Lauzon	Maire de Réauville	Maire de Richerenches	Maire de Roussas
Monsieur Jacques GIGONDAN	Madame Céline LASCOMBES	Monsieur Bernard DOUTRES	Monsieur Jean-Louis MARTIN
Maire de Rousset-les-Vignes	Maire de Saint-Pantaléon-les-Vignes	Maire de Salles-sous-Bois	Maire de Taulignan
Monsieur Christian FAU	Monsieur Patrick ADRIEN	Monsieur Eric PHETISSON	
Maire de Valaurie	Maire de Valréas	Maire de Visan	



# La **CAF** au service de la Communauté de communes **Enclave des Papes Pays de Grignan** : 19 communes

Données CAF au 01/01/2025



# La CAF, acteur central des politiques familiales et sociales / focus sur CC Enclave des Papes Pays de Grignan

## Démographie



Habitants

22 728

Taux de natalité



9.1‰

Part des ménages fiscaux imposés



47.6%

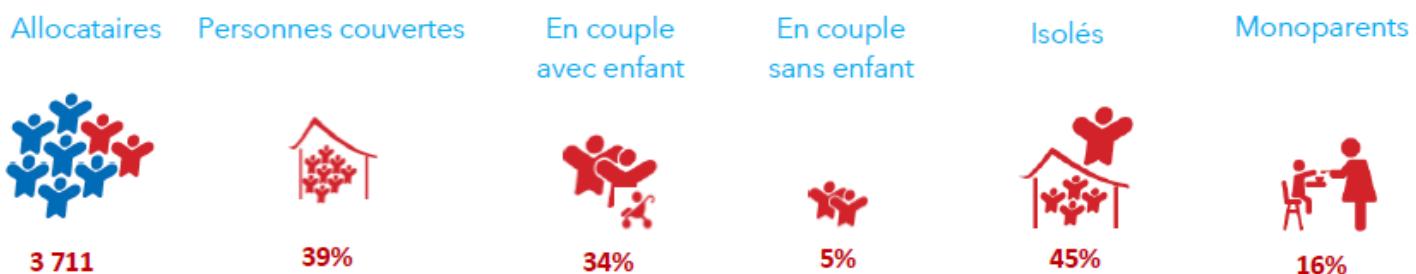
Taux de pauvreté



18.6%

## Evol N-5 Population -1%

## Allocataires (données 2023)



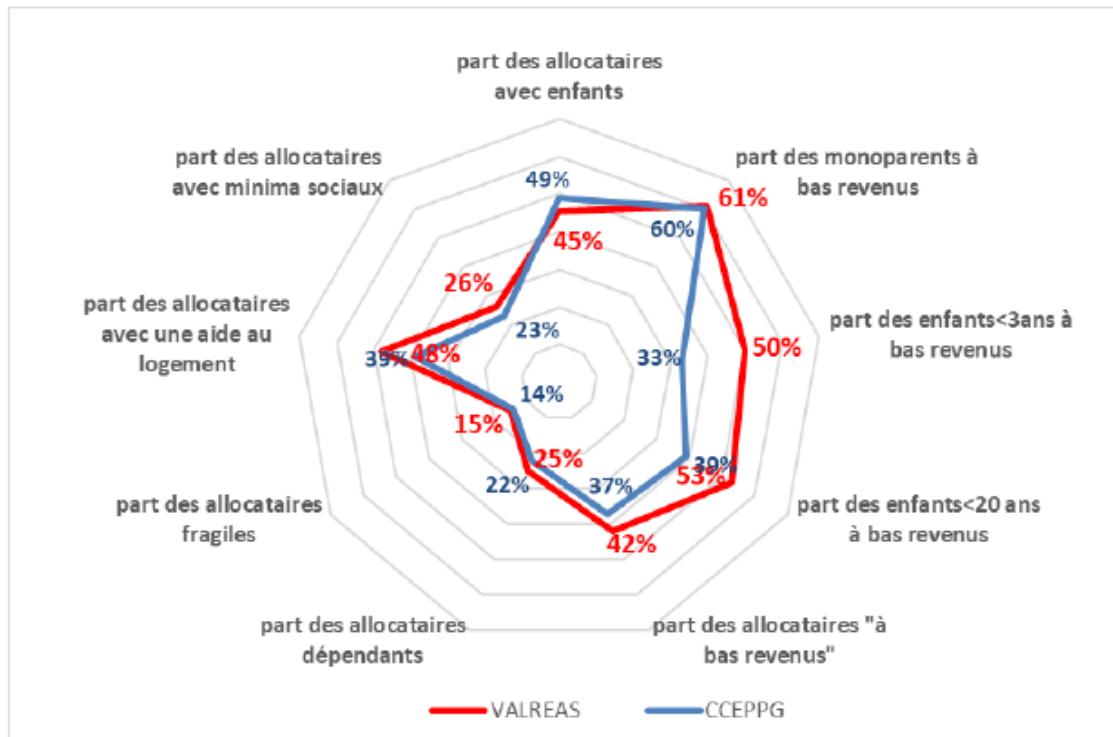
## Evol N-5



La Caf dénombre 3 711 foyers allocataires dans l'intercommunalité, ce qui concerne 8 735 habitants. **Moins d'un habitant sur 2 bénéficie des aides de la Caf.**

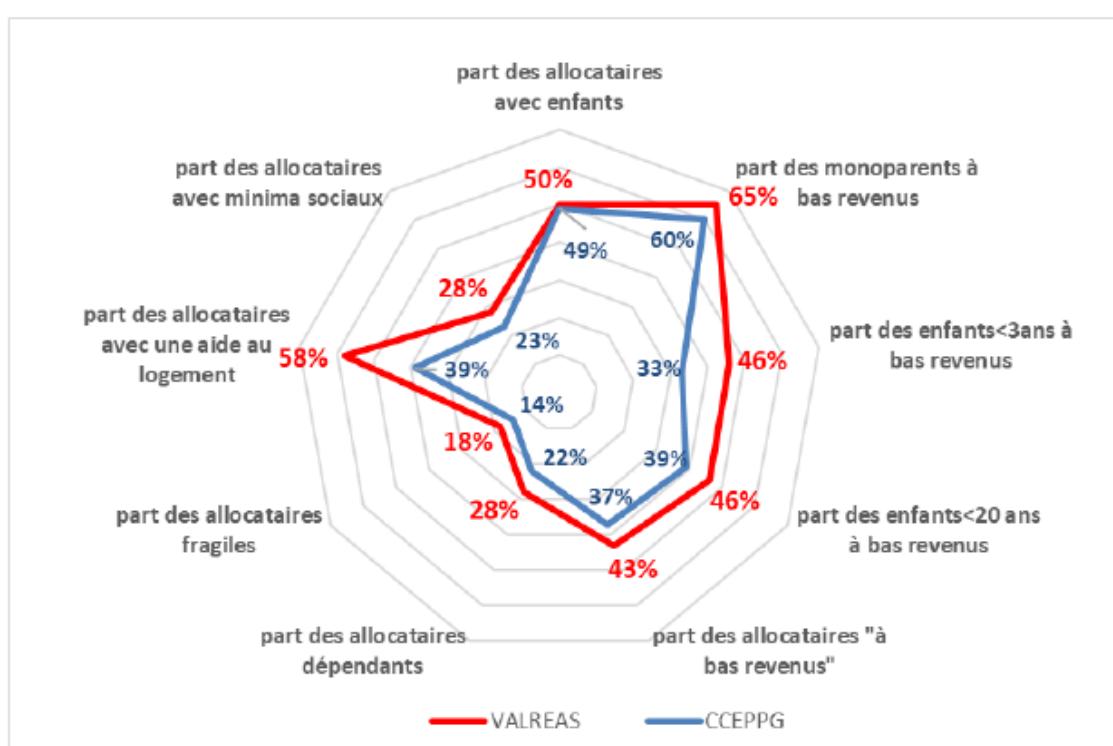
## Indicateurs de précarité / focus sur CCEPPG

2023



Valréas :  
5ème ville  
la plus  
pauvre  
du  
Vaucluse

2018



## Poids financier de la Caf sur la CCEPPG : près de 30.1 millions d'euros par an



< Caf

### Dont 21.9 millions d'euros de prestations légales versées aux habitants de la CCEPPG (14.9 M par la CAF de Vaucluse et 7 M par la CAF de la Drôme).



La Caf soutient ses allocataires dans leur vie quotidienne, par le versement de plus de 34 prestations légales liées à la famille, au logement, à la précarité et au handicap.

En 2023, ce sont plus de 21 millions d'€ de prestations qui ont été versées aux allocataires de la CCEPPG, **directement investis dans l'économie locale.**

### Dont 2 millions d'euros versés au titre des fonds d'action sociale (1.4 M par la CAF de Vaucluse, 600 K par la CAF de la Drôme).

Au-delà de son rôle essentiel de conseil et d'accompagnement aux porteurs de projets, la Caf participe financièrement aux projets, et ce à hauteur de 1.4 millions d'euros pour l'année 2023 sur la CCEPPG, à travers la CTG et différents dispositifs partenariaux (Contrat de ville). La Caf accompagne et finance au travers de ses prestations de service :

- 5 Crèches et 1 Micro-crèche : soit 4 crèches en Vaucluse et 1 crèche, 1 Micro-crèche PSU et 2 MAM en Drôme
- 2 Relais petite enfance (RPE) 1 en Vaucluse et 1 en Drôme
- 7 gestionnaires (4 associations, 2 villes et l'interco) pour 9 Accueils de loisirs sans hébergement (5 extrascolaires dont 1 dans la Drôme et 4 périscolaires uniquement côté Vaucluse)
- 2 Contrats locaux d'accompagnement scolaire (CLAS) associatifs en Vaucluse
- 1 Association de TISF



## Jeune enfant

	Nb enfants < 3 ans	% enfants bas revenus <3ans	Nb enfants de 3 à moins de 6 ans	Nb enfants bas revenus de 3 à moins de 6 ans
<b>CCEPPG</b>	<b>514</b>	<b>33%</b>	<b>505</b>	<b>43%</b>
<b>% Evol/N-5</b>	<b>+2%</b>	<b>+6%</b>	<b>-15%</b>	<b>+6%</b>
<b>Vaucluse</b>	<b>15 856</b>	<b>33%</b>	<b>16 114</b>	<b>41%</b>
<b>Drôme</b>	<b>14 100</b>	<b>25%</b>	<b>14 618</b>	<b>29%</b>

### Offre du territoire

- **477** familles bénéficiaires de la PAJE
- Nb d'équipements financés (multi accueil et micro-crèches) : **6**, soit un total de 115 places en accueil collectif (83 dans le Vaucluse et 32 dans la Drôme) et 289 enfants gardés (189 dans le Vaucluse et 100 dans la Drôme)
- Nb d'assistantes maternelles actives : **36**. Pour le Vaucluse **15** (**49** places) et pour la Drôme **21** (76 places)
- Nb de Relais Assistantes Maternelles : **2**
- Taux de couverture offres d'accueil CCEPPG : **41.3%** contre 49.9% sur le Vaucluse et contre 61.8% sur la Drôme



## Enfance Jeunesse Parentalité

	Nb de familles nombreuses	Nb enfants 6-11ans	Nb enfants 11-17ans	% d'enfants à bas revenus < 18 ans	Nb d'enfants bénéficiaires de l'AEEH
<b>CCEPPG</b>	<b>402</b>	<b>1 179</b>	<b>1 137</b>	<b>39%</b>	<b>109</b>
<b>% Evol/N-5</b>	<b>-8%</b>	<b>-7%</b>	<b>-6%</b>	<b>+5%</b>	<b>+16%</b>
<b>Vaucluse</b>	<b>13 433</b>	<b>37 608</b>	<b>35 848</b>	<b>39%</b>	<b>3 388</b>
<b>Drôme</b>	<b>11 896</b>	<b>34 135</b>	<b>33 324</b>	<b>30 %</b>	<b>2 582</b>

### Offre du territoire

- 220 monoparents bénéficiaires de l'Allocation de Soutien Familial
- 1 545 enfants bénéficiaires de l'Allocation Rentrée Scolaire **soit 64% des enfants scolarisés (6-18 ans)**
- **9** accueils de loisirs sans hébergement
- Nb de **dispositifs parentalité** (2CLAS, 2 RPE) : **4**

## Logement et cadre de vie



	Nb Allocataires Prestation Logement	Part des allocataires avec une prestation logement	Dont Allocataires bénéficiaires aide logement parc public	Dont Allocataires bénéficiaires aide logement parc privé
<b>CCEPPG</b>	<b>1 436</b>	<b>39%</b>	<b>272</b>	<b>985</b>
<b>% Evol/N-5</b>	<b>-19%</b>	<b>-10%</b>	<b>-6%</b>	<b>-19%</b>
<b>Vaucluse</b>	<b>49 467</b>	<b>43%</b>	<b>19 599</b>	<b>26 287</b>
<b>Drôme</b>	<b>39 020</b>	<b>39%</b>	<b>15 010</b>	<b>20 228</b>

### Offre du territoire

- 39% des allocataires de la CCEPPG sont couverts par une prestation logement
- **Dans le parc privé, 53% des allocataires sont « à bas revenus » contre 61% dans le parc social**
- 178 allocataires **avec un taux d'effort >39%** et 34 allocataires sont **en impayés de loyer**



## Insertion Solidarité

	Nbre d'allocataires à bas revenu	Nbre de personnes couvertes à bas revenus	Nbre d'allocataires dépendants	Nbre d'allocataires fragiles	Nbre AAH
<b>CCEPPG</b>	<b>1 367</b>	<b>3 161</b>	<b>809</b>	<b>516</b>	<b>438</b>
<b>% Evol/N-5</b>	<b>0%</b>	<b>+1%</b>	<b>-8%</b>	<b>-17%</b>	<b>+15%</b>
<b>Vaucluse</b>	<b>42 982</b>	<b>101 259</b>	<b>26 146</b>	<b>15 270</b>	<b>10 580</b>
<b>Drôme</b>	<b>32 113</b>	<b>72 739</b>	<b>19 387</b>	<b>13 756</b>	<b>10 132</b>

### Offre du territoire

- Part des habitants de l'intercommunalité couverts par la **Prime d'activité** : **12%** (1 424 bénéficiaires de la PPA soit +31%/2018)
- Nb de bénéficiaires **RSA** : **432** (-14%/2018)
- **Des aides financières individuelles (prêts / secours) et des parcours attentionnés**
- La Caf soutient **une structure d'aide à domicile**



## Accès aux droits

3 Espaces « France services » localisés à Valréas, à Taulignan et 1 Itinérant à Roussas et Grignan porté par le Pimms « Portes de Provence » (bus équipé) qui propose deux permanences par mois

Une conseillère numérique à la commune de Montségur-sur-Lauzon

Une conseillère numérique CCEPPG intervenant sur 16 communes

Une association « l'Entente du Vaucluse » intervenant à Valréas, Grillon et Visan pour des ateliers collectifs

**1 offre de service « attentionnée » :** une équipe dédiée de travailleurs sociaux (monoparents 18-24 ans, séparations et violences conjugales, deuil enfant/parent, impayés de loyer)

## Glossaire

**Allocataires dépendants** : allocataires dont les revenus dépendent au moins pour 50% des prestations sociales.

**Allocataires fragiles** : personnes dont les ressources sont supérieures au seuil de bas revenus mais uniquement du fait du versement des prestations. Sans elles, leurs ressources seraient inférieures au seuil.

**Part des allocataires à bas revenus** : part des allocataires, de moins de 65 ans, dont les revenus par unité de consommation sont inférieurs au seuil de bas revenus. Le seuil de bas revenus est fixé à 60% du revenu médian soit pour l'année 2023 à 1 253€ par unité de consommation. Il s'agit de l'ensemble des ressources du foyer (salaires, prestations sociales et familiales...) avant imposition.

**Taux de pauvreté** : le taux de pauvreté correspond à la part des ménages dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. Le seuil de pauvreté est fixé à 60% du niveau médian. Ce dernier est égal au revenu disponible (ensemble des revenus et prestations, nets des impôts directs) du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation.

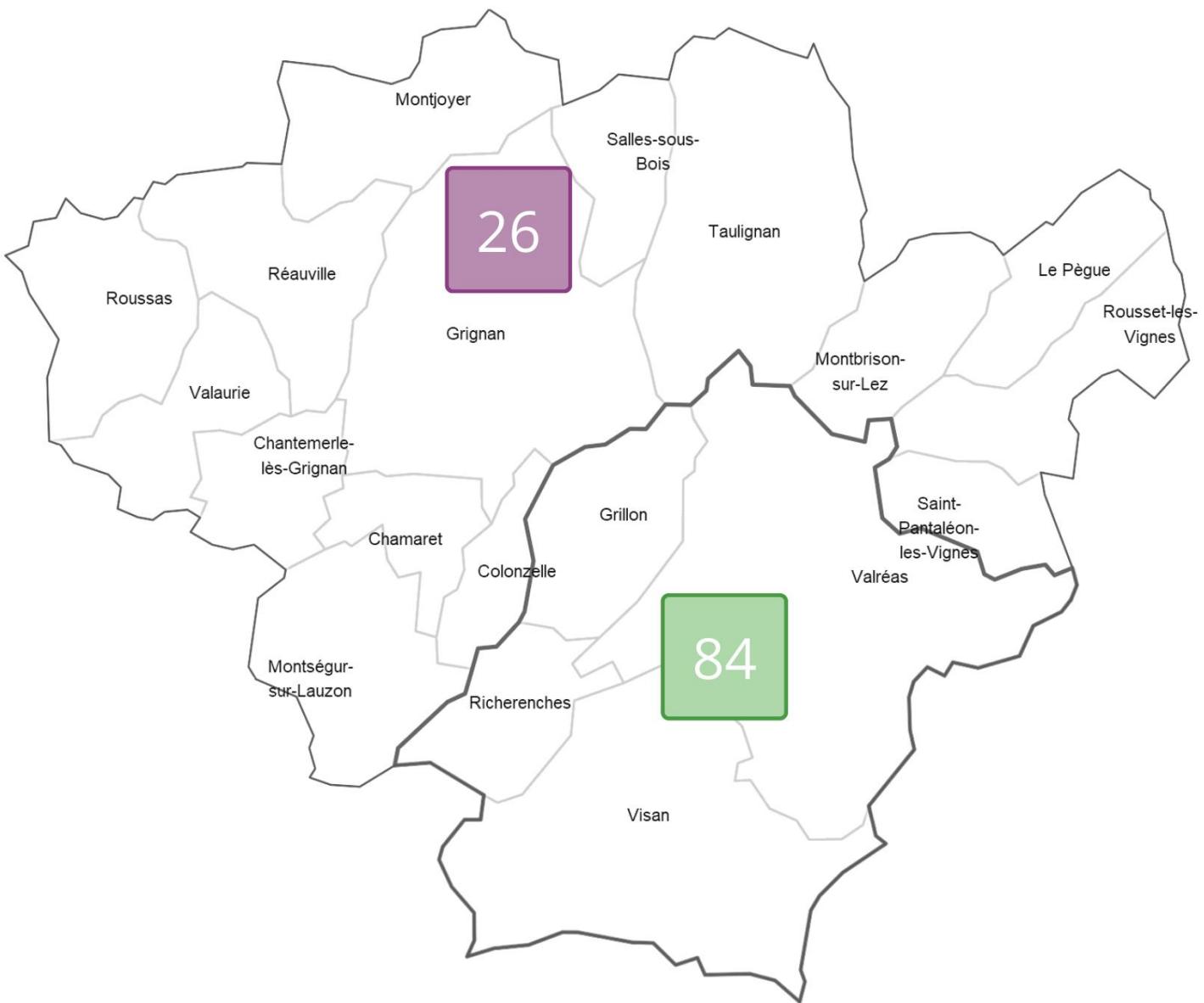
**Taux d'enfants à bas revenus** : part des enfants de moins de 18 ans vivant dans un foyer à bas revenus, sur l'ensemble des enfants connus de la Caf.

**Taux de couverture de l'offre d'accueil** : nombre de places offertes en accueil collectif (crèches, micro-crèches, CMG structures, accueil familial, préscolarisation) et en accueil individuel (assistantes maternelles, garde à domicile) rapporté au nombre d'enfants de moins de 3 ans.



## ANNEXE 1 – DIAGNOSTIC PARTAGE

### I. Présentation du territoire



La Communauté de Communes **Enclave des Papes - Pays de Grignan** se situe à cheval entre deux départements, la Drôme et le Vaucluse, mais également entre deux régions distinctes (Auvergne Rhône Alpes et Provence Alpes Côte d'Azur). Elle est composée de 19 communes dont 15 communes en Drôme. Le territoire se caractérise par sa forte ruralité (95% de communes rurales) et est inscrit en zone France Ruralités Revitalisation (« socle »). En effet, il est **nettement moins peuplé que les départements, avec une densité de 61,7 habitants au km<sup>2</sup>**, contre 79,9 en Drôme et 159,4 en Vaucluse (données INSEE 2022).

Très proche de la Vallée du Rhône, la Communauté de Communes est structurée autour de la ville de Valréas et se situe à proximité de grandes agglomérations constituant des pôles d'emploi importants (Montélimar, Avignon et Orange et Bollène avec le site de Tricastin) et d'infrastructures de transport majeures (autoroute A7 notamment, gares TGV d'Avignon et Valence, gares TER sur Bollène, Montélimar et Orange). Le territoire est donc en grande partie accessible. Toutefois, la desserte générale de la

Communauté de Communes demeure limitée. Ce territoire n'est traversé par aucune infrastructure ferroviaire ou routière structurante et les voiries ne permettent pas un accès rapide depuis les territoires extérieurs.

Le territoire de la Communauté de Communes se caractérise en outre par la coexistence de deux bassins de vie, le premier articulé autour de Valréas, et regroupant 14 Communes (cf. Etude sur les bassins de vie en Vaucluse – mars 2011), les autres Communes étant quant à elles tournées vers la Vallée du Rhône.

Avec 13 792 logements en 2022 dont la part de résidences principales (76%) est moins importante qu'au niveau départemental (83,8% dans la Drôme, 81,6% en Vaucluse), le territoire se caractérise par une proportion importante de maisons individuelles (80,9%). Les ménages vivant sur le territoire sont majoritairement propriétaires de leur logement (66%). Néanmoins, la commune de Valréas, où se concentrent les logements sociaux (277 gérés par deux bailleurs), se distingue puisque les locataires représentent 42,5% des habitants de la Commune. Enfin, la part de logements vacants est importante sur le territoire puisqu'elle se situe à 10,6%, et même à 14,2 % sur Valréas (alors que la proportion s'établit à 8,3% pour la Drôme et à 9,6% pour le Vaucluse).

Le territoire compte 8.536 actifs pour 7 114 emplois sur la zone (données INSEE 2022). Le principal secteur est le tertiaire avec près de deux tiers des emplois dont 43% pour le secteur privé (Commerce, Transports, Services) et environ 26% pour le secteur public (Administration publique, Enseignement, Santé, Action sociale). Les secteurs de l'industrie et de la construction représentent respectivement 13,5% et 7% des emplois. Enfin, avec près de 10% des emplois, la part du secteur agricole est relativement importante, malgré une diminution du nombre d'établissements et d'emplois (perte de 215 emplois entre 2011 et 2022).

## II. Données socio-démographiques sur le territoire

### a. Population générale

La population est concentrée sur la ville de Valréas qui accueille quatre habitants sur dix. Il s'agit d'un territoire qui connaît une évolution stabilisée de sa démographie depuis 2021 (- 1%) bien que celle-ci reste contrastée entre les Communes, avec des différences marquées entre les parties est et ouest du territoire.

A noter que certaines Communes se détachent tout de même, c'est le cas de :

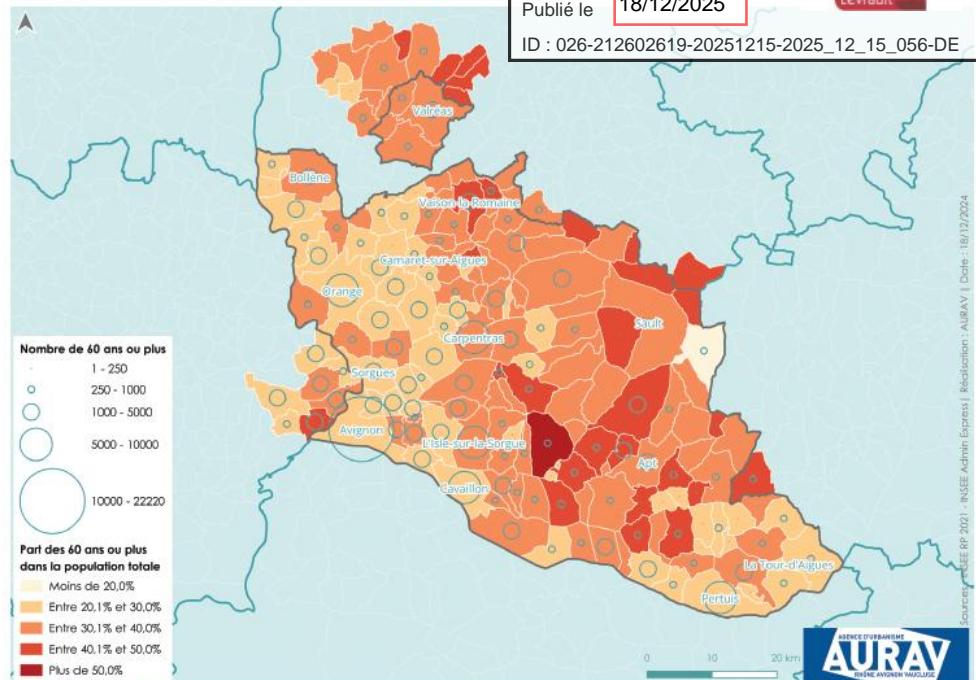
- Grignan, Montségur-sur-Lauzon, Salles-sous-Bois, Roussas et Valaurie, qui voient leur population légèrement augmenter, les progressions les plus importantes se situant dans les Communes les plus à l'ouest du territoire, avec + 8,82 % pour Roussas et +14,42 % pour Valaurie, phénomène lié à la proximité des bassins d'emplois de la vallée du Rhône.
- A l'inverse, toutes les Communes situées à l'est du territoire connaissent une baisse de leur population, les Communes les plus impactées étant, en pourcentage : Colonzelle, Richerenches, Saint-Pantaléon-les-Vignes et en nombre d'habitants : Valréas et Visan.

Ce territoire vieillit actuellement plus rapidement que les territoires environnants :

Ainsi, la part moyenne des plus de 60 ans s'établissait à 36,70 % en 2022, certaines Communes du territoire voyant même ce pourcentage dépasser les 50 %, contre 28 % pour la Drôme et 29 % pour le Vaucluse.

Il est à noter que, si le vieillissement est pour l'essentiel le fait de populations déjà installées au sein de l'intercommunalité, il est aussi le fruit de migrations de séniors. Il convient enfin de rappeler que cette évolution démographique, et notamment l'augmentation de la part des plus de 75 ans, s'accompagne d'une augmentation du nombre de personnes en perte d'autonomie. Cette question constitue donc un enjeu fort pour les politiques publiques à venir.

Avec un taux de natalité de 8,6‰ en 2022, la CCEPPG se situe en dessous des moyennes départementales (10,5‰ pour la Drôme et 11,3‰ pour le Vaucluse). Inversement, le taux de mortalité, avec 11,9‰ en 2022, est lui au-dessus des moyennes (9,7‰ pour la Drôme et 10,1‰ pour le Vaucluse).



Communes	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution des habitants 2021/2025	Evolution en %
Chamaret	542	538	529	521	541	-1	-0,18%
Chantemerle-lès-Grignan	245	245	247	245	253	8	3,27%
Colonzelle	561	568	561	550	541	-20	-3,57%
Grignan	1 607	1 621	1 633	1 633	1 635	28	1,74%
Grillon	1 773	1 780	1 788	1 792	1 762	-11	-0,62%
Montbrison-sur-Lez	288	286	284	277	275	-13	-4,51%
Montjoyer	289	287	284	284	283	-6	-2,08%
Montségur sur Lauzon	1 357	1 375	1 381	1 398	1 400	43	3,17%
Le Pègue	372	374	371	369	368	-4	-1,08%
Réauville	404	407	406	404	403	-1	-0,25%
Richerenches	660	618	617	623	621	-39	-5,91%
Roussas	374	390	391	399	407	33	8,82%
Rousset-les-Vignes	293	289	288	283	283	-10	-3,41%
Saint-Pantaléon-les-Vignes	453	442	432	428	422	-31	-6,84%
Salles-sous-Bois	195	198	205	213	219	24	12,31%
Taulignan	1 684	1 678	1 673	1 667	1 665	-19	-1,13%
Valaurie	652	686	718	729	746	94	14,42%
Valréas	9 655	9 633	9 616	9 583	9 510	-145	-1,50%
Visan	2 020	2 013	1 962	1 935	1 909	-111	-5,50%
<b>Total</b>	<b>23 424</b>	<b>23 428</b>	<b>23 386</b>	<b>23 333</b>	<b>23 243</b>	<b>-181</b>	<b>-0,77%</b>
<b>Total 26</b>	<b>9 316</b>	<b>9 384</b>	<b>9 403</b>	<b>9 400</b>	<b>9 441</b>	<b>125</b>	<b>1,34%</b>
<b>Total 84</b>	<b>14 108</b>	<b>14 044</b>	<b>13 983</b>	<b>13 933</b>	<b>13 802</b>	<b>-306</b>	<b>-2,17%</b>

## b. Population allocataires

La Communauté de Communes compte **3.640 ménages allocataires** en décembre 2023, représentant 8.575 personnes couvertes par la Caf, soit 37,9 % de la population du territoire (43% pour la ville de Valréas, 47% en Drôme et 47% en Vaucluse), pourcentage en baisse par rapport à 2019, puisque désormais, moins d'un habitant sur deux bénéficie des aides de la CAF.

La Communauté de Communes de l'Enclave des Papes - Pays de Grignan se distingue par une proportion d'allocataires isolés plus importante, représentant 45 % en 2023, avec une évolution de 4,4 % par rapport à la précédente période.

Ce phénomène est particulièrement sensible sur les communes les plus peuplées (54% à Taulignan, 49% à Grignan, 56% à Valréas contre 45 % à l'échelle intercommunale, 45 % en Drôme et 46% en Vaucluse).

## c. Données socio-économiques (emploi, vulnérabilité...)

Malgré un tissu économique étoffé à l'échelle de la Communauté de Communes (25 entreprises pour 100 habitants en 2021), les enjeux attachés à l'emploi, mais aussi au niveau de vie, restent importants sur le territoire. Ainsi, bien que le revenu médian moyen de l'intercommunalité se rapproche des moyennes départementales avec 21.450 € en 2021, celui de Valréas reste nettement inférieur (18.900€).

Concernant le niveau de formation, 19,4 % de la population est titulaire d'un baccalauréat, brevet professionnel ou équivalent et 27,9 % de diplômes de l'enseignement supérieur (données INSEE 2022). Comme dans beaucoup de territoires ruraux, les jeunes sont confrontés aux difficultés pointées par la Défenseure des droits (*Rapport du 3 juin 2025 relatif à l'orientation scolaire*), liées à l'éloignement des lieux de formation, qui produit ses effets négatifs dès la fin du collège.

Ainsi, le territoire est confronté à une double problématique : d'une part un exode des jeunes dans le but de trouver une formation ou un emploi qui puisse leur correspondre qui participe au vieillissement du territoire et, d'autre part, la difficulté des entreprises à recruter une main-d'œuvre formée et qualifiée.

C'est dans ce contexte que la CCEPPG s'est impliquée depuis 2020 dans le portage d'un Campus Connecté, dont l'objectif est de répondre à une réalité socio-économique couvrant quatre thématiques spécifiques :

- Difficultés pour suivre des études supérieures hors du territoire de la CCEPPG
- Etude CEREQ 2024 : « Ainsi, près de la moitié des jeunes d'origine sociale modeste déclarent avoir arrêté leurs études pour des motifs extrascolaires (difficultés financières, personnelles ou familiales, distance trop importante entre le domicile et la formation souhaitée ou problèmes d'accès à un logement), contre un quart des jeunes issus de ménages à dominante cadre et un tiers d'enfants de ménages intermédiaires. »*
- Besoin en reconversion
- Nécessité d'offrir aux jeunes du territoire des solutions alternatives d'accès à des spécialisations professionnelles

*Etude CEREQ 2024 :*

*« Le palier de fin de troisième détermine l'orientation dans la filière professionnelle ou générale, et conduit à départager les jeunes destiné·es aux carrières d'exécution de celles et ceux qui poursuivront des études. 59 % des jeunes issus de ménages à dominante ouvrière vont ainsi rejoindre la filière professionnelle dès la fin de la classe de troisième1 (contre 16 % des enfants de deux cadres). Les premier·es vont également plus souvent subir leur orientation, celle-ci ne correspondant pas à leur premier vœu dans 21 % des cas (contre 10 % pour les second·es). »*

*« À l'issue du parcours scolaire, les écarts en matière de diplômes atteints sont éloquents : si 55 % des enfants de deux parents cadres sont diplômé·es de l'enseignement supérieur long (bac+5 et plus), c'est le cas de seulement 11 % des enfants de familles à dominante ouvrière. »*

- Besoin relatif à la maîtrise de la langue française

Le taux de pauvreté du territoire s'établissait à 18,6 % en 2021 (contre 14,8 % pour la Drôme et 19,9 % pour le Vaucluse) quand celui de Valréas s'élevait lui à 26 %. A cet égard, la Commune se positionne comme la cinquième ville la plus pauvre du Vaucluse.

Au vu de ce constat, les dépenses énergétiques représentent une charge considérable (11% du revenu disponible moyen), loin d'être uniquement due aux mobilités (à titre d'exemple, près d'1/5 des habitants de Valréas sont sans voiture). Ainsi, la réhabilitation énergétique comme la mise en place de solutions de mobilités se caractérisent comme des enjeux importants sur le territoire.

**Le contrat de ville à Valréas (renouvelé jusqu'en 2030)**, inscrit quatre quartiers en politique de la ville : le Centre-ville ; les Tours, Ribeyronne Gaillarde, et Mistral Sévigné. Au-delà des axes prioritaires déjà inscrits dans le précédent contrat, à savoir emploi et développement économique ; éducation jeunesse et parentalité, certains ont été modifiés, comme habitat cadre de vie qui devient habitat cadre de vie et tranquillité publique ou ajoutés comme sport, culture et citoyenneté et prévention et promotion de la santé. La prévention de la délinquance n'apparaît plus à proprement dit.

Concernant le **taux de chômage** sur le territoire, il est à noter qu'il s'est nettement amélioré depuis la période précédente puisque qu'avec un taux de 9,10 % en 2025, il se situe désormais entre les moyennes départementales (7,8 % dans la Drôme et 9,8 % dans le Vaucluse), ce chiffre étant néanmoins à relativiser au regard, d'une part, de l'invisibilité des demandeurs d'emploi non indemnisés et, d'autre part, de la diminution de la part d'actifs dans la population locale.

Les allocataires à revenus précaires ainsi que les bénéficiaires de minima sociaux sont globalement davantage représentés que sur les deux départements.

Le taux de ménage à bas revenus s'élève à 37% parmi la population allocataire : Ce sont 1 367 ménages qui vivent avec moins de 1.307 € par mois par unité de consommation. Il convient enfin de préciser que 42% des familles sont des familles à bas revenus sur la commune de Valréas.

**La pauvreté frappe encore plus fortement les familles monoparentales**, qui sont 60 % à vivre sous le seuil des bas revenus (61% à Valréas).

Les habitants de la Communauté de Communes de l'Enclave des Papes - Pays de Grignan sont **plus nombreux à percevoir des minima sociaux** : 11,8% des allocataires perçoivent le Revenu de solidarité active (Rsa) (10,6% en Drôme et 11,2% en Vaucluse) et près de 12% des allocataires du territoire sont bénéficiaires de l'Allocation aux adultes handicapés (Aah) (contre 10,42% en Drôme et 9,4% en Vaucluse).

Près de **1.975 familles allocataires** vivent sur la Communauté de Communes de l'Enclave des Papes - Pays de Grignan en 2023. Elles représentent 54% des ménages, correspondant aux moyennes départementales (53,7% en Vaucluse et 54,8% en Drôme). A noter que **594 sont monoparentales**, ce qui représente 33% des familles (29% en Drôme, 33% en Vaucluse). Les familles nombreuses représentent 22% des familles, taux comparable aux départements.

#### d. Les prestations versées par la Caf

La Caf soutient ses allocataires dans leur vie quotidienne, par le versement de plus de 34 prestations légales liées à la famille, au logement, à la précarité et au handicap. En 2023, ce sont plus de 14.9 millions d'euros de prestations qui ont été versées aux allocataires de la CCEPPG, **directement investis dans l'économie locale**.

Au-delà de son rôle essentiel de conseil et d'accompagnement aux porteurs de projets, la Caf participe financièrement aux projets, et ce à hauteur de 1.4 millions d'euros pour l'année 2023 sur la CCEPPG, à travers différents dispositifs partenariaux.

Ainsi, la Caf accompagne et finance au travers de ses prestations de service :

- 4 Crèches et 2 Micro-crèches, soit 3 crèches et 1 Micro-crèche PSU en Vaucluse et 1 crèche et 1 Micro-crèche PSU en Drôme
- 2 Relais petite enfance (RPE) 1 en Vaucluse et 1 en Drôme
- 7 gestionnaires (4 associations, 2 villes et l'interco) pour 13 Accueils de loisirs sans hébergement (5 extra et 6 périsco)
- 2 Contrats locaux d'accompagnement scolaire (CLAS) associatifs en Vaucluse
- 1 Action dans le cadre du REAAP
- 1 Association de TISF

Le centre social associatif AGC, qui gérait entre autres 2 accueils de loisirs, 1 extra et 1 péri et un club jeunes, a fermé ses portes en février 2024.

### III. Analyses par thématique

#### a. Petite Enfance

Afin de répondre aux exigences du décret relatif au schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant prévus à l'article L. 214-1-3 du code de l'action sociale et des familles, les Autorités organisatrices devront :

- Répertorier les équipements, les services et les modes d'accueil existants pour l'accueil des enfants de moins de trois ans ;
- Préciser les besoins des enfants de moins de trois ans et de leurs familles
- Identifier les zones géographiques caractérisées par une offre d'accueil insuffisante ou par des difficultés dans l'accès à cette offre ;

Axe 1 : Améliorer la prise en compte des besoins spécifiques en matière d'accueil du jeune enfant	
Actions menées	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Depuis 2024, mise en place d'actions dans le cadre de la Semaine Nationale de la Petite Enfance</li> <li>* Depuis novembre 2024, projet de LAEP relancé avec un positionnement de la CCEPPG en tant que gestionnaire</li> <li>* Rencontre et échanges avec le club des entrepreneurs afin d'évaluer les besoins spécifiques en mode de garde pour le personnel de certains employeurs de l'hôtellerie/restauration</li> </ul>
Evaluation/constat	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Taux de couverture qui reste faible, notamment dans la partie ouest du territoire</li> <li>* Evolution significative de l'offre d'accueil avec : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ouverture de la micro-crèche de Roussas en PSU par l'association Les Bout'chous en septembre 2023</li> <li>- Crèche Lis Amourié de Valréas qui passera de 35 à 39 places en 2026</li> </ul> </li> <li>* Baisse de l'offre d'accueil individuel de 2021 à 2025 : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Côte Vaucluse : De 21 à 15 assmats et de 73 à 49 agréments</li> <li>- Côte Drôme : De 22 à 21 assmats et de 82 à 76 agréments</li> </ul> </li> <li>* Développement de projets privés (Valaurie, Taulignan...)</li> </ul>
Perspectives	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Mettre en place un groupe de travail sur la prévention précoce/inclusion handicap</li> <li>* Maintenir les actions mises en œuvre dans le cadre de la Semaine Nationale de la Petite Enfance</li> </ul>

## Axe 2 : Adaptation de l'offre aux besoins du territoire dans une logique de maillage territorial

Actions menées	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Changement de mode de gestion de la micro-crèche Les P'tites Etoiles à Valréas en 2021, de CMG à PSU</li> <li>* Construction par la CCEPPG en 2023 d'une micro-crèche de 12 places à Roussas</li> <li>* Ouverture de la micro-crèche de Roussas en gestion Psu par l'association Les Bout'chous en septembre 2023</li> <li>* Construction par la CCEPPG de nouveaux locaux à Valréas pour le Relais Petite Enfance et la crèche Lis Amourié, qui passera de 35 à 39 places</li> <li>* Actions de promotion du métier d'assistantes maternelles : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Conférence de presse</li> <li>- Rencontre avec les partenaires de l'emploi et de l'insertion</li> <li>- Rencontre avec France Travail et des candidates potentielles</li> </ul> </li> <li>* Mise en place depuis 2023 d'un référent santé, commun aux 6 crèches du territoire</li> <li>* Ouverture d'une deuxième Maison d'Assistantes Maternelles de 8 places à Taulignan</li> <li>* Rencontres en 2024 et 2025 pour deux projets de micro-crèche privées à Valaurie en présence des porteurs de projets, élus communaux et intercommunaux, techniciens CAF, département et coordonnateur CTG</li> <li>* Rencontre en 2025 pour un projet de micro-crèche à Taulignan</li> <li>* Depuis janvier 2025, la CCEPPG est désignée comme Autorité Organisatrice avec déploiement du Service Public Petite Enfance et des quatre compétences dédiées</li> <li>* Problématique du local du RPE de Taulignan, inutilisable pour raison de sécurité du bâtiment. Délocalisation temporaire des rencontres avec les familles au sein de la CCEPPG à Valréas et animation au sein du Dojo à Taulignan</li> </ul>
Evaluation/constat	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Evolution significative de l'offre d'accueil avec des places supplémentaires en Psu : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Changement de mode de gestion de la micro-crèche Les P'tites Etoiles à Valréas en 2021, de CMG à PSU</li> <li>- Ouverture de la micro-crèche de Roussas en gestion Psu par l'association Les Bout'chous en septembre 2023</li> </ul> </li> <li>* Positionnement des RPE qui se renforce : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Construction par la CCEPPG en 2025/2026 de nouveaux locaux à Valréas pour le RPE</li> <li>- Mise en place du Service Public Petite Enfance</li> </ul> </li> </ul>
Perspectives	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Déterminer une procédure d'étude des projets de micro-crèches privées, à travers la mise en place d'une commission spécifique</li> <li>* Développer les actions de communication/promotion du métier d'assistante maternelle</li> <li>* Développer les relations/la communication avec France Travail et Mission Locale</li> <li>* Réaliser un recensement de l'offre et des besoins des enfants de -3 ans et de leurs familles : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Offre et besoins d'accueil (tous modes confondus)</li> <li>- Offre et besoins de service d'accompagnement à la parentalité</li> </ul> </li> <li>* Planifier, au vu du recensement des besoins, le développement des modes d'accueil</li> <li>* Informer et accompagner les familles ayant 1 ou des enfants de -3 ans ainsi que les futurs parents</li> <li>* Rester attentif à la fréquentation de la micro-crèche Les P'tites Etoiles, notamment sur les horaires atypiques</li> </ul>

**Axe 3 : Conforter la mise en réseau des structures et continuer d'accompagner techniquement l'optimisation de la gestion des équipements**

Actions menées	<ul style="list-style-type: none"> <li>* 4 à 6 réunions par an avec les directrices de crèches et ponctuellement avec les responsables des RPE également (dont réunion « Bonnes pratiques PSU » par les CAF)</li> <li>* Réalisation en cours d'un annuaire des professionnels</li> </ul>
Evaluation/constat	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Dynamique de réseau qui facilite la mise en place d'actions communes et profite ponctuellement d'intervention extérieure : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Référent santé commun</li> <li>- Projet formation des équipes au théâtre</li> <li>- Interventions : CAF, PMI, prestataires divers (logiciel, formateur...)</li> </ul> </li> <li>* Accueil de qualité : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Projet d'établissement actualisé régulièrement</li> <li>- Intervenants extérieurs : psychomotricité, musique...</li> </ul> </li> <li>* Commission Petite Enfance à l'échelle intercommunale : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Portage politique avec élue dédiée</li> <li>- Evolution du poste de chargé de coopération</li> </ul> </li> </ul>
Perspectives	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Continuer de faire vivre le réseau des directrices de crèches en associant d'avantage les responsables des RPE</li> <li>* Finaliser l'annuaire des partenaires</li> <li>* Maintenir la qualité des différents modes d'accueil du territoire</li> </ul>

**b. Parentalité :**

<b>Axe 1 : Structurer la mise en réseau des acteurs parentalité du territoire</b>	
Actions menées	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Rencontre avec d'autres intercommunalités afin de connaître leur démarche, leurs actions sur cette thématique</li> <li>* Mise en place d'un réseau avec de 2 ou 3 rencontres par an</li> <li>* En 2021, des rencontres ont eu lieu avec la CAF, la CCEPPG et une grande partie des « petites » communes afin de leur présenter le dispositif</li> <li>* Deux rencontres dédiées au projet LAEP, en 2021, à l'issue desquelles le centre social AGC était envisagé comme futur gestionnaire. À la suite de la fermeture de l'association en mars 2024, le projet est mis en standby et est remis à l'ordre du jour en septembre 2024 avec un positionnement de la CCEPPG comme futur gestionnaire.</li> <li>6 rencontres de décembre 2024 à juin 2025 : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Rencontre avec d'autres gestionnaires de LAEP</li> <li>○ Rencontre avec partenaires locaux et CAF</li> <li>○ Rencontre avec le CALEPDA, réseau des accueillants de la Drôme</li> <li>○ Mise en place du groupe de travail restreint</li> </ul> </li> <li>* Réalisation en cours d'un annuaire des partenaires</li> </ul>
Evaluation/constat	Après une interruption, le réseau a été réactivé en septembre 2024. Il fonctionne bien et rassemble un grand nombre de partenaires, très impliqués pour la plupart. La fermeture du centre social AGC a mis fin à plusieurs actions ainsi qu'au projet d'en développer certaines sur d'autres communes que Valréas. Le recrutement d'Anaïs SECONDE apporte une véritable plus-value dans la dynamique du réseau.
Perspectives	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Maintenir et développer le réseau</li> <li>* Mettre en place un groupe de travail sur la prévention précoce/inclusion handicap</li> <li>* Maintenir la mise en place d'actions dans le cadre de la Semaine Nationale de la Petite Enfance</li> <li>* Finaliser l'annuaire des partenaires</li> </ul>

**Axe 2 : Diversifier les actions en direction des parents pour les accompagner dans leur quotidien**

Actions menées	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Actions proposées par l'association « L'instant lacté » comme la Semaine mondiale de l'allaitement, des ateliers réflexologie, café des mamans...</li> <li>* Ateliers thématiques proposés depuis 2024 dans le cadre de la Semaine Nationale de la Petite Enfance</li> <li>* Ateliers thématiques proposés par les médiathèques de Visan et Grillon</li> <li>* Ateliers de sensibilisation/formations proposés par le CEDER sur le thème de l'éco-parentalité, avec les Relais Petite Enfance notamment</li> <li>* Sondage réalisé en novembre 2023 auprès des parents pour connaître leurs besoins, leurs attentes, par deux deux stagiaires assistantes sociales</li> </ul>
Evaluation/constat	Dans le cadre de la Semaine Nationale de la Petite Enfance, des temps d'information et d'échanges avec l'intervention de professionnels sont proposés, ce qui permet d'apporter certaines réponses, certains outils, aux parents ou futurs parents. Au-delà de cet « évènement », le besoin d'avoir un lieu de rencontres permanent a été exprimé pleinement que ce soit par les parents ou les partenaires.
Perspectives	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Ouverture du LAEP en début d'année 2026</li> <li>* Maintenir la mise en place d'actions dans le cadre de la Semaine Nationale de la Petite Enfance</li> <li>* Faciliter l'expression des parents ou futurs parents afin de mieux connaître leurs besoins</li> </ul>

**c. Enfance-Jeunesse**

**Axe 1 : Porter une politique enfance jeunesse territoriale adaptée aux besoins des jeunes**

Actions menées	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Mise en place de conseil municipal d'enfants et/ou jeunes sur les communes de Valréas, Taulignan et Visan</li> <li>* Mise en place d'un comité consultatif de jeunes sur les communes de Montjoyer/Réauville, qui a pris la forme d'une association depuis 2024, principalement dédiée à l'organisation d'un trail entre les deux villages</li> <li>* Rencontres en 2021 avec la CCEPPG, la CAF et la plupart des communes du territoires afin de présenter les dispositifs et accompagnements possibles</li> <li>* Mis en place du dispositif « Innov Jeunes » en 2022 dans le cadre de l'organisation du trail Montjoyer/Réauville</li> <li>* Mise en place localement depuis 2022 de sessions BAFA, encadrées par les responsables des structures du territoire</li> <li>* Mise en place d'interventions au sein des lycées de Valréas et de Nyons afin de promouvoir les métiers de l'animation et la formation BAFA particulièrement</li> <li>* Mise en place d'une aide financière par la CCEPPG afin d'aider au financement de la formation BAFA pour les jeunes du territoire</li> <li>* Réalisation en 2024 d'un sondage auprès des familles pour connaître leurs besoins en mode de garde/loisirs les mercredis</li> <li>* Depuis 2023, reprise en gestion directe de l'alsh de Grillon, en étroite collaboration avec la commune</li> <li>* Depuis septembre 2024, harmonisation des tarifs familles pour l'ensemble des alsh extrascolaires</li> <li>* Depuis mars 2024, suite à la fermeture du centre social AGC, reprise de la gestion de l'alsh de la Côte par l'association de la Maison des Enfants</li> <li>* Depuis 2024, mise en place de formations courtes, 3 ou 4 fois par an, pour les équipes permanentes des alsh périscolaires</li> </ul>
----------------	--

	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Entre 2024 et 2025, rénovation et extension du groupe scolaire sur la commune de Roussas permettant un lieu d'accueil dédié à l'alsh pendant les vacances scolaires et possibilité de proposer une nouvelle offre d'accueil le mercredi</li> <li>* En 2025, recrutement par la CCEPPG d'un directeur permanent et d'équipes vacataires pour l'alsh intercommunal La Boite à Malices</li> <li>* Depuis 2024, installation du Campus connecté dans les locaux de la CCEPPG à Valréas</li> <li>* En 2025, mise en place d'un deuxième CLAS à Valréas par le Judo Club ?</li> </ul>
Evaluation/constat	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Succès de la formation BAFA « locale » : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Proposée tous les 2 ans, elle accueille entre 15 et 20 stagiaires</li> <li>- Plus-value apportée par un encadrement assuré par les responsables des structures du territoire</li> </ul> </li> <li>* Meilleure cohérence après harmonisation des tarifs familles pour les alsh</li> <li>* Très peu d'accueil de loisirs le mercredi, à part à Valréas et Richerenches. Aucun accueil dans la Drôme ce jour-là, réflexion non facilitée par le partage de compétence entre la CCEPPG et les communes</li> <li>* Amélioration du service rendu par les alsh concernés depuis la reprise en gestion directe</li> <li>* La fermeture du centre social AGC représente un réel manque dans la politique jeunesse</li> </ul>
Perspectives	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Maintenir le soutien technique et financier aux structures associatives gestionnaires d'accueils</li> <li>* Maintenir le soutien par la CCEPPG à la mise en place de formation BAFA : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Bourse pour les jeunes</li> <li>- Aide versée aux organisateurs des stages</li> </ul> </li> <li>* Stabilisation de l'accueil de loisirs la Boite à Malices, géré par la CCEPPG : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Création d'un poste de directeur permanent</li> <li>- Mise à disposition du groupe scolaire de Roussas pour plusieurs années à compter de 2026</li> </ul> </li> </ul>

Axe 2 : Organiser la mise en réseau des acteurs jeunesse et favoriser les coopérations	
Actions menées	<ul style="list-style-type: none"> <li>* 4 à 6 réunions de réseau par an</li> </ul>
Evaluation/constat	<p>Le réseau des responsables d'accueils de loisirs fonctionne très bien et va être développé après le recrutement d'un directeur par la CCEPPG. Cela permet notamment de mettre en place des projets communs et aussi de mutualiser des moyens. En dehors des accueils de loisirs, depuis la fermeture du centre social AGC, il n'y a pas véritablement de réseau d'acteurs jeunesse.</p>
Perspectives	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Maintenir et développer le réseau des responsables d'accueils de loisirs</li> <li>* Rester attentif à la cohérence et l'harmonie des services proposés, à l'échelle du territoire</li> </ul>

#### d. Animation de la vie sociale

Axe 1 : Accompagner la couverture territoriale en structure d'animation de la vie sociale et actions d'animation de la vie locale	
Actions menées	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Rencontres en 2021 avec la CCEPPG, la CAF et une douzaine de communes du territoire afin de connaître les projets à la réflexion et les besoins</li> <li>* En 2022, ouverture de « Chez Paulette, un tiers-lieu en gestion associative à Réauville</li> <li>* En 2023 ouverture de la Maison d'Yvonne à Montségur-sur-Lauzon, structure à vocation intergénérationnelle dont la gestion est déléguée à l'association de la bibliothèque</li> <li>* En 2024, ouverture de la Grange Saint Paulin, un foyer rural associatif à Montjoyer</li> <li>* Depuis 2022, projet en cours « Petite ville de demain » à Valréas</li> <li>* Création de jardins partagés sur les communes de Valaurie, Chamaret, Richerenches, Réauville, Colonzelle et Taulignan</li> <li>* Renouvellement du Contrat de Ville à Valréas 2024-2030, dans le cadre duquel la ville et le CCAS portent de nouvelles actions, depuis la fermeture du centre social AGC</li> </ul>
Evaluation/constat	<p>Depuis la fermeture du centre social AGC en mars 2024, il n'y a plus de véritable structure d'animation de la vie sociale sur le territoire. Cela représente un manque sur Valréas mais également à l'échelle du territoire puisque des actions « délocalisées » avaient été envisagées.</p> <p>Néanmoins, force est de constater la vigueur des initiatives associatives visant un renforcement du lien social et intergénérationnel à l'échelle de diverses Communes</p>
Perspectives	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Réflexion à porter sur la création d'un « Espace de vie sociale » d'envergure intercommunale : mise en œuvre d'une concertation sur les attendus et les moyens nécessaires</li> <li>* Maintenir un lien et favoriser les échanges avec et entre les structures d'animation de la vie locale</li> <li>* Projets d'actions communes en lien avec la conseillère numérique CCEPPG</li> </ul>

Axe 2 : Organiser la mise en réseau des acteurs	
Actions menées	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Rencontres partenariales organisées au moment de l'élaboration de la CTG en 2021 puis du bilan en 2025</li> <li>* Rencontre avec les structures d'animation de la vie locale, dont certaines avec la CAF, comme pour « Chez Paulette » à Réauville</li> </ul>
Evaluation/constat	<p>Depuis la fermeture du centre social AGC en mars 2024, il n'y a plus de véritable structure d'animation de la vie sociale sur le territoire. Cela représente un manque sur Valréas mais également à l'échelle du territoire puisque des actions « délocalisées » avaient été envisagées.</p> <p>Les structures associatives d'animation de la vie locale comme « Chez Paulette », « La maison d'Yvonne » et « La Grange Saint Paulin » proposent des animations tout public mais avec peu de moyens et pas de salariés. Dans ces conditions, difficile de mettre en place un véritable réseau</p>
Perspectives	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Renforcer le lien avec et entre les structures d'animation de la vie locale : Echange d'expériences, d'outils pour favoriser l'émergence de projets sur le territoire</li> </ul>

### e. Logement et cadre de vie

Axe 1 : Assurer l'information sur l'accès au logement et l'accès aux droits lié au logement	
Actions menées	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Une seule rencontre de réseau en 2021 au moment de l'élaboration du projet de territoire</li> <li>* Une seule rencontre de réseau en 2025 au moment de la phase de bilan/évaluation</li> <li>* Rencontres du réseau Violences Intra Familiales organisées par le CCAS et l'EDES de Valréas dans le cadre desquelles la question des logements d'urgence est abordée</li> <li>* Réalisation en cours d'un annuaire des partenaires</li> </ul>
Evaluation/constat	Malgré une mise en route laborieuse du réseau, la participation des partenaires à la dernière rencontre a montré un réel besoin de se rencontrer et d'échanger. On constate une augmentation de la précarité énergétique, notamment à Valréas, un besoin grandissant de logements d'urgence, de logements sociaux (Même si 46 nouveaux logements seront disponibles d'ici 2027 à Valréas) et de logements pour les jeunes. La bi-départementalité et bi-régionalité posent des problèmes dans les démarches administratives.
Perspectives	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Développer le travail de réseau</li> <li>* Refaire un état des lieux des projets de logements Taulignan, Le Pègue, Réauville....</li> <li>* Finaliser l'annuaire des partenaires</li> </ul>

Axe 2 : Améliorer la réponse aux besoins en matière de logement pour des publics spécifiques	
Actions menées	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Une rencontre en 2021 avec une quinzaine de communes pour faire un état des lieux des projets de constructions et/ou de réhabilitations</li> <li>* Mise en œuvre d'une OPAH en 2025 sur un périmètre du centre-ville de Valréas</li> <li>* Réalisation par la CCEPPG d'un inventaire des logements d'urgence sur le territoire</li> <li>* Plusieurs rencontres initiées par la Maison Constantin de Nyons dans le cadre d'un projet de Foyer de Jeunes Travailleurs à Valréas</li> <li>* Nouvelles missions du Chantier Renoval à Valréas, « Amélioration du cadre de vie » avec mise en place des placettes de compostage collectif en lien avec la CCEPPG</li> </ul>
Evaluation/constat	
Perspectives	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Faire un inventaire des logements existants pour les jeunes, travailleurs, apprentis, saisonniers... (Habitat partagé...)</li> <li>* Faire un inventaire des logements d'urgence potentiels (gîte, camping...)</li> <li>* Maintenir le travail de réseau en proposant une ou deux rencontres thématiques/an</li> </ul>

### f. Accès aux droits et aux services

3 Espaces « France services » localisés à Valréas, à Taulignan et 1 Itinérant à Roussas et Grignan porté par le Pimms « Portes de Provence » (bus équipé) qui propose deux permanences par mois

Une conseillère numérique à la commune de Montségur-sur-Lauzon

Une conseillère numérique CCEPPG intervenant sur 16 communes

Une association « l'Entente du Vaucluse » intervenant à Valréas, Grillon et Visan pour des ateliers collectifs

1 offre de service « attentionnée » : une équipe dédiée de travailleurs sociaux (monoparents 18-24 ans, séparations et violences conjugales, deuil enfant/parent, impayés de loyer)

## Axe 1 : Structurer la politique territoriale

Actions menées	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Mise en place depuis 2021 d'un réseau des acteurs avec 2 ou 3 rencontres par an (réunions d'échanges ou réunions thématiques avec interventions de plusieurs institutions comme Caf, Département, Banque de France notamment permettant de mieux comprendre leurs modalités d'intervention sur le territoire et outil disponible (cartographie des acteurs du numériques pour la Caf et le CD, formations, webinaire ou portail « mesquestionsdargent » pour la BdF par exemple)</li> <li>* France numérique ensemble : rencontre avec M. Fernandez et M. Guichard du CD26, la commune de Montségur-sur-Lauzon et la CCEPPG</li> <li>* Mise en place du dispositif France Numérique Ensemble entre le CD26 et la commune de Montségur-sur-Lauzon</li> <li>* Réalisation en cours d'un annuaire des partenaires</li> </ul>
Evaluation/constat	La mise en place du réseau a répondu à un réel besoin. Au-delà de faciliter une meilleure interconnaissance des acteurs, les rencontres permettent d'échanger sur les pratiques et d'apporter des informations et outils pratiques, l'objectif principal restant d'être efficace dans les réponses apportées. La fermeture du centre social AGC en février 2024 représente un manque sur le territoire
Perspectives	* Maintenir et développer le travail de réseau

## Axe 2 : Adapter et rendre accessible l'offre de service aux besoins des habitants du territoire dans une logique de parcours

Actions menées	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Réalisation et diffusion en 2022 d'une plaquette pour le public (mise à jour annuelle)</li> <li>* Recrutement en 2022 d'une conseillère numérique à la CCEPPG avec développement progressif d'interventions : permanences dans les mairies, ateliers dans les collèges et lycées de Valréas, écoles de Richerenches, Visan, Grignan et Valréas, permanences à l'épicerie sociale Rayon de soleil, permanences « Mon espace santé » à l'hôpital de Valréas, interventions à domicile, permanence à la médiathèque de Visan et de Grillon</li> <li>* Recrutement en 2022 d'une conseillère numérique à la commune de Montségur-sur-Lauzon</li> <li>* Recrutement en 2021 d'un conseiller numérique à la commune de Valréas (EFS)</li> <li>* Ateliers collectifs thématiques mensuels en collaboration avec la conseillère numérique de Montségur-sur-Lauzon en 2022 et 2023</li> <li>* Installation en 2024 du Campus Connecté dans les locaux de la CCEPPG à Valréas avec la mise en place d'ateliers linguistiques (FLE) qui ont permis de pallier le manque créé par la fermeture d'AGC</li> <li>* Permanences mobiles du PIMM'S dans les communes de Roussas et Grignan</li> <li>* Forum sur les droits à la retraite organisé par l'Espace France Services de Valréas</li> </ul>
Evaluation/constat	La mise en place du réseau a répondu à un réel besoin. Au-delà de faciliter une meilleure interconnaissance des acteurs, les rencontres permettent d'échanger sur les pratiques et d'apporter des informations et outils opérationnels, l'objectif principal restant d'être efficace dans les réponses apportées. La diversité des acteurs et des actions permet de toucher un public varié, quelle que soit sa demande et sa commune. Il manque également une réponse pour le droit aux étrangers, notamment depuis que les démarches doivent se faire « en direct » avec les services de la Préfecture

Perspectives	<ul style="list-style-type: none"><li>* Maintenir à jour la plaquette d'information au public</li><li>* Renouveler et faire évoluer la plaquette d'information au public</li><li>* Montée en puissance de l'offre de services du Campus Connecté Hauts de Provence</li></ul>
--------------	--

#### **g. Insertion, autonomie et inclusion handicap**

Cette thématique n'a pas réellement été traitée mais est ressortie à plusieurs reprises des échanges lors des derniers ateliers partenaires. Un premier état des lieux a été fait auprès des structures potentiellement accueillantes d'enfants en situation de handicap et une première rencontre de réseau a eu lieu en septembre 2025 avec les professionnels intervenant dans ce domaine.

## ANNEXE 2 – LISTE DES EQUIPEMENTS ET SERVICES SOUTENUS PAR LA COLLECTIVITE LOCALE COMPETENTE

**(Une liste des équipements et services par signataire dans le respect des compétences détenues)**

COMMUNAUTE DE COMMUNES ENCLAVE DES PAPES-PAYS DE GRIGNAN	
TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
EAJE PSU	Le Bac à Sable – Quartier Claron 84820 VISAN
	Les P'tites Etoiles – Avenue Meynard 84600 VALREAS
	Pomme d'Api – Avenu du Comtat 84600 GRILLON
	Les Bout'chous – Rue sous les remparts 26230 GRIGNAN
	Les P'tits Bouts – Place du stade 26230 ROUSSAS
	Lis Amourié – Place Jules Ferry 84600 VALREAS
Maisons d'assistantes maternels	L'Îlot Câlins – Le Village 26130 MONTSEGUR-SUR-LAUZON
	Le Cocon des Petits Colibris – 145 Route de Montélimar 26770 TAULIGNAN
RPE	RPE Drôme – Place du 11 novembre 26770 TAULIGNAN
	RPE Enclave des Papes – Place Jule Ferry 84600 VALREAS
LAEP	Service itinérant : implantation à Colonzelle et Valréas
Alsh extrascolaire	La Boite à Malices – Alsh intercommunal « itinérant »
	Alsh de Grillon – Avenue du Comtat 84600 GRILLON
	Maison des Enfants – 218 Route de Vinsobres 84600 VALREAS
	FREP – Avenue Charles de Gaulle 84820 VISAN
	Oustaou d'Aqui – Cours du Mistral 84600 RICHERENCHES
COMMUNE DE VALREAS	
TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
Alsh périscolaire	Maison des Enfants – 218 Route de Vinsobres 84600 VALREAS

CLAS	Entente du Vaucluse – 43 Cours Victor Hugo 84600 VALREAS Judo Club – Rue Charles Borello 84600 VALREAS
------	---

<b>COMMUNE DE VISAN</b>	
<b>TYPE DE STRUCTURE</b>	<b>NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE</b>
Alsh périscolaire	FREP – 197 Avenue Charles de Gaulle 84820 VISAN

<b>COMMUNE DE GRILLON</b>	
<b>TYPE DE STRUCTURE</b>	<b>NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE</b>
Alsh périscolaire	Avenue du Comtat 84600 GRILLON

<b>COMMUNE DE RICHERENCHES</b>	
<b>TYPE DE STRUCTURE</b>	<b>NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE</b>
Alsh périscolaire	Oustau d'Aqui – Cours du Mistral 84600 RICHERENCHES

### ANNEXE 3 – PLAN D'ACTIONS 2026 2030 - MOYENS MOBILISES PAR CHAQUE SIGNATAIRE DANS LE CADRE DES OBJECTIFS PARTAGES

Autant d'axes que d'objectifs communs visés à l'article 4 :

- ▶ Répondre aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles dans le cadre du service public de la petite enfance ;
- ▶ Renforcer l'accès des enfants et adolescents aux activités péri et extrascolaires pour favoriser la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle et l'épanouissement des enfants ;
- ▶ Favoriser l'autonomie et l'accès aux droits des adolescents et des jeunes adultes ;
- ▶ Soutenir les parents, en couple, seuls ou séparés, dans l'exercice de leur parentalité, de la naissance à l'adolescence ;
- ▶ Favoriser l'accès et le maintien dans le logement notamment des allocataires les plus fragiles ;
- ▶ Renforcer la solidarité par le soutien aux politiques d'insertion, d'autonomie et de handicap, en lien avec les partenaires ;
- ▶ Sécuriser et accompagner les habitants allocataires dans une relation de confiance centrée sur l'accès aux droits et aux services ;

## Axe 1 : Répondre aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles dans le cadre du service public de la petite enfance

Cet axe constitue le socle minimum des attendus du plan d'actions du schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant

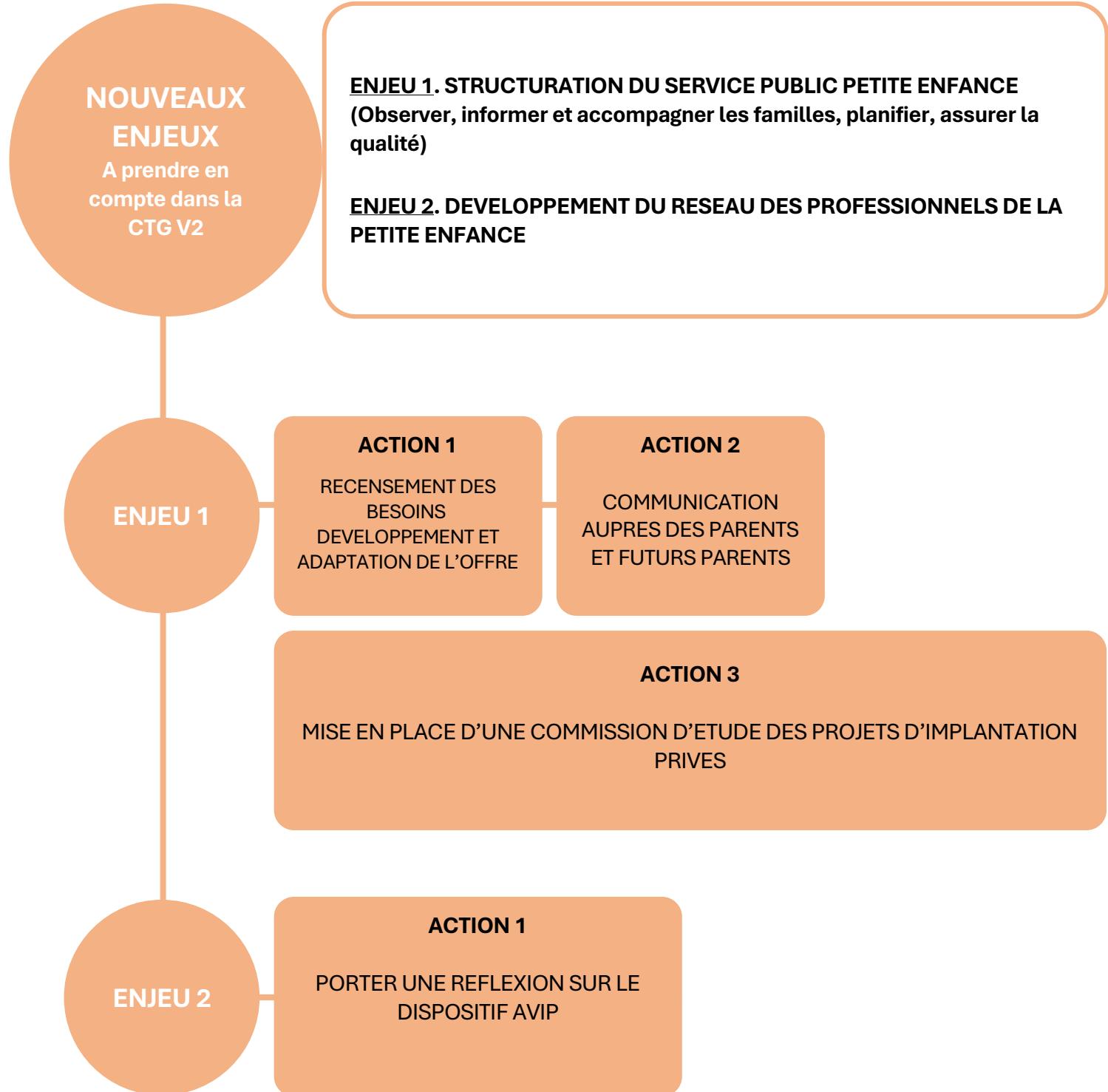
### Tableau récapitulatif des compétences des autorités organisatrices des modes d'accueil des jeunes enfants par commune et/ou EPCI :

Nom de la Commune (Indiquer seulement les communes qui exercent au moins une compétence d'AO)	Nb d'habitants	Recenser les besoins des enfants âgés de moins de trois ans et de leurs familles en matière de services aux familles ainsi que les modes d'accueil disponibles sur leur territoire	Informier et accompagner les familles ayant un ou plusieurs enfants âgés de moins de trois ans ainsi que les futurs parents ;	Planifier, au vu du recensement des besoins, le développement des modes d'accueil ; les communes de + de 10 000 habitants élaborent un schéma de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant	Soutenir la qualité des modes d'accueil ; les communes de + 10 000 habitants se dotent d'un relais petite enfance (RPE) à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2026
Valréas	+3500	<input type="checkbox"/> Exercée par la commune ou <input checked="" type="checkbox"/> Transférée par la commune à l'EPCI	<input type="checkbox"/> Exercée par la commune ou <input checked="" type="checkbox"/> Transférée par la commune à l'EPCI	<input type="checkbox"/> Exercée par la commune ou <input checked="" type="checkbox"/> Transférée par la commune à l'EPCI	<input type="checkbox"/> Exercée par la commune ou <input checked="" type="checkbox"/> Transférée par la commune à l'EPCI
Chamaret, Chantemerle-les-Grignan, Colonzelle, Grignan, Grillon, Le Pègue, Montbrison-sur-Lez, Montjoyer, Montségur-sur-Lauzon, Réauville, Richerenches, Roussas, Rousset-les-Vignes, Saint-Pantaléon-les-Vignes, Salles-sous-Bois, Taulignan, Valaurie et Visan	-3500	<input type="checkbox"/> Exercée par la commune ou <input checked="" type="checkbox"/> Transférée par la commune à l'EPCI	<input type="checkbox"/> Exercée par la commune ou <input checked="" type="checkbox"/> Transférée par la commune à l'EPCI	<input type="checkbox"/> Exercée par la commune à titre facultatif <input checked="" type="checkbox"/> Transférée par la commune à l'EPCI	<input type="checkbox"/> Exercée par la commune à titre facultatif <input checked="" type="checkbox"/> Transférée par la commune à l'EPCI
EPCI		<input checked="" type="checkbox"/> Transférée par l'ensemble des communes à l'EPCI <input type="checkbox"/> Transférée par certaines communes à l'EPCI.  Population totale de l'ensemble des communes ayant transféré leurs compétences : <b>23.243 Habitants</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Transférée par l'ensemble des communes à l'EPCI <input type="checkbox"/> Transférée par certaines communes à l'EPCI.  Population totale de l'ensemble des communes ayant transféré leurs compétences : <b>23.243 Habitants</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Transférée par l'ensemble des communes à l'EPCI <input type="checkbox"/> Transférée par certaines communes à l'EPCI.  Population totale de l'ensemble des communes ayant transféré leurs compétences : <b>23.243 Habitants</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Transférée par l'ensemble des communes à l'EPCI <input type="checkbox"/> Transférée par certaines communes à l'EPCI.  Population totale de l'ensemble des communes ayant transféré leurs compétences : <b>23.243 Habitants</b>

**Récapitulatif des structures existantes et des projets envisagés dans le cadre du schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil****Nom de l'autorité organisatrice compétente pour la planification de l'offre : CCEPPG**

Type de mode d'accueil/dispositif	Nb de places ou Nb d'ETP RPE	Projection sur la durée de la CTG					Evaluation des besoins en matière d'emplois et de compétences pour répondre aux projections	Autres besoins identifiés (démarche IDA, difficultés identifiées, partenariat spécifique...)	Si projets d'investissements en matière de rénovation, d'aménagement et de création d'équipements, de services :			
		2026	2027	2028	2029	2030			Préciser le type de projets : rénovation, construction, transplantation, aménagement, extension...	Coûts et calendriers prévisionnels (années cibles) des opérations envisagées	Ingénierie et moyens humains nécessaires pour conduire les projets d'investissement	
<b>EAJE PSU (6 équip.)</b>												
Lis Amourié	35	39	39	39	39	39						
Pomme d'Api	22	22	22	22	22	22	3 Auxiliaires de puériculture seront à remplacer pour départ à la retraite, à partir de 2030.		Projet d'équipement des futurs locaux (dossier en cours)			
Les Bout'chous	20	20	20	20	20	20	2026 à 2030 : départ à la retraite possible pour 3 salariées de Grignan à 35 h. (2 AP, 1 CAP).		Pose hublots pour certaines portes	Courant 2026		
Le Bac à sable	16	16	16	16	16	16						
Les P'tits Bouts	12	12	12	12	12	12	Suite au nouveau décret, si les personnes en poste actuellement ne valident pas leur VAE : création poste AP.					
Les P'tites Etoiles	10	10	10	10	10	10						
<b>Micro-crèche Paje</b>	10	10	10	10	10	10	Le projet est porté par Madame Bornet et se situe sur la commune de Valaurie					
<b>MAM</b>												
L'îlot Câlins	16	16	16	16	16	16						
Les Petits Colibris	8	8	8	8	8	8						
<b>Assistants maternels</b>												
Côté Vaucluse	15	15	15	15	15	15						
Côté Drôme	21	21	21	21	21	21						
<b>RPE</b>	1,12	1,12	1,12	1,12	1,12	1,12	Le départ à la retraite d'une des animatrices d'ici fin 2027 nécessitera de porter une réflexion sur une éventuelle réorganisation					

# PETITE ENFANCE



**ENJEU N°1 : Structuration du Service Public Petite Enfance****FICHE ACTION N°1 : Veille permanente des besoins, développement et adaptation de l'offre****ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC**

Le taux de couverture du territoire, 41,3%, reste en dessous des moyennes départementales avec 49,9% pour le Vaucluse et 61,8% pour la Drôme. Bien que la natalité ait diminué depuis 2023, certaines crèches affichent encore des listes d'attente, notamment dans la partie ouest du territoire. Le nombre d'assistantes maternelles en activité est passé de 43 en 2021 à 36 en 2025.

**DESCRIPTIF DE L'ACTION****OBJECTIF(S) :**

Identifier l'absence de réponse sur des thématiques spécifiques

Suivre l'évolution des besoins

Evaluer l'adéquation entre l'offre et la demande

Apporter des éléments de réflexion aux élu(e)s

Inscrire la réflexion dans une démarche d'intelligence collective

Adapter l'offre à la demande en prenant en compte l'évolution des besoins et des pratiques

Impliquer davantage les Relais Petite Enfance

**PUBLIC CIBLE :**

Familles du territoire

Futurs parents

Structures d'accueil

Professionnels de la Petite Enfance

**RÉSULTATS ATTENDUS**

Meilleure connaissance des besoins

Baisse des listes d'attente dans les crèches

**CRITÈRES D'ÉVALUATION**

Quantité et nature des données recueillies

Nombre de partenaires participants au recueil des données

Nombre de parents/futurs parents sondés

Nombre de places d'accueil créées

Projets d'implantation/développement de structures accompagnées

**PILOTAGE**

Chargé de coopération territoriale

Elu(e) référent(e)

Professionnels de la Petite Enfance

**MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE**

Détermination d'une méthodologie et d'outils nécessaires (questionnaires, données statistiques...)

Réflexion menée au sein du réseau des professionnels de la petite enfance

Mise en place d'une commission de régulation consultée sur l'analyse des besoins, la répartition spatiale de l'offre, la thématique AVIP, etc.

## PARTENAIRES À ASSOCIER

Structures d'accueil collectifs

Relais Petite Enfance

Assistantes maternelles

Ensemble des partenaires du réseau

CAF

PMI

## ÉCHÉANCIER DE L'ACTION

1<sup>er</sup> trimestre 2026 et tout au long de la CTG

**ENJEU N°1 : Structuration du Service Public Petite Enfance****FICHE ACTION N°2 : Communication auprès des parents et futurs parents****ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC**

La communication auprès des parents et futurs parents par la CCEPPG, en tant qu'autorité organisatrice, fait partie des compétences à exercer dans le cadre du Service Public Petite Enfance.

**DESCRIPTIF DE L'ACTION****OBJECTIF(S) :**

Rendre plus visible et lisible l'offre proposée sur le territoire

Valoriser le travail et les actions des structures et professionnels de la petite enfance

**PUBLIC CIBLE :**

Familles du territoire

Futurs parents

**RÉSULTATS ATTENDUS**

Meilleure connaissance par les parents/futurs parents de l'offre existante

**CRITÈRES D'ÉVALUATION**

Retours des parents

**PILOTAGE**

Chargé de coopération territoriale en collaboration avec le service communication de la CCEPPG

Animatrices des RPE

**MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE**

Mise à jour/diffusion de la plaquette d'info enfance

**PARTENAIRES À ASSOCIER**

Structures et professionnels de la petite enfance

CAF

Ensemble des partenaires du réseau

Communes du territoire dans le relais de l'information

**ÉCHÉANCIER DE L'ACTION**

1<sup>er</sup> trimestre 2026 et tout au long de la CTG

## ENJEU N°1 : Structuration du Service Public Petite Enfance

### FICHE ACTION N°3 : Mise en place d'une commission d'étude des projets d'implantation privés

#### ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

Dans le cadre du Service Public Petite Enfance, l'avis de la CCEPPG, en tant qu'autorité organisatrice, est dorénavant requis pour tout projet d'implantation de structure d'accueil privée.

#### DESCRIPTIF DE L'ACTION

##### OBJECTIF(S) :

Formaliser une procédure d'étude des projets

Avoir une réflexion partagée

##### PUBLIC CIBLE :

Porteurs/porteuses de projets

#### RÉSULTATS ATTENDUS

- Mise en place d'une réflexion stratégique concernant l'offre d'accueil privée ou publique
- Mise en œuvre de la procédure de création de structures privées permettant aux pétitionnaires de défendre leurs projets dans le cadre de réunions associant toutes les parties prenantes
- Sécurisation et fluidification de l'échange d'informations entre les partenaires et les pétitionnaires

#### CRITÈRES D'ÉVALUATION

Nombre de rencontres

#### PILOTAGE

Chargé de coopération territorial

Elu(e) référent(e)

#### MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Définition d'un « cahier des charges » précisant :

- la constitution de la commission
- les modalités d'échanges et de rencontres avec porteur/porteuse de projet

#### PARTENAIRES À ASSOCIER

Commune où l'implantation est envisagée

PMI

Caf

Relais Petite Enfance

#### ÉCHÉANCIER DE L'ACTION

1<sup>er</sup> trimestre 2026 et tout au long de la CTG, en fonction des projets

**ENJEU N°2 : Développement du réseau des professionnels de la petite enfance****FICHE ACTION N°1 : Porter une réflexion sur le dispositif AVIP****ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC**

Le dispositif de places A Vocation d'Insertion Professionnelle avait été abordé en 2022 lors d'une rencontre inter-crèches mais aucune structure n'avait donné suite à ce moment-là. Elles considéraient en effet avoir déjà une action favorisant la garde d'enfant dont le ou les parents ne travaillaient pas et de plus ce dispositif leur paraissait assez contraignant.

Compte-tenu de la réduction des listes d'attente sur le territoire, il paraît opportun de proposer une réflexion sur cette thématique

**DESCRIPTIF DE L'ACTION****OBJECTIF(S) :**

Adapter au mieux l'offre à la demande spécifique de certaines familles

Développer le travail de réseau avec les structures d'emploi/insertion

Possibilité, pour les structures volontaires, de bénéficier de financements complémentaires

**PUBLIC CIBLE :**

Familles du territoire ayant besoin d'une offre de garde spécifique

**RÉSULTATS ATTENDUS**

Meilleure adaptation de l'offre pour les familles ayant des besoins spécifiques

**CRITÈRES D'ÉVALUATION**

Nombre de places AVIP créées

Nombre de places utilisées

**PILOTAGE**

Chargé de coopération territoriale

**MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE**

Identification des freins ayant empêché une mise en œuvre en 2022 et évolution du contexte

Nouvelle réunion d'information avec les crèches du territoire, France Travail, Mission Locale, Coup de Pouce, CAF (Et structure témoin, ayant des places AVIP ?)

**PARTENAIRES À ASSOCIER**

Crèches du territoire

France Travail

Mission Locale

Association Coup de Pouce

**ÉCHÉANCIER DE L'ACTION**

1<sup>er</sup> semestre 2026 et tout au long de la CTG

# ENFANCE JEUNESSE

**NOUVEAUX  
ENJEUX**  
A prendre en  
compte dans la  
CTG V2

**ENJEU 1. MISE EN PLACE LIEU D'ECOUTE ET D'ACCOMPAGNEMENT JEUNES**

**ENJEU 2. AMELIORATION DE LA PARTICIPATION DES JEUNES AU TERRITOIRE**

**ENJEU 3. PERENNISATION DES EVENEMENTS EXISTANTS ET CREATION D'UNE DYNAMIQUE STRUCTURANTE**

**ENJEU 4. REFLEXION SUR UNE OFFRE D'ACCUEIL LE MERCREDI**

**ENJEU  
1**

**ACTION 1**

MONTEE EN PUISSANCE DU CAMPUS  
CONNECTE INTEGRANT DES MISSIONS  
TYPE « INFO JEUNES »

**ACTION 2**

CREATION D'UN CLUB JEUNES A VALREAS

**ENJEU  
2**

**ACTION 1**

INVENTAIRE ET MISE EN RESEAU  
DES STRUCTURES

**ACTION 2**

APPUI AU DEVELOPPEMENT DES CONSEILS  
MUNICIPAUX DES JEUNES  
(INTERCOMMUNAL ?)

**ENJEU  
3**

**ACTION 1**

RECENSEMENT DES EVENEMENTS EN  
DIRECTION DES FAMILLES / MISE EN RESEAU  
DES STRUCTURES PORTEUSES

**ENJEU  
4**

**ACTION 1**

RECENSEMENT DES BESOINS ET DE  
L'OFFRE EXISTANTE

**ENJEU N°1 : Mise en place d'un lieu d'écoute et d'accompagnement des jeunes****FICHE ACTION N°1 : Montée en puissance du Campus Connecté intégrant des missions de type « Info Jeunes »****ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC**

Créé en 2020, le Campus Connecté Hauts de Provence a déménagé en 2024 sur Valréas. Ce dispositif est une réponse d'une part, au besoin de formation de certains publics éloignés des centres de formation universitaires, et particulièrement des étudiants à besoins particuliers qui n'auraient pu sans ce dispositif accéder à l'enseignement supérieur (étudiants avec charge de famille, en situation de handicap, sportifs de haut niveau...) et, d'autre part, aux difficultés liées à la réalité socio-économique du territoire (coût des études hors territoire, mobilité, reconversion, maîtrise de la langue française,...).

De nombreux partenariats ont été développés avec les acteurs du territoire : missions locales (incitation à la reprise d'étude), France Travail (volet reconversion), associations d'insertion et bien sûr, établissements scolaires de secteur. Grâce à une présence active sur les forums (des associations, de l'orientation, etc.), le Campus est aujourd'hui une structure identifiée sur le territoire intercommunal comme lieu ressource pour les jeunes, dont l'extension de l'offre d'information paraît aujourd'hui opportune : amélioration du rayonnement de la structure et réponse au vide laissé par la fermeture du centre social AGC, à la suite de laquelle, certaines demandes d'accompagnement des jeunes ne sont plus satisfaites.

**DESCRIPTIF DE L'ACTION****OBJECTIF(S) :**

- Répondre à un manque de structure d'information des jeunes
- Développer les missions du Campus Connecté en direction de la jeunesse, en complémentarité de l'offre déjà mise en place par la structure
- Renforcer l'action du Campus Connecté dans la lutte contre le décrochage scolaire

**PUBLIC CIBLE :**

Jeunes du territoire

**RÉSULTATS ATTENDUS**

Meilleur accueil et accompagnement des jeunes

Meilleure connaissance des attentes/besoins des jeunes

**CRITÈRES D'ÉVALUATION**

Nombre de jeunes accueillis et accompagnés

**PILOTAGE**

Campus connecté CCEPPG

**MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE**

- Analyse des actions relevant de l'information jeunesse existantes et définition des actions nouvelles à mettre en œuvre
- Constitution d'un comité de pilotage avec les acteurs du territoire impliqués dans l'accompagnement et l'information de la jeunesse
- Prise de contact avec les CRIJ AURA et PACA en vue de bénéficier des méthodes, outils et services

- Constitution d'une documentation pratique locale, complémentaire de la documentation nationale et régionale (formation, métiers, logement, droits, santé, loisirs, culture, mobilité internationale etc.)
- Mise en place d'une communication élargie auprès des jeunes du territoire (mairies, établissements scolaires, ALSH,...)
- Réflexion sur une demande de labellisation par le Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Education Populaire et de la Vie associative

## PARTENAIRES À ASSOCIER

Missions Locales

France Travail

Communes

Associations impliquées dans l'accompagnement des jeunes

Campus Cédille

Education Nationale

## ÉCHÉANCIER DE L'ACTION

1<sup>er</sup> semestre 2026 et tout au long de la CTG

**ENJEU N°1 : Mise en place d'un lieu d'écoute et d'accompagnement des jeunes****FICHE ACTION N°2 : Création d'un Club jeunes à Valréas****ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC**

- Absence d'actions envers les adolescents de la ville hormis des clubs sportifs.
- Pas de lieu formalisé et identifié, pas de Point Info Jeunes, mobilité difficile.

**DESCRIPTIF DE L'ACTION****OBJECTIF(S) :**

Permettre aux adolescents de s'exprimer, d'être acteurs de leurs loisirs, favoriser la mixité sociale, créer du lien avec les acteurs locaux, lieu d'accueil repéré et identifié par les jeunes.

**PUBLIC CIBLE :**

Adolescents de 12 à 18 ans.

**RÉSULTATS ATTENDUS**

- Une dynamique chez les adolescents

**CRITÈRES D'ÉVALUATION**

- Nombre de jeunes actifs et motivés
- Nombre d'actions.

**PILOTAGE**

La mairie ou une structure associative.

**MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE**

- Proposer des actions autour des jeunes.
- Mise en place d'un lieu d'accueil.

**PARTENAIRES À ASSOCIER**

Une ou plusieurs associations de la ville.

**ÉCHÉANCIER DE L'ACTION**

Septembre 2026 à voir ? ou janvier 2027 ?

**ENJEU N°2 : Amélioration de la participation des jeunes au territoire****FICHE ACTION N°1 : Inventaire et mise en réseau des structures****ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC**

Dans le cadre des ateliers CTG, les échanges ont fait émerger le besoin de permettre une plus grande participation des jeunes à la vie du territoire. Dans le même temps, les Communes de l'intercommunalité accompagnent des initiatives qu'il convient de valoriser et de faire rayonner. Il paraît enfin opportun de disposer d'une vision exhaustive des structures proposant des accueils jeunes et des projets pédagogiques associés.

**DESCRIPTIF DE L'ACTION****OBJECTIF(S) :**

Valoriser les structures et leurs actions

Favoriser une meilleure interconnaissance des acteurs du territoire

Dynamiser et élargir le réseau

**PUBLIC CIBLE :**

Structures travaillant au contact des jeunes

**RÉSULTATS ATTENDUS**

Meilleure (inter)connaissance des structures/professionnels travaillant au contact des jeunes

Meilleure visibilité des actions mises en place

Meilleure dynamique du réseau

**CRITÈRES D'ÉVALUATION**

Vivacité du réseau

Réalisation et exploitation de l'inventaire

**PILOTAGE**

Chargé de coopération territoriale

Groupe de travail dédié

Elu(e) référent(e)

**MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE**

Mise en place d'un groupe de travail dédié

Réalisation d'un inventaire des actions existantes ou des projets en cours

Recensement des lieux d'accueil, intégrant projets pédagogiques associés et difficultés rencontrées

**PARTENAIRES À ASSOCIER**

Structures/professionnels travaillant au contact des jeunes

Ensemble des partenaires du réseau

Porteurs d'action comme le CLAS

**ÉCHÉANCIER DE L'ACTION**

1<sup>er</sup> trimestre 2026 : mise en place d'un groupe de travail dédié et inventaire des actions existantes

Animation du réseau tout au long de la CTG

**ENJEU N°2 : Amélioration de la participation des jeunes au territoire****FICHE ACTION N°2 : Appui au développement des Conseils municipaux des jeunes (Intercommunal ?)****ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC**

Certaines communes du territoire, qui ont mis en place un conseil municipal des enfants/jeunes, ont exprimé la plus-value apportée en termes de relations avec les jeunes. D'autres communes souhaitent s'en inspirer et la mise en place d'un conseil de ce type, à l'échelle intercommunale pourrait également être envisagée.

**DESCRIPTIF DE L'ACTION****OBJECTIF(S) :**

Favoriser l'implication des jeunes dans la vie de leur commune, de leur territoire

Favoriser l'éveil à la citoyenneté

Favoriser la collaboration entre les communes

**PUBLIC CIBLE :**

Enfants et jeunes du territoire

Communes du territoire

**RÉSULTATS ATTENDUS**

Meilleure implication des jeunes dans la vie de leur commune, de leur territoire

Meilleure connaissance des besoins/attentes des jeunes

**CRITÈRES D'ÉVALUATION**

Nombre de conseils mis en place

Nombre et nature des actions mises en place par les conseils

Satisfaction des jeunes élu(e)s

**PILOTAGE**

Communes pour la mise en place et la gestion

Chargé de coopération territoriale pour l'animation de réseau, le cas échéant

**MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE**

Rencontre entre les communes ayant déjà mis en place un conseil municipal d'enfants/jeunes et les communes souhaitant le faire

**PARTENAIRES À ASSOCIER**

Communes du territoire

**ÉCHÉANCIER DE L'ACTION**

Deuxième semestre 2026

## ENJEU N°3 : Pérennisation des évènements existants et création d'une dynamique structurante

### FICHE ACTION N°1 : Recensement des actions en direction des jeunes/familles et Mise en réseau des structures porteuses

#### ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

Dans le cadre des ateliers CTG, les échanges ont fait émerger :

- le manque de connaissance des actions mises en place sur le territoire, que ce soit au niveau des partenaires du réseau mais aussi du public.
- le besoin de travailler davantage en réseau, en réfléchissant aux possibilités de mutualisation des moyens.

(Ex : manifestations sportives, forums de l'orientation, journées des associations, semaine de la petite enfance, salons, etc.)

#### DESCRIPTIF DE L'ACTION

##### OBJECTIF(S) :

Améliorer la connaissance des actions mises en place  
 Développer la communication sur les actions mises en place  
 Développer la dynamique de réseau  
 Développer la mutualisation des moyens

##### PUBLIC CIBLE :

Familles du territoire  
 Structures porteuses d'actions  
 Partenaires du réseau

#### RÉSULTATS ATTENDUS

Meilleure participation du public aux actions  
 Meilleure dynamique de réseau

#### CRITÈRES D'ÉVALUATION

Fréquentation du public lors des actions  
 Nombre et nature des actions ayant bénéficiées d'une mutualisation

#### PILOTAGE

Structures pour la mise en place d'actions  
 Chargé de coopération territoriale pour l'animation du réseau

#### MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Echanges avec les acteurs du réseau afin de recenser les actions proposées  
 Mise en place d'un agenda annuel mentionnant toutes les actions programmées  
 Mise en place d'un outil d'échanges entre les acteurs du réseau afin de se tenir informés des actions ponctuelles  
 Sur la base du recensement/agenda annuel des actions, une réflexion sera portée sur les mutualisations possibles

## PARTENAIRES À ASSOCIER

Structures porteuses d'actions

Ensemble des partenaires du réseau

Les CAF le cas échéant pour la communication auprès des familles allocataires

## ÉCHÉANCIER DE L'ACTION

1<sup>re</sup> trimestre 2026 et tout au long de la CTG

**ENJEU N°4 : Réflexion sur une offre d'accueil le mercredi****FICHE ACTION N°1 : Recensement des besoins et de l'offre existante****ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC**

Dans le cadre des ateliers CTG, les échanges ont fait émerger le besoin de porter une réflexion sur l'offre d'accueil le mercredi. A ce jour un seul accueil de loisirs est ouvert le mercredi à Valréas. La fréquentation des modes d'accueil collectif le mercredi est plus basse que les autres jours, même s'ils proposent de l'accueil « périscolaire » pour les plus grands ce jour-là. Certaines assistantes maternelles ne travaillent pas le mercredi après-midi.

Pour mémoire, dans le cadre des débats en conseil communautaire intervenus en 2024, l'hypothèse d'un transfert de cette compétence à l'intercommunalité n'avait pas été retenue.

**DESCRIPTIF DE L'ACTION****OBJECTIF(S) :**

Affiner les besoins des familles

Valoriser l'offre existante

Evaluer les solutions les plus adaptées

**PUBLIC CIBLE :**

Familles du territoire

**RÉSULTATS ATTENDUS**

Meilleure adéquation entre l'offre et la demande

**CRITÈRES D'ÉVALUATION****PILOTAGE**

Chargé de coopération territoriale

**MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE**

Réalisation d'une mise à jour de l'état des lieux de l'offre

Réalisation d'un état des lieux des pratiques dans les structures d'accueil collectif et en accueil individuel

Réalisation et diffusion d'un questionnaire à l'attention des familles

Analyse des besoins différenciée par tranches d'âge avec une prise en compte des besoins spécifiques des plus jeunes enfants scolarisés (demi-journées, mercredis)

**PARTENAIRES À ASSOCIER**

Structures d'accueil

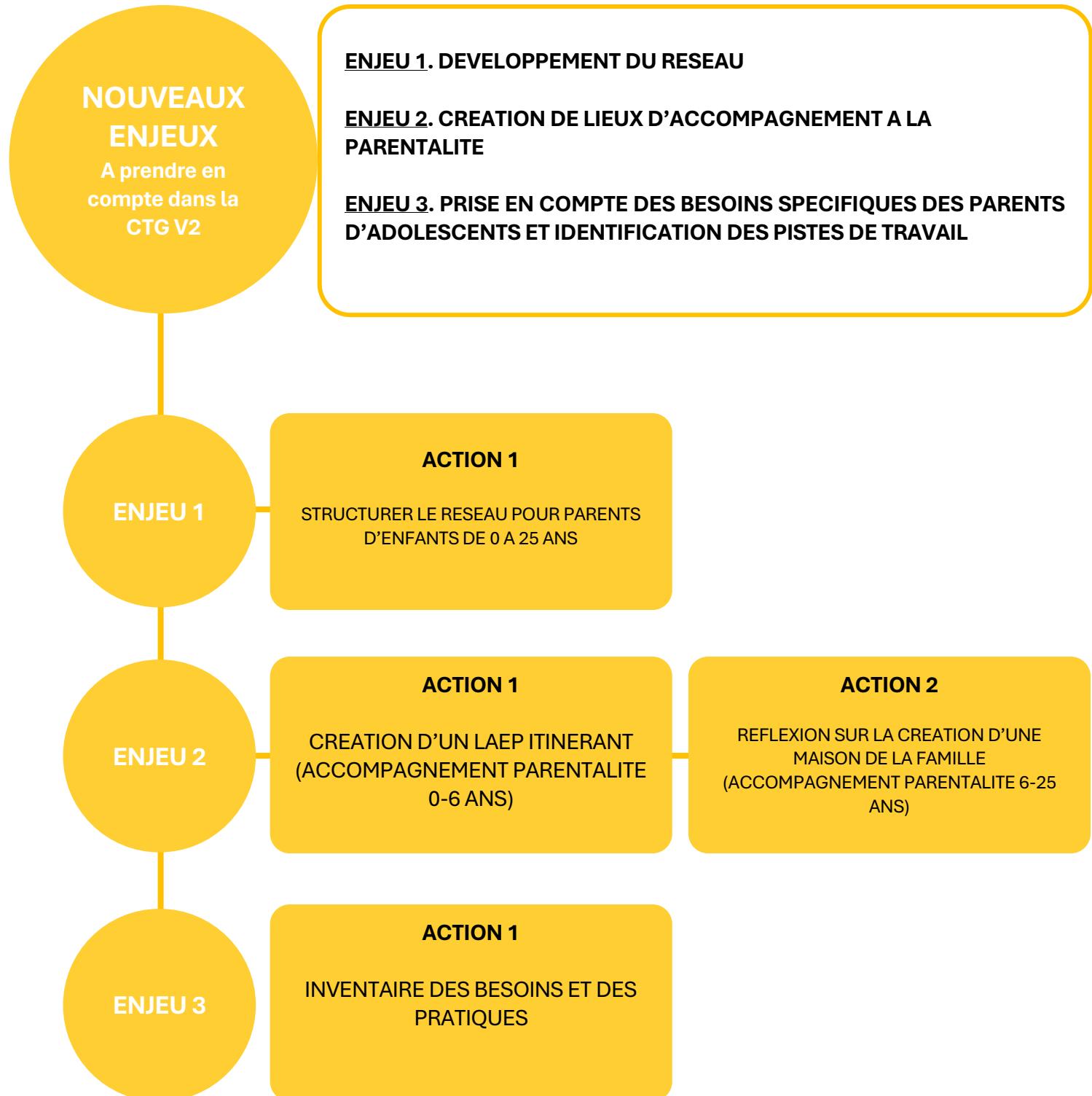
Relais Petite Enfance

Ensemble des partenaires du réseau

**ÉCHÉANCIER DE L'ACTION**

1<sup>er</sup> semestre 2026

# SOUTIEN A LA PARENTALITE



**ENJEU N°1 : Développement du réseau****FICHE ACTION N°1 : Structuration du réseau pour les parents d'enfants de 0 à 25 ans****ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC**

Les actions de soutien à la parentalité mises en place jusqu'à présent se sont adressées principalement aux parents de jeunes enfants ou futurs parents. Les derniers ateliers CTG ont fait ressortir le besoin d'élargir le travail du réseau en prenant en compte les parents d'adolescents et jeunes adultes et également de communiquer davantage sur les actions mises en place, celles-ci n'étant pas assez valorisées et connues, compte-tenu notamment de leur côté « ponctuel » ou de leur rayonnement « restreint ».

**DESCRIPTIF DE L'ACTION****OBJECTIF(S) :**

Prendre en compte les parents au-delà de la petite enfance

Structurer la réponse apportée aux situations spécifiques ou complexes : besoin de répit parental, etc.

Assurer la complémentarité entre les acteurs du territoire pour organiser une politique d'offre globale

Améliorer pour le public la visibilité des actions mises en place

Améliorer l'interconnaissance des partenaires et de leurs champs d'action

**PUBLIC CIBLE :**

Les parents, quel que soit l'âge de leur enfant

Les acteurs œuvrant dans le domaine de la jeunesse

**RÉSULTATS ATTENDUS**

Meilleure connaissance des besoins des parents, quel que soit l'âge de leur enfant

Meilleure connaissance des professionnels et structures ressources

Meilleure prise en compte des familles, quel que soit l'âge des enfants

Plus grande participation du public aux actions mises en place

**CRITÈRES D'ÉVALUATION**

Nombre de rencontres

Participation des partenaires

Nombre et nature des actions découlant du travail de réseau

Participation du public aux actions

**PILOTAGE**

Chargé de coopération territoriale pour l'animation du réseau

Communes ou association pour la mise en place des actions

**MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE**

Recensement des acteurs œuvrant dans le domaine de la famille, qui ne feraient pas déjà partie du réseau

Réunions du réseau élargi

Mise en place d'une communication autour du réseau, élaboration d'une plaquette d'information

Recensement des actions mise en place

Relais de l'information auprès des partenaires, des communes et des CAF le cas échéant

**PARTENAIRES À ASSOCIER**

Ensemble des partenaires du réseau existant

Tout « nouvel » acteur œuvrant dans le domaine de la famille

Communes

CAF le cas échéant

**ÉCHÉANCIER DE L'ACTION**

1<sup>er</sup> trimestre 2026 et tout au long de la CTG

**ENJEU N°2 : Création de lieux d'accompagnement à la parentalité****FICHE ACTION N°1 : Création d'une LAEP itinérant (accompagnement parentalité 0-6 ans)****ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC**

Un LAEP existait à Valréas et a fermé en 2019, pour des raisons administratives et financières. Que ce soient les partenaires ou les parents, le besoin d'un lieu ressource a été exprimé lors des différents échanges dans le cadre de la mise en place de la première CTG. Le centre social AGC, identifié comme potentiel porteur de projet, a fermé en mars 2024. Depuis septembre 2024, la CCEPPG s'est positionnée comme pilote puis gestionnaire.

**DESCRIPTIF DE L'ACTION****OBJECTIF(S) :**

- Favoriser la relation enfant-parent
- Favoriser les échanges entre parents
- Prévenir ou rompre l'isolement
- Favoriser la socialisation et l'autonomie de l'enfant

**PUBLIC CIBLE :**

Parents, futurs parents, Grands-parents, adultes référents

**RÉSULTATS ATTENDUS**

- Sentiment d'isolement des familles en baisse
- Relations enfants-parents plus apaisées

**CRITÈRES D'ÉVALUATION**

- Fréquentation du public
- Retours des partenaires

**PILOTAGE**

Le projet est piloté par un agent de la CCEPPG, Anais SECONDE, Educatrice de Jeunes Enfants, également en charge du Relais Petite Enfance de Taulignan. Un comité de pilotage sera mis à en place. La commune de Colonzelle participe en mettant à disposition des locaux.

**MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE**

Le groupe dédié travaille sur le projet depuis décembre 2024.

En septembre 2025, le projet a été présenté en bureau, en commission Enfance, en conférence des Maires puis validé en conseil communautaire.

Le projet de fonctionnement sera finalisé d'ici novembre 2025.

La future équipe d'accueillant(e)s va se constituer d'ici décembre 2025.

Le projet devra ensuite être validé en commission CAF.

Deux lieux d'accueils seront proposés, un à Valréas et un à Colonzelle

**PARTENAIRES À ASSOCIER**

En amont, ensemble des partenaires du réseau parentalité relancé en septembre 2024. Groupe de travail dédié : Association d'Aide aux familles, Association ARI, PMI, crèche associative Les Bout'chous.

Services de la CAF.

Pour la présentation finale et la communication, l'ensemble des partenaires du réseau.

**ÉCHÉANCIER DE L'ACTION**

Ouverture prévue dans le 1<sup>er</sup> trimestre 2026 à Colonzelle et en septembre à Valréas

**ENJEU N° 2 : Création de lieux d'accompagnement de la parentalité****FICHE ACTION N°2 : Réflexion sur la création d'une maison de la famille****(Accompagnement parentalité 0-25 ns)****ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC**

Dans le cadre des ateliers CTG, les échanges ont fait émerger le besoin d'un lieu ressource permettant d'accompagner les parents des 0-25 ans sur les différentes problématiques auxquelles ils peuvent être confrontés. La dimension de la santé mentale (grande cause nationale 2025) et du besoin de répit des parents d'adolescents a ainsi été mise en exergue, et notamment la difficulté de savoir quand, et comment, s'adresser à un professionnel de santé.

**DESCRIPTIF DE L'ACTION****OBJECTIF(S) :**

Création d'un lieu d'accueil (ou extension des missions d'un lieu existant) polyvalent accueillant :

- Des permanences d'organismes comme la CAF ou la PMI
- Point information sur les activités famille du territoire
- Une cellule de soutien psychologique (créneaux réservés aux parents par un psychologue)
- Ateliers d'éveil à la citoyenneté / ateliers d'éveil au changement des modes de consommation – éco-citoyenneté
- Ateliers connaissance / alerte – réseaux sociaux, ...
- Conférences, débat
- Temps d'échanges dans un espace dédié : café des parents, ...
- Lieu de rencontre pour les adolescents, qui suppose d'accorder un espace ludique (ex : « rétrogaming » qui peut constituer une passerelle entre les parents et les enfants)
- ...

**PUBLIC CIBLE :**

Familles du territoire

**RÉSULTATS ATTENDUS**

- Prise en compte de la santé mentale des familles et rompre l'isolement des parents en difficulté
- Doter le territoire d'un lieu pluridisciplinaire facilitant l'accès à l'information et l'accompagnement des parents

**CRITÈRES D'ÉVALUATION**

- Implication des membres du réseau
- A terme : fréquentation de la structure
- A terme : nombre d'activités / permanences organisées
- Questionnaire de satisfaction à destination des familles

**PILOTAGE**

CCEPPG

**MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE**

- Réalisation d'un inventaire des besoins et de l'offre existant sur le territoire
- Mobiliser les membres du réseau parentalité pour identifier les axes de réflexion à privilégier et les difficultés les plus prégnantes pour les familles
- Valoriser les initiatives du territoire
- En fonction des orientations retenues, inscription (ou non) dans une démarche de labellisation CAF

**PARTENAIRES À ASSOCIER**

Communes, CCAS

CAF

Membres du réseau parentalité

PMI

**ÉCHÉANCIER DE L'ACTION**

Lancement de la réflexion en 2027

**ENJEU N°3 : Prise en compte des besoins spécifiques des parents d'adolescents****FICHE ACTION N°1 : Inventaire des besoins et des pratiques****ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC**

Les actions de soutien à la parentalité mises en place jusqu'à présent se sont adressées principalement aux parents de jeunes enfants ou futurs parents. Dans le cadre des ateliers CTG, les échanges ont fait émerger le besoin d'une prise en compte spécifique des parents d'adolescents.

**DESCRIPTIF DE L'ACTION****OBJECTIF(S) :**

Permettre l'expression des parents d'adolescents, afin d'identifier les principales difficultés auxquelles ils sont confrontés et définir des orientations prioritaires

Valoriser les actions mises en place par les structures travaillant au contact des parents d'adolescents

**PUBLIC CIBLE :**

Familles du territoire

Structures travaillant au contact des parents d'adolescents

**RÉSULTATS ATTENDUS**

Meilleure connaissance des besoins des parents

Meilleure (inter)connaissance des structures travaillant au contact des parents d'adolescents

Identifications des actions à développer ou créer

**CRITÈRES D'ÉVALUATION**

Nombre et nature des retours faits par les parents d'adolescents

Nombre de structures collaborant

**PILOTAGE**

Chargé de coopération territoriale pour l'animation du réseau

Groupe de travail dédié

Elu(e) référent(e)

**MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE**

Mise en place d'un groupe de travail dédié afin d'élaborer la stratégie/méthodologie

Réalisation d'un état des lieux par les structures travaillant au contact des parents d'adolescents

Elaboration et diffusion d'un questionnaire à l'attention des parents d'adolescents

**PARTENAIRES À ASSOCIER**

Structures travaillant au contact des parents d'adolescents

Campus connecté

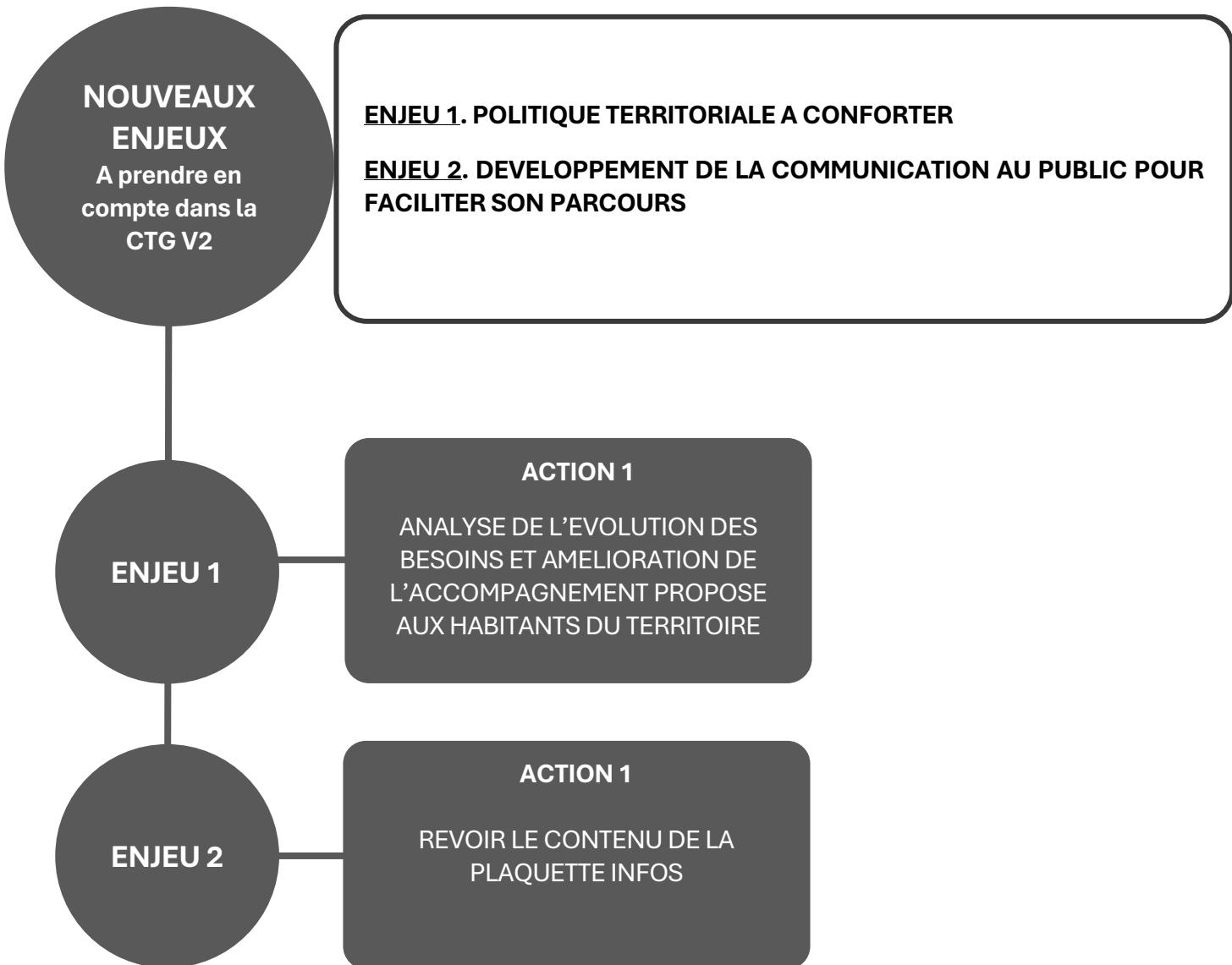
Ensemble des partenaires du réseau

**ÉCHÉANCIER DE L'ACTION**

1<sup>er</sup> trimestre 2026 : mise en place d'un groupe de travail dédié

2<sup>ème</sup> trimestre 2026 : Réalisation d'un état des lieux par les structures travaillant au contact des parents d'adolescents et élaboration et diffusion d'un questionnaire à l'attention des parents d'adolescents

# ACCES AUX DROITS/INCLUSION NUMERIQUE



**ENJEU N°1 : Politique territoriale à conforter****FICHE ACTION N°1 : Analyse de l'évolution des besoins et amélioration de l'accompagnement proposé****ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC**

L'annonce de la baisse des financements dédiés à l'inclusion numérique dans le PLF 2026, notamment sur les postes de conseillers numériques, va amener les structures employeuses à se positionner sur l'avenir de ces salariés et de leurs fonctions. A ce titre, il convient de réaliser une analyse précise des ressources et de l'évolution des besoins du territoire, afin de redéfinir les missions attendues des médiateurs numériques et l'architecture de ce service à l'échelle intercommunale. Pour mémoire, les contrats des conseillers numériques arrivent à échéance en 2027.

Au titre de l'évolution des besoins, un certain nombre de structures accueillant du public, a exprimé lors des rencontres de réseau, la difficulté que représentait les procédures de demande de titre de séjour. Celles-ci nécessitent en effet une inscription en ligne puis un/des déplacement(s) à la Préfecture, ce qui souvent, pour des raisons de maîtrise de la langue française ou de difficulté de mobilité, peut rendre le parcours très compliqué. Cet accompagnement était en grande partie réalisé par le centre social AGC avant sa fermeture en mars 2024.

**DESCRIPTIF DE L'ACTION****OBJECTIF(S) :**

Valoriser la qualité et la diversité de l'offre proposée

Mise en œuvre d'une réflexion stratégique à l'échelle intercommunale, permettant, en s'appuyant sur l'ensemble des acteurs du territoire, d'adapter davantage l'offre aux besoins

Améliorer/fluidifier les échanges entre les structures accueillant du public et les services de la Préfecture

Faciliter la prise de décision des élu(e)s quant à la pérennisation des postes de conseillers numériques

**PUBLIC CIBLE :**

Conseillers numériques

Public bénéficiaire de l'offre proposée

Structures accueillant du public

**RÉSULTATS ATTENDUS**

Meilleure connaissance des besoins du public

Meilleure connaissance des accompagnements réalisés par les structures accueillant du public

Amélioration de l'offre de service à l'échelle du territoire communautaire

**CRITÈRES D'ÉVALUATION**

Quantité et nature des données recueillies

Nombre de partenaires participants au recueil des données

Nombre d'utilisateurs sondés

Retour des partenaires

**PILOTAGE**

Chargé de coopération en collaboration avec les conseillers numériques, les partenaires du réseau et les « référents numériques » des Départements de la Drôme et du Vaucluse

Communes (Etat civil, CCAS) sur le volet accompagnement aux démarches de demande de titre de séjour

**MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE**

Une première rencontre avec les « référents numériques » des Départements et les conseillers numériques afin de déterminer une méthodologie et de créer les outils nécessaires (questionnaires...)

Réunions de réseau élargies à l'ensemble des acteurs de terrain en phase analyse et stratégie  
Analyse des bilans annuels : du dispositif « conseillers numériques », des Maisons France Services  
Echanges avec les services des Préfectures afin de réfléchir aux améliorations possibles  
Diffusion des questionnaires

## **PARTENAIRES À ASSOCIER**

Les « référents numérique » des Départements de la Drôme et du Vaucluse

L'ensemble des partenaires du réseau et, notamment, associations intervenant, directement ou indirectement, sur la médiation numérique

## **ÉCHÉANCIER DE L'ACTION**

Lancement au 1<sup>er</sup> semestre 2026

**ENJEU N° 2 : Développement de la communication au public pour faciliter son parcours****FICHE ACTION N°1 : Revoir le contenu de la plaquette d'information****ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC**

Lors des ateliers CTG, il a été exprimé la nécessité d'une mise à jour du support de communication, compte-tenu de la meilleure interconnaissance des acteurs et de l'évolution de l'offre au public.

**DESCRIPTIF DE L'ACTION****OBJECTIF(S) :**

Clarifier et préciser les missions de chacun  
Faciliter le parcours des usagers

**PUBLIC CIBLE :**

Tout public

**RÉSULTATS ATTENDUS**

Meilleure visibilité de l'offre de service  
Meilleure fluidité dans l'orientation du public

**CRITÈRES D'ÉVALUATION**

Satisfaction du public  
Retours des partenaires

**PILOTAGE**

Chargé de coopération en collaboration avec le service communication de la CCEPPG

**MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE**

Après échanges par mail, une nouvelle version sera proposée lors de la prochaine réunion de réseau et une fois validée, la plaquette sera diffusée.

**PARTENAIRES À ASSOCIER**

Tous les partenaires du réseau dédié

**ÉCHÉANCIER DE L'ACTION**

1<sup>er</sup> trimestre 2026

# ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

## NOUVEAUX ENJEUX

A prendre en compte dans la CTG V2

**ENJEU 1. MISE A DISPOSITION DES HABITANTS D'UN LIEU D'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE**

**ENJEU 2. SOUTIEN AUX STRUCTURES D'ANIMATION DE LA VIE LOCALE**

**ENJEU 3. BIEN VIEILLIR SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

### ENJEU 1

#### **ACTION 1**

CREATION D'UN ESPACE DE VIE SOCIALE A VALREAS

### ENJEU 2

#### **ACTION 1**

STRUCTURATION DU RESEAU DES ACTEURS DE L'ANIMATION DE LA VIE LOCALE

### ENJEU 3

#### **ACTION 1**

MISE EN PLACE D'UN GROUPE DE TRAVAIL TRANSVERSAL SUR LA THEMATIQUE

#### **ACTION 2**

LUTTE CONTRE L'ISOLEMENT – AMELIORATION DE LA DIFFUSION DES OFFRES D'ACTIVITES SUR LE TERRITOIRE

#### **ACTION 3**

VALORISATION ET ACCOMPAGNEMENT DES ACTIONS MISES EN PLACE PAR LES COMMUNES DANS LE CADRE DE LA « SEMAINE BLEUE »

**ENJEU N° 1 : Mise à disposition des habitants d'un lieu d'animation de la vie sociale****FICHE ACTION N°1 : Crédation d'un Espace de Vie Sociale à Valréas****ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC**

Depuis la fermeture du centre social AGC, il n'y a plus de véritable structure d'animation de la vie sociale sur le territoire.

**DESCRIPTIF DE L'ACTION****OBJECTIF(S) :**

- Inclusion sociale : développer des ateliers de pratique de la langue française
- Prévention santé et culture pour tous
- Animation de la vie locale : développer des activités pour tous, comprendre et agir dans son environnement

Citoyenneté de proximité : renforcer la participation des usagers, l'engagement citoyen et le soutien aux associations

**PUBLIC CIBLE :**

Habitants de Valréas

**RÉSULTATS ATTENDUS****CRITÈRES D'ÉVALUATION****PILOTAGE**

Commune de Valréas

Association Coup de Pouce

**MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE**

Mise en œuvre assurée par l'association Coup de Pouce

Actions envisagées : Cafés des parents, espaces jeunesse, atelier cuisine ou couture, repas partagés

Recrutement de deux animateurs (2 ETP plein temps) : animation et coordination

Espace disponible au sein de l'association pour assurer les accueils et structure identifiée par sa proximité envers la population en difficulté sur le territoire

Budget prévisionnel : 100.000 €

**PARTENAIRES À ASSOCIER**

CAF

Etat

Commune de Valréas

**ÉCHÉANCIER DE L'ACTION**

2<sup>ème</sup> semestre 2026

**ENJEU N° 2 : Soutien aux structures d'animation de la vie locale****FICHE ACTION N°1 : Structuration du réseau des acteurs de l'animation de la vie locale****ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC**

Depuis la fermeture du centre social AGC, il n'y a plus de véritable structure d'animation de la vie sociale sur le territoire. Il existe néanmoins des structures associatives d'animation de la vie locale sur les communes rurales qui proposent des animations tout public mais avec peu de moyens et de salariés.

Dans le même temps, on constate que les jardins partagés créés sur le territoire constituent également des lieux d'animation de la vie locale dont il convient de développer la dimension intergénérationnelle (en favorisant échange entre jeune public et « sachants »)

**DESCRIPTIF DE L'ACTION****OBJECTIF(S) :**

- Accompagner ces structures : fournir des outils pour éviter l'essoufflement des bénévoles,
- Démarche de « faire connaître », mise en réseau
- Favoriser l'émergence de projets de territoire et, notamment, le déploiement d'actions d'animation de la vie sociale
- Mise en place d'une manifestation d'envergure intercommunale pour valoriser l'action des structures

**PUBLIC CIBLE :**

Habitants du territoire de la CCEPPG

**RÉSULTATS ATTENDUS**

- Meilleure information du public cible
- Mise en œuvre d'une dynamique de territoire favorisant l'émergence d'actions communes

**CRITÈRES D'ÉVALUATION**

- Vivacité du réseau et nombre de réunions
- Initiatives mises en place
- Fréquentation (forum)

**PILOTAGE**

Communes

CCEPPG

**MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE**

- Recensement des structures et associations du territoire menant des actions d'animation de la vie locale
- Mise en réseau dans le cadre d'un partage d'expérience et de bonnes pratiques
- Constitution d'un groupe de réflexion sur la structuration de l'animation de la vie sociale à l'échelle du territoire communautaire : Identification des conditions dans lesquelles des missions relevant de l'animation de la vie sociale (EVS) pourraient être mise en œuvre de manière itinérante sur le territoire en s'appuyant sur les structures existantes
- Création d'un forum associatif intercommunal et d'un catalogue associatif

**PARTENAIRES À ASSOCIER**

Communes

Associations

Gestionnaires de jardins partagés

**ÉCHÉANCIER DE L'ACTION**

A initier au second semestre 2026

**ENJEU N° 3 : Bien vieillir sur le territoire de la Communauté de Communes****FICHE ACTION N°1 : Mise en place d'un groupe de travail transversal sur la thématique****ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC**

Le territoire connaît un vieillissement plus rapide que les territoires environnants qui s'accompagne d'un phénomène d'isolement. Ainsi, la prise en compte de ces populations constitue un enjeu fort pour la CCEPPG.

Dans le cadre des ateliers, il a été constaté que la thématique du bien vieillir impacte, de manière transversale, différents champs d'action de la CTG : qu'il s'agisse de l'accès au droit et de l'inclusion numérique, où les besoins spécifiques des seniors doivent être pris en compte (maîtrise de l'outil informatique nécessaire pour les démarches administratives quotidiennes, accompagnement administratif au décès du conjoint) ou de l'animation de la vie locale, où le territoire doit s'adapter pour répondre à l'accompagnement des jeunes retraités, valoriser l'implication des seniors dans la vie locale ou encore proposer des solutions pour lutter contre l'isolement. La question de la mobilité et des adaptations à mettre en œuvre a également été soulevée.

**DESCRIPTIF DE L'ACTION****OBJECTIF(S) :**

Définir les actions à mettre en œuvre pour garantir le bien vieillir sur le territoire

Impliquer ce public dans l'animation de la vie locale

Lutter contre l'isolement par une offre de services variée de qualité

**PUBLIC CIBLE :**

Séniors

**RÉSULTATS ATTENDUS**

- Réalisation d'un diagnostic de territoire
- Emergence d'un plan d'actions

**CRITÈRES D'ÉVALUATION**

- Vivacité du groupe de travail (nombre de réunions)
- Prise en compte de l'ensemble des problématiques
- Opérationnalité des projets proposés

**PILOTAGE**

CCEPPG (animation)

**MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE**

Constitution d'un groupe de travail transversal associant représentants des Communes et partenaires dont l'objet sera d'analyser les besoins spécifiques de ce public, identifier les initiatives mises en place, définir les actions complémentaires à mettre en œuvre ou à étendre dans le cadre d'un projet de territoire

**PARTENAIRES À ASSOCIER**

Communes, CCAS

Associations du territoire

Maisons de retraite

**ÉCHÉANCIER DE L'ACTION**

Lancement au second semestre 2026, pour une mise en œuvre tout au long de la CTG

**ENJEU N° 3 : Bien vieillir sur le territoire de la Communauté de Communes****FICHE ACTION N°2 : Lutte contre l'isolement – Amélioration de la diffusion d'offre d'activités sur le territoire****ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC**

Le territoire connaît un vieillissement plus rapide que les territoires environnants qui s'accompagne d'un phénomène d'isolement. Ainsi, la prise en compte de ces populations constitue un enjeu fort pour la CCEPPG.

Toutes les Communes disposent de structures qui mettent en place des activités mais dont le rayonnement ne dépasse pas suffisamment les limites communales

**DESCRIPTIF DE L'ACTION****OBJECTIF(S) :**

Favoriser le lien social et lutte contre l'isolement

**PUBLIC CIBLE :**

Séniors en situation de mobilité

Jeunes retraités

**RÉSULTATS ATTENDUS**

Meilleure information des publics cibles

Optimisation des moyens mis à disposition par les Communes

Augmentation de la fréquentation des différentes activités

**CRITÈRES D'ÉVALUATION**

- Vivacité du réseau et nombre de réunions / échanges
- Efficacité des outils de communication
- Evolution de la fréquentation

**PILOTAGE**

CCEPPG (animation, communication)

**MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE**

- Recensement auprès de l'ensemble des Communes des activités à destination des séniors (culturelles, ludiques, sportives adaptées)
- Mise en réseau des acteurs du territoire
- Réalisation d'outils de communication complets (éventuellement thématiques)
- Large diffusion via les services municipaux, les permanences de la conseillère numérique, ...

**PARTENAIRES À ASSOCIER**

Communes

Associations du territoire

**ÉCHÉANCIER DE L'ACTION**

Lancement au second semestre 2026

**ENJEU N° 3 : Bien vieillir sur le territoire de la Communauté de Communes****FICHE ACTION N°3 : Valorisation et accompagnement des actions mises en place par les Communes dans le cadre de la Semaine Bleue****ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC**

Le territoire connaît un vieillissement plus rapide que les territoires environnants qui s'accompagne d'un phénomène d'isolement. Ainsi, la prise en compte de ces populations constitue un enjeu fort pour la CCEPPG.

Les Communes commencent à inscrire des actions dans le cadre de la semaine bleue mais il n'y a pas de coordination à l'échelle du territoire communautaire

**DESCRIPTIF DE L'ACTION****OBJECTIF(S) :**

- Renforcer la dynamique à l'échelle des 19 communes membres de la CCEPPG
- Multiplication des actions à l'échelle de l'ensemble du territoire
- Toucher un public plus large
- Donner une envergure intercommunale aux initiatives locales
- Valoriser l'impact du bénévolat des séniors dans l'animation de la vie locale

**PUBLIC CIBLE :**

Séniors

**RÉSULTATS ATTENDUS**

Mise en œuvre d'une dynamique de territoire sur l'accompagnement des séniors

Valorisation de l'implication des séniors dans l'animation de la vie locale

**CRITÈRES D'ÉVALUATION**

- Conditions de structuration du dispositif
- Evolution de la fréquentation des actions existantes
- Pérennisation à l'année des actions

**PILOTAGE**

Communes (mise en œuvre des actions)

CCEPPG (coordination, mise en réseau, communication)

**MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE**

- Organisation d'échange d'expériences et de bonnes pratiques visant une montée en puissance des actions menées à destination/avec les séniors
- Participation au prix Chronos de littérature
- A terme, candidature au concours semaine bleue

**PARTENAIRES À ASSOCIER**

- Comité national de la semaine bleue
- UNIOPSS / CDCA
- Maisons de retraite
- Structures porteuses d'actions / prestataires du territoire
- Caisses d'assurance retraite

**ÉCHÉANCIER DE L'ACTION**

Lancement, second semestre 2026 – Tout au long de la CTG (pour une première mise en œuvre en octobre 2026)

# LOGEMENT / CADRE DE VIE

## NOUVEAUX ENJEUX

A prendre en compte dans la CTG V2

**ENJEU 1. REPONDRE AU BESOIN DE LOGEMENT SOCIAUX ET DE LOGEMENTS D'URGENCE SUR LE TERRITOIRE – IDENTIFICATION D'UNE STRATEGIE POUR DEVELOPPER L'OFFRE**

**ENJEU 2. DEVELOPPEMENT DES SOLUTIONS DE LOGEMENT POUR LES JEUNES TRAVAILLEURS, APPRENTIS OU SAISONNIERS**

**ENJEU 3. ACCOMPAGNEMENT DES PROPRIÉTAIRES/LOCATAIRES : CENTRALISATION DES INFORMATIONS CONCERNANT LE LOGEMENT PUBLIC/PRIVE ET LA RENOVATION ENERGETIQUE**

### ENJEU 1

**ACTION 1**  
RECENSER LES LOGEMENTS VACANTS ET DIAGNOSTIC POUR LEVER LES FREINS A LA LOCATION

**ACTION 2**  
IDENTIFIER LE POTENTIEL DU TERRITOIRE ET MISE EN PLACE DE PARTENARIATS VISANT L'AMELIORATION DE L'OFFRE EN LOGEMENTS

### ENJEU 2

**ACTION 1**  
SOUTENIR LES PROJETS DE COLOCATION INTERGENERATIONNELLE/CREER UN RESEAU D'HABITAT INCLUSIF

### ENJEU 3

**ACTION 1**  
METTRE EN EN ŒUVRE LES MISSIONS DU SERVICE PUBLIC DE LA RENOVATION DE L'HABITAT

**ACTION 2**  
REFLECHIR A LA CREATION D'UN POINT D'INFORMATION LOGEMENT

**ENJEU N° 1 : Répondre au besoin de logements sociaux et de logements d'urgence****Identification d'une stratégie pour développer l'offre****FICHE ACTION N°1 : Recensement des logements vacants et diagnostic pour lever les freins à la location****ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC**

La part des logements vacants sur le territoire s'établit à 10,6 % en moyenne pour l'intercommunalité et à 14,2 % pour Valréas (données INSEE 2022), soit 1.462 logements à l'échelle du territoire et 726 à l'échelle de la Commune centre. L'identification et l'accompagnement des propriétaires de ces logements constitue donc un levier non négligeable pour améliorer l'offre de logements sur le territoire.

**DESCRIPTIF DE L'ACTION****OBJECTIF(S) :**

Après recensement, identification des raisons de la vacance (habitat dégradé, non-conformité aux nouvelles normes thermiques, crainte sur le risque location,...) pour définir les outils adaptés pour lever les freins (sécurisation des conditions de location, accompagnement à la rénovation).

**PUBLIC CIBLE :**

Propriétaires de logements vacants

**RÉSULTATS ATTENDUS**

Mise sur le marché de nouveaux logements sociaux

**CRITÈRES D'ÉVALUATION**

Etendue de l'implication des partenaires sur le territoire

Impact mesurable sur l'offre de logements

Diminution du taux de vacance

**PILOTAGE**

Communes

CCEPPG

**MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE**

Réalisation d'une étude portant sur le diagnostic de territoire et les préconisations d'accompagnement

Lien avec les structures ressources du territoire œuvrant sur les freins identifiés

**PARTENAIRES À ASSOCIER**

SOLIGONE

Communes

CEDER

**ÉCHÉANCIER DE L'ACTION**

A partir de 2027

**ENJEU N° 1 : Répondre au besoin de logements sociaux et de logements d'urgence****Identification d'une stratégie pour développer l'offre****FICHE ACTION N°2 : Identifier le potentiel du territoire et mise en place de partenariats visant l'amélioration de l'offre de logements****ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC**

Le territoire se caractérise par une proportion plus importante que sur les territoires environnants de résidences secondaires, mais aussi par une majorité de propriétaires occupants et enfin par une proportion de logements vacants qui s'établit à 10,6%. L'offre de logements sociaux ou d'urgence est en outre impactée par un manque de lien direct avec les bailleurs potentiels

**DESCRIPTIF DE L'ACTION****OBJECTIF(S) :**

Identifier les différents lieux d'accueil du territoire pouvant être mobilisés pour des situations d'urgence  
Accompagnement des femmes victimes de violence et prise en compte de la situation des enfants co-victimes

**PUBLIC CIBLE :**

Bailleurs potentiels  
Futurs locataires

**RÉSULTATS ATTENDUS**

Disposer d'un vivier de logements disponibles pour des situations d'urgence  
Mise en place d'outils de communication et de partenariats actifs

**CRITÈRES D'ÉVALUATION**

Nombre de logements identifiés  
Partenariats mis en œuvre avec les hébergeurs du territoire

**PILOTAGE**

Communes  
CCEPPG

**MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE**

Recensement des gîtes et campings qui pourraient être proposés aux personnes en situation d'urgence  
Identification dans le patrimoine communal des bâtiments dont la configuration pourrait être adaptée à du logement d'urgence ou de l'habitat inclusif  
Référencement des internats du territoire qui pourraient être utilisés pour du logement d'urgence, mais également pour accueillir des saisonniers, sur les périodes de vacances scolaires  
Information des propriétaires et accompagnement : proposer un cadre de mise en location rassurant  
Renforcer les liens avec les bailleurs dans le cadre d'un travail de réseau  
Réalisation d'un listing mis à jour régulièrement (dans le cadre des missions du Point Information Logement)

**PARTENAIRES À ASSOCIER**

Communes  
SOLIGONE

**ÉCHÉANCIER DE L'ACTION**

A partir de 2027

## ENJEU N°2 : Développement des solutions de logement pour les jeunes travailleurs, apprentis ou saisonniers

### FICHE ACTION N°1 : Soutenir les projets de colocation intergénérationnelle / Créer un réseau d'habitat inclusif

#### ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

Le territoire se caractérise par une proportion plus importante que sur les territoires environnantes de résidences secondaires, mais aussi par une majorité de propriétaires occupants et enfin par une proportion de logements vacants qui s'établit à 10,6%. Ces caractéristiques complexifient les conditions d'accès au logement pour les jeunes travailleurs, apprentis et saisonniers. A noter, un besoin spécifique a été relevé pour les étudiants du Campus Connecté, sur des périodes courtes.

Dans le même temps, de nombreuses personnes âgées vivent seules dans des logements devenus trop grands

#### DESCRIPTIF DE L'ACTION

##### OBJECTIF(S) :

Mettre en relation des habitants du territoire qui disposent d'une ou plusieurs chambres vacantes avec des étudiants, stagiaires, jeunes salariés, apprentis,... en recherche d'un premier logement ou d'un logement provisoire, en échange d'une présence, d'une aide occasionnelle, d'un savoir-faire et éventuellement d'une participation financière.

Exemple de l'action de Solidarité HABITATS Drôme Ardèche qui met en lien et accompagne les cohabitations (mise en relation, rédaction d'une convention et d'un code de cohabitation accompagné, bilans réguliers)

##### PUBLIC CIBLE :

Propriétaires occupants

Jeunes salariés et/ou étudiants

#### RÉSULTATS ATTENDUS

Lever les freins à la cohabitation

Lutte contre l'isolement des séniors

Faciliter l'accès au logement pour des jeunes travailleurs, apprentis ou saisonniers

Maintenir la population sur le territoire

#### CRITÈRES D'ÉVALUATION

Retours sur la campagne de communication

Nombre de mises en relations hébergeur/locataire

Nombre de cohabitations effectives

#### PILOTAGE

Communes, CCEPPG

#### MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Recensement des possibilités de logement chez les habitants du territoire

Créer une communication sur le dispositif

#### PARTENAIRES À ASSOCIER

Communes, CCAS

Solidarité HABITATS Drôme Ardèche

Relais d'information : Mission Locale, Centres de formation

#### ÉCHÉANCIER DE L'ACTION

A lancer second semestre 2026

## ENJEU N° 3 : Accompagnement des propriétaires/locataires : Centralisation des informations concernant le logement public/privé et la rénovation énergétique

### FICHE ACTION N°1 : Mise en œuvre des missions du Service Public de la Rénovation de l'Habitat

#### ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

Sur le territoire de la CCEPPG, 28% des logements ayant un diagnostic de performance énergétique (DPE) classé A, B ou C contre 24% pour Valréas ou encore 39% pour la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Avec des taux de pauvreté s'établissant à 18,6 % en 2021 pour la Communauté de Communes et à 26 % pour Valréas, les dépenses énergétiques représentent une charge considérable (11% du revenu disponible moyen), loin d'être uniquement due aux mobilités (à titre d'exemple, près d'1/5 des habitants de Valréas sont sans voiture).

#### DESCRIPTIF DE L'ACTION

##### OBJECTIF(S) :

« France Rénov' », le **service public de la rénovation de l'habitat** piloté au niveau national par l'Anah, est un point d'entrée unique ayant pour objectif de garantir à l'ensemble des ménages un parcours usager simplifié à travers une offre renforcée et harmonisée d'information, de conseil et d'accompagnement pour la rénovation de leur logement. Ce service public permet aux usagers de bénéficier d'un « tiers de confiance » proposant des informations et des conseils neutres et personnalisés.

Sur le territoire, la CCEPPG porte ce dispositif depuis 2021.

Cet accompagnement est complété d'actions spécifiques du CEDER ou d'autres opérateurs en direction des ménages en situation de précarité énergétique consistant à réaliser des visites à domicile et des animations en lien avec des acteurs sociaux du territoire (Dispositif SLIME).

##### PUBLIC CIBLE :

Locataires

Propriétaires bailleurs et occupants

Syndicats de copropriété

#### RÉSULTATS ATTENDUS

Facilitation du parcours pour la mise en œuvre de travaux de rénovation énergétique et l'obtention d'aides dans le cadre de « maprimerenov »

Amélioration de la performance énergétique du parc de logements sur le territoire

#### CRITÈRES D'ÉVALUATION

% de réalisation des actes (source : CEDER)

Evolution des étiquettes des diagnostics de performance énergétique et de gaz à effet de serre (source : observatoire DPE ADEME)

Montant annuel des aides France'Renov et ANAH

% de travaux entrepris suite conseils du SPPEH (source : Tableau de bord SARE)

#### PILOTAGE

CCEPPG

#### MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Convention avec le CEDER pour assurer l'accueil et l'information des pétitionnaires

#### PARTENAIRES À ASSOCIER

CEDER

#### ÉCHÉANCIER DE L'ACTION

En cours (depuis 2021)

## ENJEU N° 3 : Accompagnement des propriétaires/locataires : Centralisation des informations concernant le logement public/privé et la rénovation énergétique

### FICHE ACTION N°2 : Réflexion sur la création d'un Point Information Logement

#### ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

Manque de clarté et d'informations centralisées concernant tant l'accès au logement que les différents dispositifs liés à la rénovation énergétique pour les propriétaires

#### DESCRIPTIF DE L'ACTION

##### OBJECTIF(S) :

Création d'un Point Information Logement dont l'objet est de simplifier le parcours tant des propriétaires que des locataires, qu'ils soient ou non en situation de précarité. Le Point Information Logement se caractérise comme un lieu ressource proposant une offre globale intégrant missions d'information et d'accompagnement (associant les opérateurs concernés : ADIL, SOLIHA) mais aussi mise en œuvre d'ateliers thématiques variés :

- Mise en place d'ateliers sur la recherche de logement
- Centralisation des informations et mise en réseau des partenaires pour constituer un guichet unique « Logement »
- Ouverture sur les services liés : problématique mobilité à prendre en compte (covoiturage, services à la demande participatif)
- Organisation d'ateliers sur les bonnes pratiques en termes d'économie d'énergie

#### PUBLIC CIBLE :

Locataires et futurs locataires

Propriétaires

#### RÉSULTATS ATTENDUS

Facilitation du parcours d'accès au logement : Information sur l'accès au logement et sur l'accès aux droits liés au logement

Guichet unique d'information

#### CRITÈRES D'ÉVALUATION

Création effective du Point Information Logement

Statistiques de fréquentation

Partenaires associés et fréquence des permanences

#### PILOTAGE

Communes, CCEPPG

#### MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Réalisation d'un diagnostic préalable des forces et faiblesses du territoire en matière d'une part, d'offre de logements et, d'autre part, de performance énergétique

Développement des partenariats avec les bailleurs pour faciliter les mutations et le turn-over des logements

Identifier les acteurs en présence (qui fait quoi ? où et quand ?) et renforcer la connaissance de l'offre et des dispositifs

#### PARTENAIRES À ASSOCIER

SOLIHA

CAP Habitat

Départements

Soligone

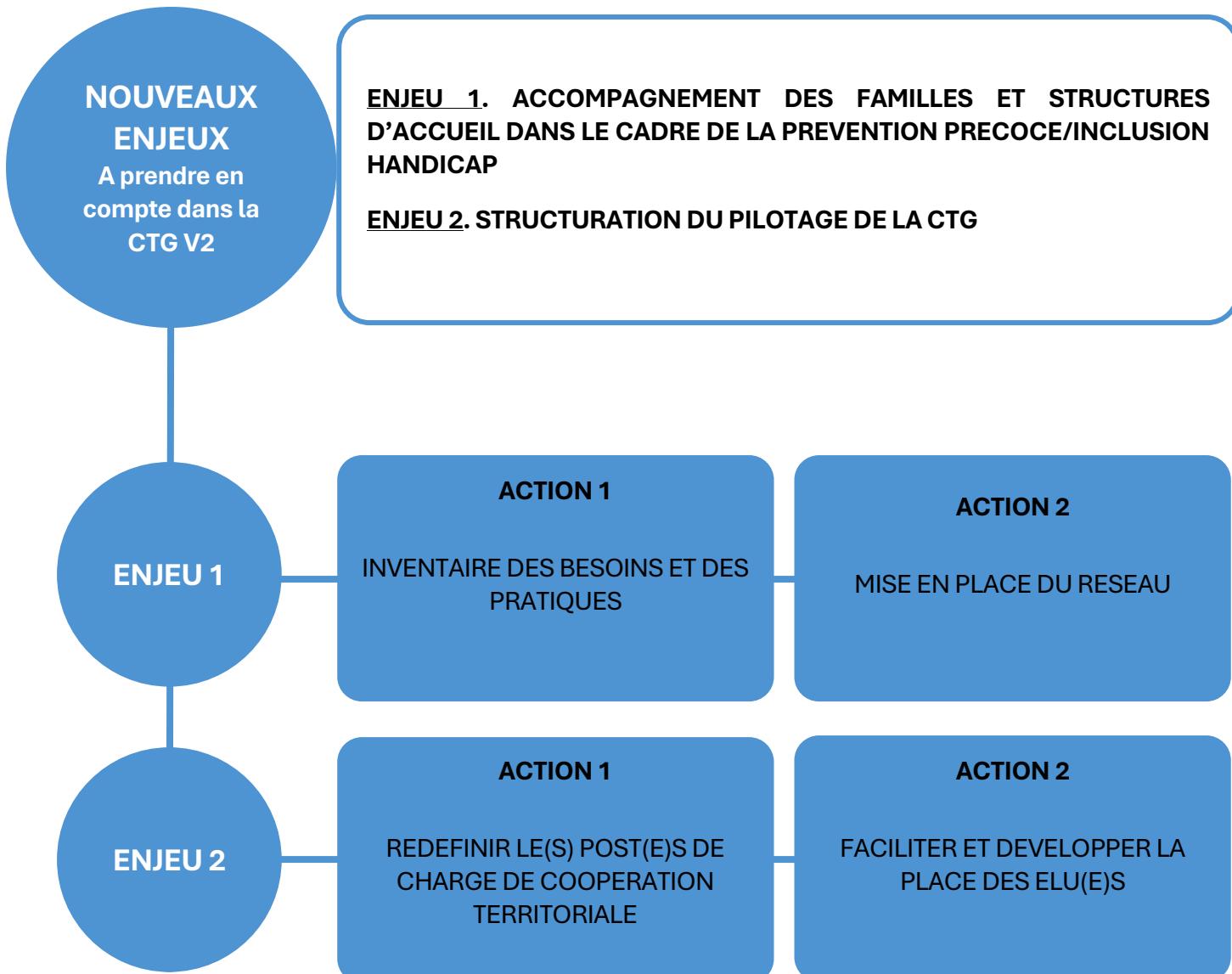
CEDER

ADIL

#### ÉCHÉANCIER DE L'ACTION

Lancement de la démarche à compter de 2027

# ENJEUX TRANSVERSAUX



## ENJEU N°1 : Accompagnement des familles et structures d'accueil dans le cadre de la prévention précoce/inclusion handicap

### FICHE ACTION N°1 : Inventaire des besoins et des pratiques

#### ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

Le sujet de la prévention précoce et de l'inclusion handicap a été soulevé lors de différents ateliers thématiques, autant par les structures d'accueil que par les professionnels œuvrant dans ce domaine. Il est ressorti le besoin d'avoir une meilleure connaissance des pratiques, des ressources et des besoins du territoire.

#### DESCRIPTIF DE L'ACTION

##### OBJECTIF(S) :

Avoir une vision précise des problématiques rencontrées par les structures et par les familles  
Connaitre les ressources du territoire

#### PUBLIC CIBLE :

Familles concernées par un enfant porteur de handicap  
Crèches du territoire  
ALSH du territoire  
Ecoles du territoire  
Représentants de l'Education Nationale  
Professionnels dans le domaine de la prévention précoce et de l'inclusion

#### RÉSULTATS ATTENDUS

Meilleure connaissance des problématiques rencontrées  
Meilleure connaissance des ressources existantes ou à mettre en œuvre

#### CRITÈRES D'ÉVALUATION

- Nombre de structures d'accueil ayant répondu au questionnaire
- Nombre de professionnels ayant répondu au questionnaire
- Nature des réponses obtenues

#### PILOTAGE

Chargé de coopération territoriale en collaboration avec les structures d'accueil et les professionnels

#### MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Sondage auprès des structures d'accueil  
Rencontres avec les professionnels œuvrant dans ce domaine  
Rencontres avec les structures d'accueil et les professionnels

#### PARTENAIRES À ASSOCIER

Crèches du territoire  
ALSH du territoire  
Ecoles du territoire  
Professionnels dans le domaine de la prévention précoce et de l'inclusion

#### ÉCHÉANCIER DE L'ACTION

Dernier trimestre 2025 et tout au long de la CTG

## ENJEU N°1 : Accompagnement des familles et structures d'accueil dans le cadre de la prévention précoce/inclusion handicap

### FICHE ACTION N°2 : Mise en place du réseau

#### ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

Le sujet de la prévention précoce et de l'inclusion handicap a été soulevé par un certain nombre de partenaires lors de différents ateliers thématiques. Comme dans toutes les autres thématiques, la nécessité de mettre en place d'un réseau a été très largement exprimée.

#### DESCRIPTIF DE L'ACTION

##### OBJECTIF(S) :

Faciliter l'interconnaissance entre structures d'accueil et professionnels dans le domaine de la prévention précoce et de l'inclusion

Améliorer les réponses apportées aux familles

Accompagner les structures d'accueil dans leurs pratiques

Soutenir et valoriser les structures et professionnels du territoire

#### PUBLIC CIBLE :

Crèches du territoire

ALSH du territoire

Ecoles du territoire

Représentants de l'Education Nationale

Professionnels dans le domaine de la prévention précoce et de l'inclusion

#### RÉSULTATS ATTENDUS

Meilleure interconnaissance des structures et professionnels dans le domaine de la prévention précoce et de l'inclusion

Meilleure appréhension des structures d'accueil

Meilleure information et meilleur accueil des familles concernées

Mise en place d'actions de formation et de sensibilisation

#### CRITÈRES D'ÉVALUATION

Nombre de rencontres

Nombre et nature des actions découlant du travail de réseau

#### PILOTAGE

Chargés de coopération territoriale

#### MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Une première réunion de réseau avec les structures d'accueil et les professionnels dans le domaine de la prévention précoce et de l'inclusion a été organisée, ce qui a permis d'effectuer un premier état des lieux

Détermination des enjeux et des actions à mettre en place

Mise en place d'un planning régulier du réseau

#### PARTENAIRES À ASSOCIER

L'ensemble des structures d'accueil

L'ensemble des professionnels dans le domaine de la prévention précoce et de l'inclusion

Intervenants spécifiques en fonction des besoins

#### ÉCHÉANCIER DE L'ACTION

Première rencontre dans le dernier trimestre 2025

Tout au long de la CTG

**ENJEU N°2 : Structuration du pilotage de la CTG****FICHE ACTION N°1 : Redéfinir le(s) poste(s) de chargés de coopération territoriale****ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC**

Après 5 ans de fonctionnement, on ne peut que constater que le pilotage de la CTG par le chargé de coopération est une mission à part entière qui nécessite aujourd’hui d’être revue.

**DESCRIPTIF DE L’ACTION****OBJECTIF(S) :**

- Déterminer le nombre d’ETP nécessaire
- Optimiser le travail du (des) chargé(s) de coopération territoriale
- Mettre davantage en adéquation le projet de territoire et les moyens humains alloués
- Adaptation aux objectifs liés à la mise en place du SPPE

**PUBLIC CIBLE :**

Chargé(s) de coopération territoriale

**RÉSULTATS ATTENDUS**

- Meilleur respect des échéances
- Mise en place de comités de pilotage plus réguliers
- Meilleure participation des partenaires et des élu(e)s

**CRITÈRES D’ÉVALUATION**

Nombre de comité de pilotage

Composition du comité de pilotage

**PILOTAGE**

Chargés de coopération territoriale en collaboration avec la Direction Générale et l’élu(e) référent(e)

**MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE****PARTENAIRES À ASSOCIER**

CAF

**ÉCHÉANCIER DE L’ACTION**

1<sup>er</sup> trimestre 2026

## Structuration du pilotage de la CTG

### FICHE ACTION N°2 : Faciliter et développer la place des élu(es)

#### ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

La participation des élu(e)s aux différents ateliers CTG ou aux sollicitations par questionnaire, reste assez faible et aléatoire. C'est surtout lors des commissions Enfance Jeunesse Solidarité qu'il est questions des actions de la CTG, mais de fait uniquement celles concernant la petite enfance, l'enfance et la parentalité. La Vice -Présidente en charge de cette commission est l'élu(e) référente et s'implique pleinement

#### DESCRIPTIF DE L'ACTION

##### OBJECTIF(S) :

- Associer davantage les élu(e)s au pilotage et au suivi
- Mettre davantage en adéquation le projet de territoire et l'implication des élu(e)s

##### PUBLIC CIBLE :

Maires

Bureau de la CCEPPG

Elu(e)s

#### RÉSULTATS ATTENDUS

Participation plus importante des élu(e)s

#### CRITÈRES D'ÉVALUATION

Nombre de rencontres proposées

Fréquentation des élu(e)s aux rencontres

#### PILOTAGE

Chargés de coopération territoriale en collaboration avec la Direction Générale et l'élu(e) référent(e)

#### MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

En début de mandat, présentation de la CTG et des enjeux prioritaires aux élu(e)s (Conseillers, Bureau de la CCEPPG, Maires ?)

Positionnement d'élu(e)s référent(e)s

#### PARTENAIRES À ASSOCIER

CAF

#### ÉCHÉANCIER DE L'ACTION

1<sup>er</sup> semestre 2026 et tout au long de la CTG

## ANNEXE 4 – MODALITES DE PILOTAGE STRATEGIQUE ET OPERATIONNEL ET SUIVI DE LA CTG

Ces instances de pilotage de la CTG s'appuient sur :

- ▶ un comité de pilotage, chargé de l'impulsion et de la prise de décision, mais aussi garant du suivi du plan d'action découlant du diagnostic partagé ; il est composé de des principaux acteurs décideurs et financeurs représentés à un niveau politique et stratégique. Ce comité se réunit une à deux fois par an ;
- ▶ des commissions de travail, structurées par thématique ou par territoire autour des principaux objectifs prioritaires du plan d'action ; leur rôle est de développer une expertise thématique et de garantir la planification des actions dans les domaines sectoriels qui les concernent. Elles sont composées des représentants des acteurs locaux et les opérateurs à un niveau technique et engageant une forte expertise.

Mis au service des projets de territoire, les chargés de coopération sont, par leur capacité à mobiliser les expertises et les ressources, de véritables leviers d'aide à la décision des élus et des acteurs du territoire. Ils sont mobilisés notamment au titre du SPPE sur différents aspects :

- ▶ l'aide à la décision notamment dans une perspective de transfert ou de prise de compétences des communes ou des intercommunalités sur les champs qui intéressent le déploiement des services sur le territoire ;
- ▶ l'animation et la mise en synergie d'un réseau d'acteurs et de soutien aux initiatives des habitants ;
- ▶ la mobilisation des dispositifs et ressources mobilisables et en particulier les communautés professionnelles agissant en matière de qualité des équipements et services ;
- ▶ la conduite des démarches de diagnostic et d'évaluation.

Véritable stratégie pour animer et faire vivre le projet du territoire, la mobilisation des fonctions de coopération est coconstruite par les signataires de la CTG. Les chargés de coopération sont pleinement mobilisés sur le suivi de la CTG. Ils font le lien entre le Copil CTG et les différentes instances thématiques.

## **1- Pilotage et Gouvernance**

**L'annexe manquante (annexe 4) devra être produite par la collectivité par l'intermédiaire du chargé de coopération territoriale et validée auprès de la CAF de Vaucluse et la Caf de la Drôme, avant la fin du premier trimestre 2026.**

**Ce document constituera un cadre de référence essentiel pour la gouvernance et le pilotage de la CTG, en définissant les principes, les modalités de fonctionnement et les responsabilités des différentes instances, notamment les comités techniques (COTECH), les comités de pilotage (COPIL) ainsi que les autres instances de suivi et de coordination.**

**Son élaboration présente une importance stratégique, car elle garantira la cohérence du suivi du plan d'actions, la sécurisation des engagements et la lisibilité des processus décisionnels au sein de la Convention Territoriale Globale.**

**Afin d'assurer la mise en œuvre et le suivi de ces orientations, l'engagement pour la fonction de chargé de coopération territoriale dédiée à cette CTG est positionné à 1 ETP CCT global, ce qui constitue un levier essentiel pour structurer le pilotage et renforcer la dynamique partenariale.**

# Chargé(e) de coopération territoriale CTG

## Note de cadrage

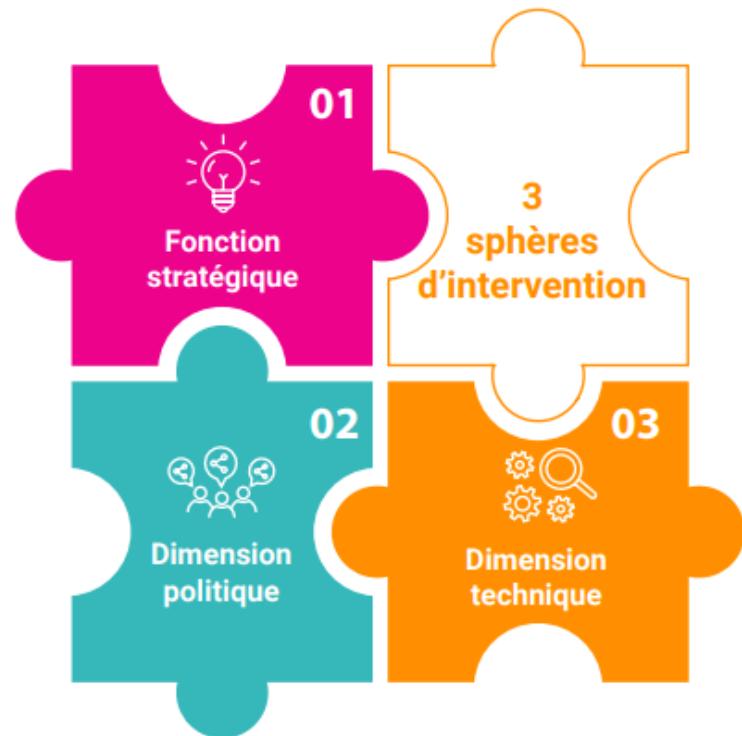


### Public cible

Cette note de cadrage et de référentiel du métier de chargés de coopération territoriale (CCT) est un outil à disposition des élus et des CCT de la CTG. Il permet de situer la place et le rôle de la fonction de CCT au regard des attendus de la Caf et dans le cadre des financements accordés.

### Objectif

L'objectif est de clarifier les attendus, les compétences et les activités des professionnels en charge de ces missions de coopération. Ces missions sont mises en lien avec les objectifs stratégiques déterminés dans le cadre des projets de territoire.



Enjeux à identifier

Conditions de réussite à créer

Mobilisation des acteurs

Partenariats à créer



Aide à la décision

Expertise

Recherche de partenariats institutionnels

Evaluation de l'impact de la CTG



Veille

Animation

Gestion administrative et financière

Démarche et méthode



# Les missions

**Impulser et mettre en œuvre les politiques « petite enfance, enfance, jeunesse et éducation, parentalité, logement et accès aux droits... » :**

- Assure un conseil auprès des élus et des comités de pilotage ;
- Traduit les orientations politiques en plans d'actions ;
- Repère les marges de manœuvre et saisit les opportunités ;
- Élabore l'évaluation des engagements contractuels liés à la mise en place du projet de territoire ;
- Accompagne l'élaboration du schéma de développement territorial ;
- Met en œuvre les outils de suivi, d'observation et d'évaluation des dispositifs.

## **Mettre en adéquation l'offre d'accueil aux besoins des familles :**

- Participe au diagnostic socio-économique du territoire ;
- Évalue les demandes et les attentes des familles et les qualifie en besoins ;
- Anime et suit les commissions d'admission.

## **Animer la mise en réseau des acteurs :**

- Identifie et mobilise les partenaires stratégiques ;
- Est en lien permanent avec les acteurs de territoire et assure des échanges réguliers avec les chargé(e)s de Conseil et Développement (CCD) ;
- Développe des actions transversales en interne avec les différents services de la collectivité et en externe avec les acteurs du secteur de l'enfance, de l'éducation, de la jeunesse, de la parentalité, de la vie sociale...

## **Organiser et animer la relation avec la population :**

- Favorise l'expression et la mobilisation des habitants ;
- Développe et anime des dispositifs de concertation et de participation avec le public ;
- Conçoit et développe des supports d'information
- Régule les relations entre institutions, acteurs et population ;
- Pérennise et valorise la participation des habitants à la mise en œuvre des politiques de développement.

# Les compétences



## Pilotage

Conduire/Administrer /  
Gérer / Organiser /  
Evaluer/Veiller

C'est l'ensemble des compétences nécessaires pour diriger, gérer et assurer le suivi du projet.



## Relationnel

Communiquer / Valoriser/ Expliciter /  
Rendre compte / Informer / Contractualiser

C'est l'ensemble des compétences nécessaires pour favoriser la médiation et la communication entre les acteurs, leurs territoires et leurs projets.



## Animation

Mobiliser/Accompagner/  
Associer/Analyser

C'est l'ensemble des compétences nécessaires pour rechercher la participation, voire l'association des acteurs dans l'analyse et le développement de leur territoire



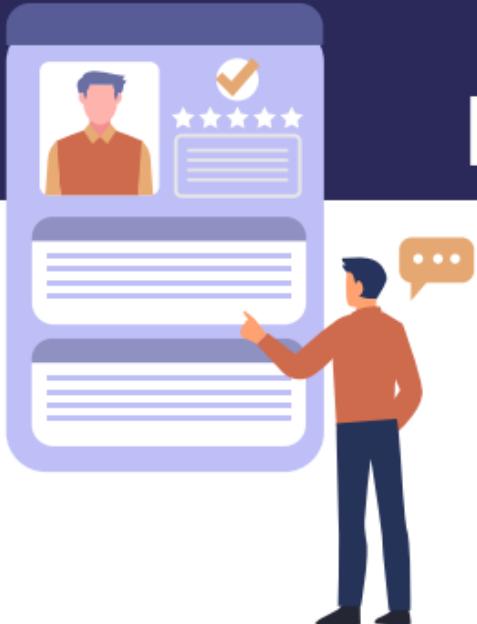
## Recherche

Observer/Innover/  
Inventer/Expérimenter

C'est l'ensemble des compétences nécessaires pour inventer de nouvelles réponses et construire le territoire de demain.



# Profil & recrutement



## Quel profil recruter ?

La fonction de CCT doit être assurée par un professionnel dépendant d'une ou des collectivités territoriales signataires de la CTG ayant un niveau bac +2 minimum en animation de projet de territoire ou un concours de la fonction publique territoriale de catégorie B (filière animation et sociale)

Il s'agit de répondre aux attendus de la mission CCT pour les CTG élaborées sur la base du référentiel métier de la Cnaf et celle du CNFPT.

Les postes de responsable de service au sein des collectivités territoriales sont éligibles (voir rubrique « temps de travail requis ») s'il existe un lien avec au moins une des thématiques de la CTG. Pour ces postes, seules les fonctions de CCT seront éligibles aux financements ; les fonctions liées aux activités de management seront par conséquent exclues.

Dans le cas de nouveaux recrutements, il est préconisé de recruter des personnes n'exerçant pas des fonctions de manager au sein de la collectivité et d'envisager un rattachement direct aux directeurs de service (mission générale).

***Attention aucune dérogation ne sera accordée pour les personnes n'ayant pas le niveau de diplôme requis lors de nouveaux recrutements.***

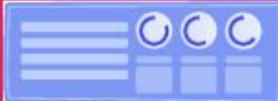
## Quand le CCT est déjà en poste :

En fonction de la situation et des diplômes détenus par le/les CCT concerné(s), la collectivité devra s'engager dans une démarche de mise à niveau permettant d'atteindre les objectifs évoqués dans la rubrique « quel profil recruter ». Ce processus devra être évoqué, validé en comité de pilotage et fera l'objet d'une évaluation.

## Association de la Caf au processus de recrutement

Dans la procédure de recrutement, la Caf apporte son expertise concernant les attendus du poste en amont du lancement de l'appel d'offres/à candidatures.

La Caf doit obligatoirement et à minima être consultée sur la ou les personnes pressenties(s) pour occuper les fonctions de coopération CTG sur le temps de travail cofinancé. Ainsi le CV et la fiche de poste des chargés de coopération sont à soumettre à la Caf (pour validation avant désignation du candidat). La Caf peut également être invitée à participer au jury à la demande de la collectivité sans pour autant donner un avis décisionnel sur le candidat à retenir et sans que sa présence ait un caractère systématique.



# Organisation des postes de chargés de coopération par CTG

## Le principe de base suivant est posé :

Un(e) seul(e) chargé(e) de coopération en charge du suivi du projet de territoire et de la coordination globale de la CTG (pas de répartition sur plusieurs personnes). Des fonctions de chargé(e)s de coopération thématiques et/ou communaux ou EPCI peuvent venir compléter la mission globale selon les besoins du territoire (cf temps de travail ci-dessus).

## Temps de travail :

Pour une meilleure organisation et un renforcement des missions de coopération au niveau de chaque CTG, il est proposé l'organisation suivante :

### Chargé(e) de coopération territoriale globale :

- Temps de travail minimum du CCT : 0.5 ETP
- **Préconisation CAF de Vaucluse : 1 CCT à temps plein** (notamment si CTG signée au niveau EPCI). Le principe de base est le suivant : le temps de travail du CCT global doit être supérieur au temps de travail du CCT thématique.

Un portage est recommandé au niveau de l'EPCI pour une meilleure coordination et une vision d'ensemble des coopérations territoriales.

### Chargé(e) de coopération thématiques et/ou communaux ou EPCI

- Temps de travail minimum par CCT : 0.2 ETP
- **Préconisation CAF de Vaucluse 0.5 ETP**  
Il est en charge des missions spécifiques en lien avec les thématiques définies ou à l'échelle communale.

### Responsabilité et direction de service en lien avec les thématiques CTG

- **Temps de travail maximum : 0.5 ETP**
- Les DGS et DGA des collectivités locales et directeurs(trices) des CCAS ne peuvent pas être affectés à des missions de CCT



# Organisation des postes de chargés de coopération par CTG

## Absence/vacances de poste

Dans le cas d'une absence d'un CCT pour cause de maladie (ou autres motifs ...) :

- Si l'absence ne dépasse pas un mois, elle ne sera pas comptabilisée ;
- Si l'absence est supérieure à un mois, son absence sera déduite des financements versés par la Caf (bonus territoire) lors de la déclaration des données d'activité.

Dans le cas d'une vacance de poste la collectivité s'engage à en informer immédiatement la Caf par écrit. En cas de remplacement, les critères de recrutement supra s'appliquent.

## Circuit de validation et de conventionnement :

Le schéma de coopération de l'organisation du pilotage doit être coconstruit, soumis à la Caf et présenté en comité de pilotage CTG pour validation.



# Modalités conventionnelles et de financement

## Convention

La convention d'objectifs et de financement de pilotage du projet de territoire – chargé de coopération territoriale comprend 2 annexes :

1/ la première concerne l'activité prévisionnelle de fonctionnement du chargé de coopération (appel de pièce au moment de la signature de la convention),

2/ la seconde l'évaluation de l'activité annuelle du chargé de coopération (appel de pièces nécessaire au paiement).

## Suivi et évaluation

A l'échelon de la commune ou de l'EPCI, le suivi et l'évaluation de la fonction CCT seront appréciés au regard :

- des attendus et activités figurant dans le référentiel,
- des objectifs de développement de nouveaux services, de nouveaux partenariats et de nouvelles prises de compétence à l'échelle de l'intercommunalité fixées dans la CTG.

**> pour tout nouveau développement ou création de fonction de CCT**, le montant forfaitaire de l'aide de la Caf est de 24 000 € /ETP. Tout nouveau développement doit faire l'objet d'une prise de contact avec la Caf.

## Ventilation des thématiques prises en charge par les CCT

Lors des déclarations sur AFAS, il est demandé de déclarer le nombre d'ETP alloué(s) aux fonctions de CCT sur la collectivité en la ventilant de manière thématique.

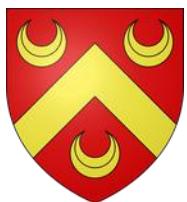
Les différentes thématiques abordées sont :

- |                                 |               |
|---------------------------------|---------------|
| • La petite enfance             | • La jeunesse |
| • L'animation de la vie sociale | • L'enfance   |
| • La parentalité                | • Le logement |
| • L'inclusion / handicap        |               |

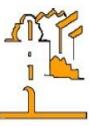
Dès lors il convient d'identifier les objectifs thématiques affectés aux postes financés et déterminer une clé de répartition prévisionnelle entre :

- La petite enfance ;
- L'enfance et la jeunesse ;
- La parentalité (actions de soutien à la parentalité, aide à domicile, travail social) ;
- L'animation de la vie sociale, logement et accès aux droits ;
- L'inclusion handicap est un sujet transversal à l'ensemble de ces thématiques.

## ANNEXE 5 – DECISION DES CONSEILS MUNICIPAUX ET DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE



Maire de Chamaret



CHANTEMERLE LES GRIGNAN



Maire de Colonzelle



Maire de Grignan



Maire de Grillon



Maire de Le Pègue



Maire de Montbrison-sur-Lez



Maire de Montjoyer



Maire de Montségur-sur-Lauzon



Maire de Réauville



Maire de Richerenches



Maire de Roussas



Maire de Rousset-les-Vignes



Maire de Saint-Pantaléon-les-Vignes



Maire de Salles-sous-Bois



Maire de Valaurie



Maire de Valréas



Maire de Visan



Maire de Taulignan